

BIBLIOTECA VENEZUELA



# RAPPORT DE LA QUINZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

San José, Costa Rica

19-21 Juin 1995

SÉRIE DOCUMENTS OFFICIELS No. 58

## QU'EST-CE QUE L'IICA ?

L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) est, au sein du système interaméricain, l'organisme spécialisé en agriculture. Ses origines remontent au 7 octobre 1942, date à laquelle le Conseil de direction de l'Union panaméricaine a approuvé la création de l'Institut interaméricain des sciences agricoles, qui devait avoir son siège au Costa Rica.

À sa formation, l'IICA était un organisme de recherche agronomique et d'enseignement de troisième cycle appliqués aux pays tropicaux, mais il s'est transformé progressivement, avec l'évolution de la situation et les nouveaux besoins du continent américain, en un organisme de coopération pour l'agriculture. Ces transformations ont été reconnues officiellement par la ratification, le 8 décembre 1980, d'une nouvelle Convention qui établissait les objectifs de l'IICA : encourager, promouvoir et appuyer la coopération entre ses États membres, en vue d'assurer le développement agricole et le bien-être en milieu rural.

Les organes directeurs auxquels participent les États membres sont le Conseil interaméricain de l'agriculture et le Comité exécutif ; les directives politiques que la Direction générale devra mettre à exécution émanent de ces organes. Aujourd'hui, la zone d'action de l'IICA est suffisamment étendue pour répondre aux besoins des pays en matière de coopération technique par l'intermédiaire d'agences de coopération technique et de cinq centres régionaux à partir desquels est coordonnée la mise en œuvre de stratégies adaptées aux caractéristiques de chaque région.

La participation et le soutien des États membres, ainsi que les relations qu'entretient l'Institut avec les observateurs permanents et de nombreux organismes internationaux permettent à l'IICA de canaliser les ressources humaines et financières de manière à assurer le développement agricole du continent américain.

Le Plan à moyen terme (PMT) 1994-1998 constitue le plan-cadre stratégique des opérations de l'IICA pour la période de référence. Son objectif général est d'aider les États membres à parvenir à un développement durable du secteur agricole dans le cadre de l'intégration des Amériques et de contribuer à la promotion du développement des ressources humaines en milieu rural. L'Institut organise ses travaux en fonction des transformations d'ordre productif, commercial et institutionnel que connaît l'agriculture, dans une optique coordonnée de développement durable axée sur trois éléments clés : la durabilité, l'équité et la compétitivité. L'IICA rattache ses activités techniques à quatre secteurs de concentration : Politiques socio-économiques ; Commerce et Investissements ; Science et Technologie, Ressources naturelles et Production agricole ; Protection sanitaire agricole ; Développement agricole durable. L'action de l'IICA s'appuie sur deux services spécialisés : Formation, Enseignement et Communication ; Information, Documentation et Informatique.

Les États membres de l'IICA sont les suivants : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, El Salvador, Équateur, États-Unis d'Amérique, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panamá, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Suriname, Tobago, Uruguay et Venezuela. Les observateurs permanents sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Communautés européennes, Espagne, Italie, Russie, France, Hongrie, Israël, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République Tchèque et Roumanie.

ISSN 1018-7103

**IICA**



RAPPORT DE LA  
QUINZIÈME RÉUNION ORDINAIRE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF

San José, Costa Rica

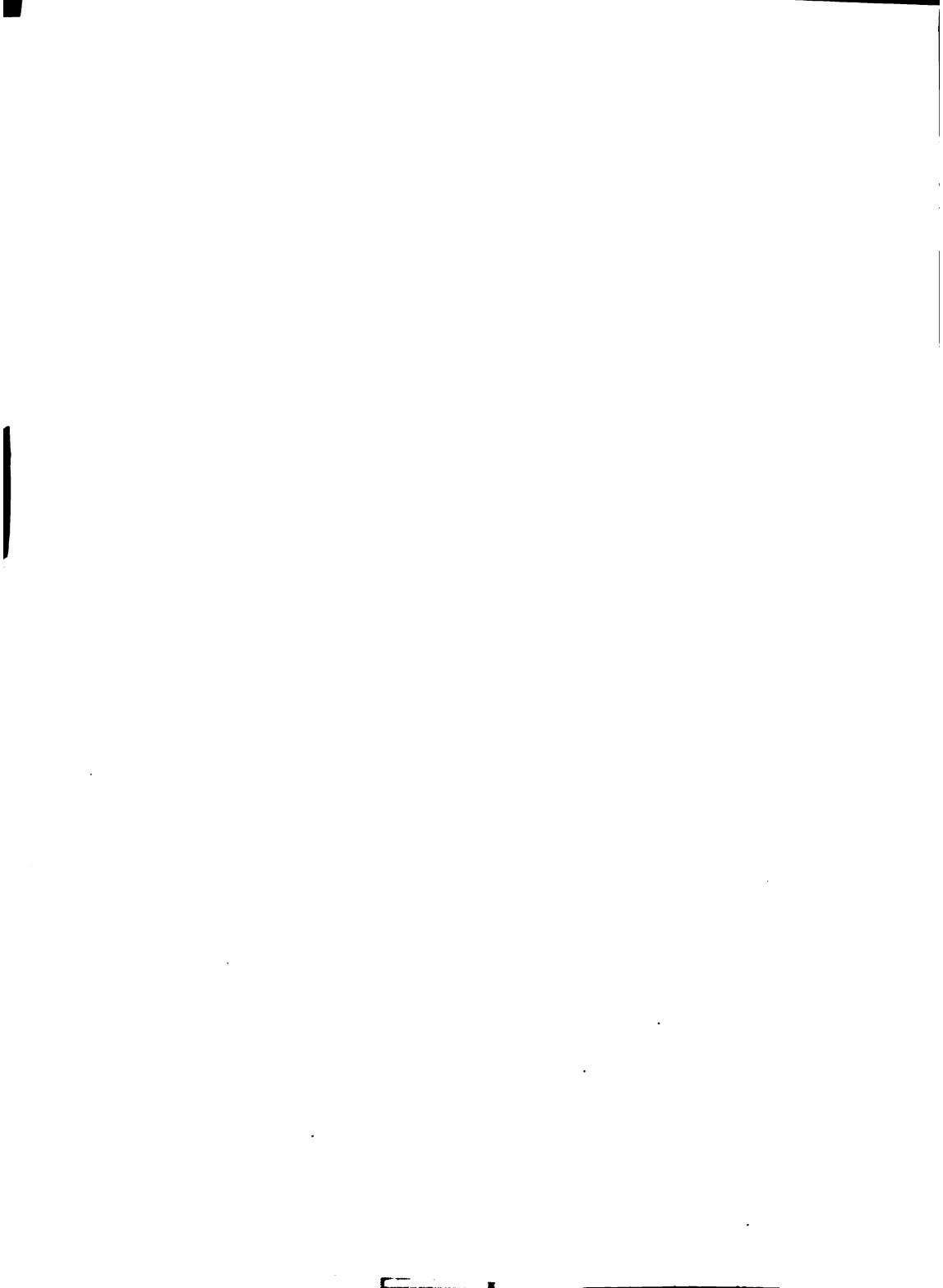
19-21 Juin 1995

SÉRIE DOCUMENTS OFFICIELS No. 58

**00001461**

L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture exprime ses remerciements au gouvernement du Canada, à l'Organisation des États américains et à la Banque interaméricaine de développement pour l'appui continu de leurs interprètes et traducteurs aux réunions des organes directeurs de l'Institut.

## **TABLE DES MATIÈRES**



## TABLE DES MATIÈRES

Page

### RAPPORT DE LA QUINZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Séance préparatoire . . . . .	1
Séance inaugurale . . . . .	3
Première séance plénière . . . . .	7
Deuxième séance plénière . . . . .	16
Troisième séance plénière . . . . .	38
Quatrième séance plénière . . . . .	49
Cinquième séance plénière . . . . .	75
Séance de clôture . . . . .	79

### RÉSOLUTIONS

Résolution n° 232	Rapport annuel 1994 . . . . .	87
Résolution n° 233	États financiers de l'Institut, 1994 . . . . .	89
Résolution n° 234	Convocation d'une réunion du Comité exécutif pour étudier les propositions de programme- budget de rechange avant la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture . . . . .	91
Résolution n° 235	Mesures pour le recouvrement des arriérés de quotes-parts . . . . .	95
Résolution n° 236	Accords, conventions, contrats, lettres d'entente et autres . . . . .	99

Résolution n° 237	Étude annuelle sur les taux des CATI-1994 . . . . .	121
Résolution n° 238	Rapport du Comité de révision de la vérification . . . . .	124
Résolution n° 239	Élection d'un membre du Comi- té de révision de la vérifi- cation . . . . .	142
Résolution n° 240	Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développe- ment agricoles des Caraïbes (CARDI) . . . . .	147
Résolution n° 241	Rapport biennal sur les acti- vités du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) . . . . .	149
Résolution n° 242	Suite donnée aux résolutions de la quatorzième réunion or- dinaire du Comité exécutif . . .	150
Résolution n° 243	Suite donnée aux résolutions de la septième réunion ordi- naire du Conseil interaméri- cain de l'agriculture . . . . .	151
Résolution n° 244	Titre de fonctionnaire hono- raire à M. Héctor Muñoz Coronado . . . . .	153
Résolution n° 245	Médaille agricole interamé- ricaine, 1994-1995 . . . . .	155
Résolution n° 246	Prix agricole interaméricain pour les jeunes profession- nels, 1994-1995 . . . . .	157

Résolution n° 247	Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural, 1994-1995 . . . . .	159
Résolution n° 248	Désignation des membres de la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques pour l'exercice biennal 1996-1997 . . . . .	161
Résolution n° 249	Ordre du jour provisoire de la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture . . . . .	163
Résolution n° 250	Date et siège de la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif . . . . .	165

**RAPPORT DES GROUPES DE TRAVAIL:**

GROUPE A :	Programme-budget . . . . .	169
GROUPE B :	Recouvrement des quotes-parts . . . . .	173

<b>SIGNATURE DU RAPPORT</b> . . . . .	181
---------------------------------------	-----

<b>RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS</b> . . . . .	185
--	-----

<b>PROCÈS VERBAL ET RAPPORT DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES CANDIDATS AUX DISTINCTIONS HONORIFIQUES INTERAMÉRICAINES DANS LE SECTEUR RURAL, 1994-1995</b> . . . . .	189
---	-----

<b>ORDRE DU JOUR</b> . . . . .	199
--------------------------------	-----

<b>LISTE DES PARTICIPANTS</b> . . . . .	205
---	-----

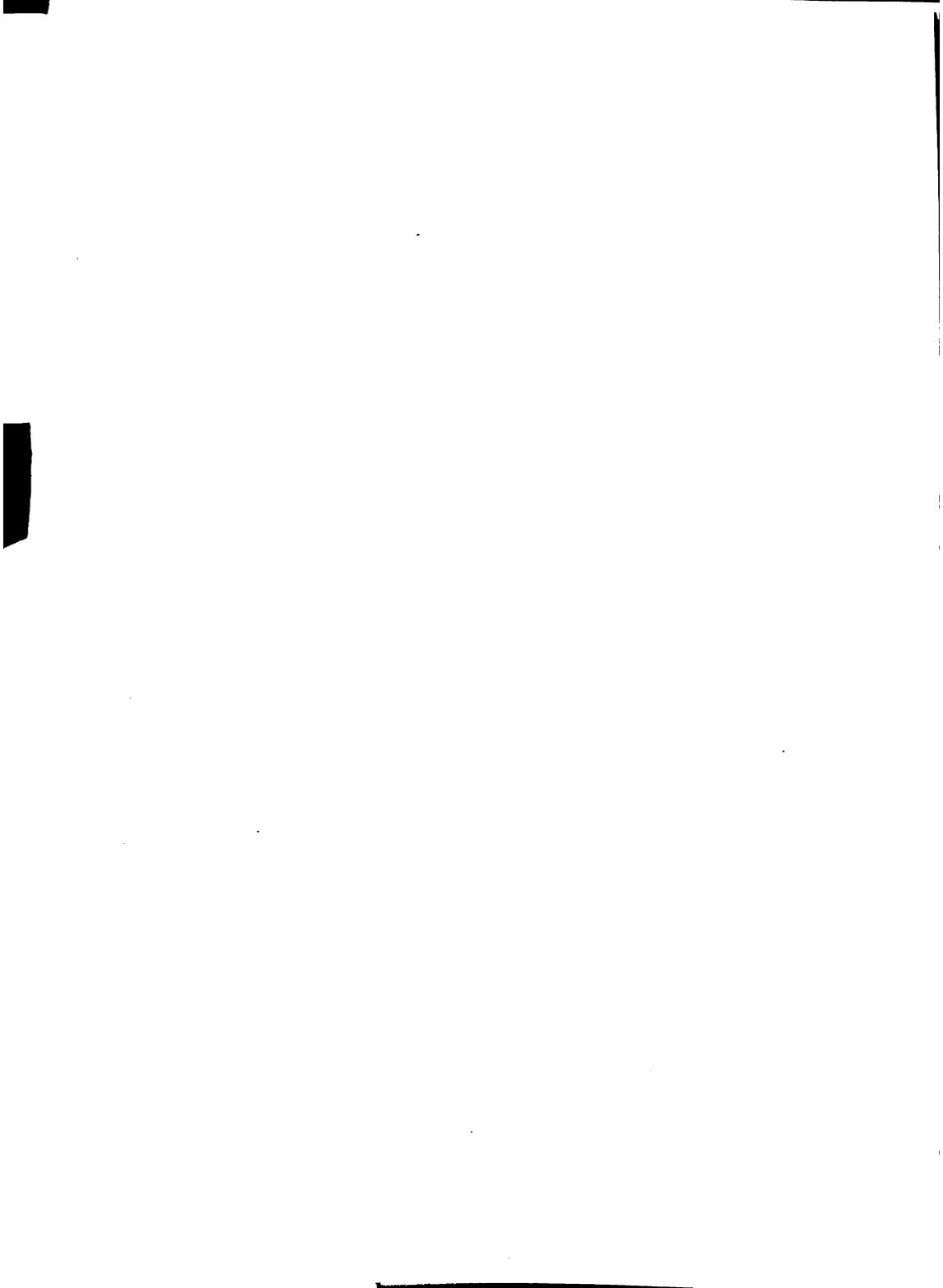
<b>FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION</b> . . . . .	225
---	-----

**LISTE DES DOCUMENTS . . . . . 235**

**ANNEXES**

- Allocution de M. Oscar Campos, Vice-  
ministre de l'Agriculture et de l'Élevage  
du Costa Rica, prononcée à la séance  
inaugurale . . . . . 241
- Allocution de M. Carlos E. Aquino González,  
Directeur général de l'IICA, prononcée à  
la séance inaugurale . . . . . 243
- Allocution de M. Juan Luis Marambio,  
délégué du Chili, prononcée à la séance  
de clôture . . . . . 264
- Allocution de M. Carlos E. Aquino González,  
Directeur général de l'IICA, prononcée à  
la séance de clôture . . . . . 267
- Allocution de M. Oscar Campos, Président  
de la quinzième réunion ordinaire du Co-  
mité exécutif, prononcée à la séance de  
clôture . . . . . 272

**PROCÈS-VERBAL DE LA QUINZIÈME RÉUNION  
ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**



IICA/CE/ACTA 15 (XV-0/95)  
19 juin 1995

**PROCÈS-VERBAL DE LA QUINZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU  
COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE  
COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE**

La quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) se déroule conformément au Règlement intérieur du Comité exécutif et à la résolution IICA/CE/Res.213-(XIV-0/94) de cet organe.

En 1995 le Comité exécutif se compose des pays suivants: Belize, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Guyana, Haïti, Panama, Pérou, Suriname et Venezuela.

**SÉANCE PRÉPARATOIRE**

0.1 Le 19 juin 1995, à 9 heures, la séance préparatoire de la quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte dans la salle «États-Unis/Canada», du siège de l'IICA, sous la présidence du représentant du Belize.

0.2 Au cours de cette séance, sont prises les délibérations sur les questions suivantes :

0.2.1 Élection du président et du rapporteur

Le Comité élit M. Oscar Campos, vice-ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, comme président de la réunion. Par la suite, est proposée la candidature de M. Pablo G. Quevedo, secrétaire général sectoriel du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage du Venezuela, pour remplir la

charge de rapporteur, ce qui est adopté. Le Bureau est constitué de la façon suivante :

Président : Oscar Campos  
 Rapporteur : Pablo G. Quevedo  
 Secrétaire d'office : Carlos E. Aquino  
 González

0.2.2 Ordre du jour de la réunion

Le Comité adopte l'ordre du jour présenté dans le document IICA/CE/Doc.279 (95).

0.2.3 Composition de la Commission de vérification des pouvoirs

Les représentants du Canada, du Costa Rica, du Pérou et du Suriname composent cette commission.

0.2.4 Composition de la Commission de rédaction

Les représentants du Brésil, du Guyana, de la Colombie et d'Haïti composent la Commission de rédaction pour le portugais, l'anglais, l'espagnol et le français, respectivement.

0.2.5 Commissions de travail

Il est convenu de former les commissions de travail de la manière qui s'impose, selon les sujets à traiter.

0.2.6 Date et heure limites de présentation des propositions

Le Comité fixe au 20 juin à 12 heures le dernier délai de présentation des propositions.

0.2.7 Durée de la réunion

Le plénum décide de clore la réunion le mercredi 21 juin à 16 heures, en conformité avec la proposition du Secrétaire technique de la réunion.

0.2.8 Ordre de préséance des États membres de la réunion

Conformément à l'article 36.A du Règlement intérieur du Comité exécutif, l'ordre de préséance est établi à partir de Costa Rica, État membre dont le représentant présidera la réunion, selon l'ordre alphabétique en espagnol.

0.2.9 Le président de la XV<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif remercie les personnes présentes de lui avoir permis de présider la dite réunion et indique que la nouvelle politique en matière d'agriculture exige de lieu la logique économique à une logique qui renforce la coopération mutuelle ; il ajoute que tel est le cas au Belize, grâce à des alliances stratégiques et à des politiques opportunes.

0.2.10 La séance est levée à 9 h 20.

### SÉANCE INAUGURALE

0.3 Le 19 juin 1995, à 9 h 30, est ouverte la séance inaugurale de la quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif, dans la salle «États-Unis/Canada» du siège de l'IICA, sous la présidence de M. Oscar Campos, représentant du Costa Rica.

0.4

Le Directeur général souhaite la bienvenue aux participants et les remercie d'avoir bien voulu consacrer du temps à cette réunion. Il souligne que le programme de travail prévoit que les questions techniques, financières, administratives, budgétaires, organisationnelles et stratégiques de l'Institut seront examinées dans des perspectives d'intégration et d'interrelations. Il indique que, depuis sa nomination au poste de Directeur général, un processus de changement institutionnel a été entamé, l'objectif étant de profiter de ce qui existe déjà et d'incorporer les nouvelles perspectives, ainsi que les demandes et besoins des gouvernements, des producteurs, des industriels et des paysans ; ce processus de changement unit le passé et le présent pour les projeter dans le futur avec optimisme et espoir. Pour réussir ce changement institutionnel, il a fallu vaincre des obstacles, en prenant garde de ne pas négliger la production et la coopération technique.

0.5

Il présente à l'auditoire quatre thèmes de réflexion qu'il considère de la plus haute importance. Le premier concerne la nécessité de reconnaître la place de l'agriculture, de la revaloriser et de la rénover, dans le contexte de la mondialisation. Lors des derniers sommets régionaux ou mondiaux où l'on a débattu de questions étroitement liées à l'agriculture, on ne l'a même pas mentionnée. Par ailleurs, d'après le bilan du comportement de l'agriculture au cours des dernières années, cette activité accuse un retard économique et social. Une bonne partie des institutions et des organismes publics et privés qui travaillent dans ce domaine le font de manière inefficace. L'IICA, en association

avec d'autres organismes, consacre une partie de ses efforts à susciter, à l'échelle des Amériques, un courant de pensée qui conduise à une revalorisation de l'agriculture grâce à la promotion de la notion d'agriculture systémique. Une telle vision devrait permettre de saisir le caractère multidimensionnel de l'agriculture et l'interdépendance qui existe entre l'agriculture et le reste de la société rurale ; elle devrait également permettre de définir la place des ressources humaines, considérées comme agents, comme fin ou comme support, dans la réalisation des transformations dans les secteurs productifs, commerciaux et institutionnels.

0.6

Le deuxième thème de réflexion comporte des volets fondamentaux visant à concrétiser le programme de discussion sur l'agriculture à l'échelle des Amériques au cours des prochaines années, à savoir : 1) la nécessité de revaloriser l'agriculture et d'en redéfinir le concept grâce à l'agriculture systémique ; 2) la mise en oeuvre de politiques économiques et sectorielles cohérentes, dynamiques et durables ; 3) la révision de l'interaction entre l'agriculture et l'économie mondiale ; 4) la création de liens entre l'agriculture et les processus d'ouverture économique et d'intégration à l'échelle de nos continents ; 5) la reconversion, la compétitivité et la conservation productives des ressources naturelles et de l'environnement ; 6) la qualité des produits agricoles ; 7) le développement des entreprises agricoles ; 8) le développement durable des ressources humaines et 9) la réforme et le renforcement des institutions.

0.7

Le troisième thème de réflexion porte sur la situation financière de l'IICA et sur les

crises répétitives dues aux frais financiers croissants, aux retards dans les paiements des quotes-parts de plusieurs États membres et à la perte de pouvoir d'achat des quotes-parts reçues. Ainsi, durant les dernières années, l'IICA s'est trouvé confronté à la dégradation progressive de ses ressources, ce qui l'oblige à soumettre au dialogue et à discuter des aspects suivants : poursuite de la politique de discipline financière et d'austérité ; amélioration et maintien du contact avec les pays observateurs ; réalisation de projets en commun avec le secteur privé ; établissement de plans de paiement pour les quotes-parts en souffrance ; augmentation des montants des frais administratifs et techniques indirects ; fondation IICA ; gestion dans les pays hors Amériques ; établissement de politiques de recouvrement pour les services assurés par l'institution ; participation à de nouveaux modèles de réforme institutionnelle.

0.8

Le quatrième thème de réflexion porte sur les critères adoptés et les mesures prises dans le cadre de la mise en oeuvre du PMT 1994-1998. Il s'avère nécessaire de lancer une réforme institutionnelle poussée, interne et externe, du système et de l'administration en général, pour en redéfinir le mandat, la vision, les valeurs et les objectifs. L'administration actuelle vise principalement à utiliser son expertise afin d'acquérir une meilleure connaissance des secteurs techniques, administratifs, organisationnels, budgétaires et financiers et la gestion participative est le mécanisme approprié pour parvenir en douceur à rendre cette administration efficiente, rénovatrice et créative.

- 0.9 Le Président exprime ses remerciements pour le choix de son pays et transmet les salutations cordiales du Président du Costa Rica M. José Maria Figueres et du ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, M. Roberto Solórzano. Il souligne l'importance de cette réunion qui constitue une mesure préparatoire visant à ce que, durant la prochaine réunion du Conseil, les ministres présents puissent définir et analyser les mesures à prendre relativement aux effets du nouvel ordre économique international sur l'agriculture. Parmi ces effets, on note principalement la libéralisation des économies et l'intégration des grands blocs économiques ; l'éducation scolaire et extra-scolaire dans le secteur rural ; la restructuration du secteur agricole ; le développement technologique et les systèmes d'information ; les relations entre les secteurs public et privé et le développement durable.
- 0.10 La séance inaugurale est levée à 10 h 10.

#### **PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE**

1. La première séance plénière de la quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte le 19 juin 1995 à 10 h 30, sous la présidence d'Oscar Campos, vice-ministre de l'Agriculture du Costa Rica.
- 1.1 Rapport annuel 1994 (IICA/CE/Doc.281(95))
- 1.1.1 Le Secrétaire technique annonce qu'il n'est pas nécessaire de décrire en détail le Rapport annuel puisque chacun en a reçu copie avant la réunion ; il mentionne toutefois

trois innovations demandées par les États membres et qui caractérisent le rapport de 1994 : premièrement, le Rapport annuel est publié en deux volumes (un sommaire concis, largement diffusé, et un autre, plus volumineux et plus détaillé contenant des annexes) ; deuxièmement, le tableau 4, intitulé «Exécution du budget des quotes-parts par catégorie d'activité pour 1994» (en dollars américains), permet de comparer les sommes prévues aux sommes dépensées ; troisièmement, le sommaire a été rédigé dans un langage clair pour qu'un public plus large puisse comprendre l'IICA et son rôle.

- 1.1.2 Le Président ouvre la discussion. Comme aucune question n'est posée, le document est approuvé.
- 1.2 Rapport sur la situation en ce qui concerne les résolutions de la quatorzième réunion ordinaire du Comité exécutif (IICA/CE/-DOC.293(95))
- 1.2.1 Le Secrétaire technique fait remarquer que ce document est facile à suivre car il est disposé en quatre colonnes : le numéro de la résolution, son titre, le dispositif et la mesure qui a été prise. Il explique que certaines des résolutions prescrites ont été exécutées et que d'autres, relevant de la huitième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture, sont en cours d'exécution.
- 1.2.2 Comme il n'y a aucun commentaire, le Président déclare que le document est accepté.

- 1.3 Rapport sur la situation en ce qui concerne les résolutions de la septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (IICA/CE/Doc.294(95))
- 1.3.1 Le Secrétaire technique explique que ce document se présente de la même façon que le document antérieur et que les mesures prescrites ont été prises.
- 1.4 Rapport des commissaires aux comptes et commentaires du Directeur général sur le Rapport des commissaires aux comptes - 1995 (IICA/CE/Doc.283(95))
- 1.4.1 Le Directeur financier rappelle que la résolution n° 234 du Conseil, adoptée en septembre 1993, chargeait la firme Arthur Andersen & Company commissaires aux comptes de l'IICA pour l'exercice biennal 1994-1995. Au terme de la vérification annuelle, ce cabinet a conclu que les états financiers combinés illustrent exactement la situation financière de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture au 31 décembre 1994, ainsi que les résultats de ses activités et ses liquidités, conformément aux principes comptables généralement acceptés.
- 1.4.2 Le Directeur financier signale que ce rapport contient des détails relatifs aux états financiers de 1994 et aux opérations financières de l'Institut réalisées en 1994, mais qu'il souhaite faire des remarques au sujet des documents financiers supplémentaires relatifs à 1995, préparés au 31 mai et qui ont été distribués, en l'occurrence un budget consolidé, un bilan, un état de recettes et des dépenses et un relevé des quotes-parts versées par les États membres.

## 1.4.3

En ce qui concerne le versement des quotes-parts par les États membres, le Directeur financier indique que l'Institut a reçu une somme totale de 16,2 millions de dollars de 13 États membres au cours des cinq premiers mois de 1994. Il faudrait encore 11 millions de dollars en quotes-parts pour que l'Institut puisse réaliser tous les programmes prévus au budget pour 1995. En raison de retards dans le versement des quotes-parts, l'Institut a dû adopter, en février 1995, une série de mesures d'austérité qui se sont traduites par une réduction importante des dépenses au titre des déplacements, du matériel de bureau, de l'entretien et des réparations et de la sous-traitance. En raison de ce programme d'austérité, l'Institut a pu, à la fin de mai 1995, exécuter seulement 31 % du budget annuel prévu. Jusqu'à ce que la somme qui doit être versée en 1995 par les États membres en retard dans le versement de leur quote-part soit connue, l'IICA devra continuer à fonctionner sous un régime d'austérité et déterminer quelles sont les initiatives prévues qui peuvent être réalisées cette année et celles qui devront être limitées, retardées ou annulées.

## 1.4.4

Le Directeur financier signale que, conformément à la Résolution n° 222 prise en septembre 1993 par le Conseil, le Directeur général peut utiliser pour de courtes périodes la ligne de crédit bancaire établie, dans le cas où, du fait d'un retard dans le paiement des quotes-parts des États membres, les besoins de trésorerie l'exigeraient, le Directeur général devant alors en informer le Comité exécutif. Il ajoute qu'un montant de 1 000 000 de dollars a été prélevé en janvier

1995 sur une marge de crédit négociée par l'Institut auprès de la NationsBank, de Washington, à un taux d'intérêt de 8,5 %. Un montant additionnel de 1 000 000 de dollars a été prélevé en février à un taux d'intérêt de 9 %. Ces prélèvements ont été effectués au taux privilégié en vigueur au moment de chaque emprunt. Les quotes-parts reçues des États membres depuis lors ont permis à l'Institut de rembourser le montant total de ces emprunts. Des intérêts de 9 472 \$ US ont été versés à la NationsBank pour l'utilisation de cette marge de crédit et ce montant sera imputé au compte de recettes diverses de l'Institut dans lequel sont versés principalement les intérêts créditeurs annuels de l'Institut.

- 1.4.5 Le Président remercie le Directeur financier de son exposé et invite les participants à poser des questions.
- 1.4.6 Le représentant du Chili fait référence au tableau 1 des commentaires du Directeur général sur le rapport des commissaires aux comptes, en particulier aux montants de 23 000 000 \$ US au titre des recettes et de 26 000 000 \$ US au titre des dépenses. Il demande des éclaircissements sur l'utilisation des revenus de placement pour couvrir la différence entre les recettes et les dépenses à court terme.
- 1.4.7 Le Directeur financier explique que, au début de 1994, l'Institut avait environ 4 000 000 \$ en banque et qu'il a perçu 23 000 000 \$ environ au titre des quotes-parts cette année-là. L'Institut a donc pu exécuter 99 % du budget de 26 000 000 \$ qui lui avait été alloué pour 1994, et il restait donc un peu plus de

1 000 000 \$ en banque au début de l'exercice 1995. Il ajoute qu'il y a encore des fonds disponibles actuellement, le cash-flow de l'Institut s'élevant à environ 2 000 000 \$ par mois. Il est donc nécessaire de continuer à faire preuve d'austérité jusqu'à ce que la question du recouvrement des quotes-parts ait été réglée.

- 1.4.8 Le représentant observateur des États-Unis se dit satisfait des résultats du budget de 1994, mais il est préoccupé par la situation déficitaire des quotes-parts de l'année en cours et par les arriérés qui ne cessent de s'accumuler à ce titre. Cette situation, dit-il, va non seulement être lourde de conséquences pour les budgets des années à venir, mais aussi menacer l'existence même de l'Institut.
- 1.4.9 La représentante du Canada tient à rappeler que la diminution des recettes enregistrée au titre des quotes-parts finira par nuire au fonctionnement de l'Institut. Elle ajoute que, même si le Directeur général est en droit de s'attendre à ce que les États membres respectent leurs obligations, l'Institut doit également prévoir des dispositifs d'intervention pour fonctionner selon ses moyens.
- 1.4.10 Le Directeur général signale qu'il y aura suffisamment de temps pour examiner la situation des quotes-parts au titre de la question du budget inscrite à l'ordre du jour. Il tient à préciser qu'il est absolument nécessaire d'élaborer une stratégie de recouvrement des quotes-parts, même si de nombreuses mesures ont été prises à ce jour et que plusieurs lettres ont été envoyées à ce sujet.

- 1.4.11 Le représentant du Costa Rica rapporte que son pays n'a pas ménagé ses efforts pour verser les quotes-parts fixées et a pris des arrangements pour effectuer des versements en 1994 et 1995.
- 1.5 Mécanismes de révision des projets (IICA/CE/-Doc.288(95))
- 1.5.1 Le Secrétaire technique présente ce rapport et souligne que des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la mise en oeuvre des systèmes de projets, que des équipes ont été mises sur pied pour l'analyse des projets régionaux et qu'un nouveau système de surveillance et d'évaluation des projets a été élaboré.
- 1.6 Rapport présenté à la quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif par le Comité de sélection pour l'octroi des prix 1994-1995
- 1.6.1 Le représentant du Guyana, président du Comité, dépose le rapport du groupe qui s'est réuni le 17 juin 1995. Le Comité était formé des représentants du Canada, du Chili, de la Colombie et du Guyana. Après avoir examiné les antécédents de 22 candidats aux trois prix, les membres du Comité proposent les lauréats suivants : le Prix agricole inter-américain pour les jeunes professionnels est décerné à M. Kevin Conway Lindsay, candidat présenté par Antigua-et-Barbuda; le Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural est décerné à M<sup>me</sup> Lorna Rose Gooden, de la Jamaïque ; la Médaille agricole interaméricaine est décernée à M. Nazeer Ahmad, de la Trinité-et-Tobago. En plus de recommander les candidats

aux prix, le Comité a suggéré quelques modifications au processus d'octroi des prix.

1.6.2 Le Secrétaire technique explique que l'Institut passe actuellement par un processus de décentralisation et d'établissement de centres régionaux. Au cours des prochains mois, ajoute-t-il, le Directeur général créera un comité chargé de réviser le processus d'octroi des prix et l'adaptera au système régional.

## 1.7 Lecture de projets de résolution

1.7.1 Le Président demande au Rapporteur de lire les projets de résolution portant sur les sujets traités durant la première séance plénière.

1.7.2 Le Rapporteur lit les projets de résolution suivants : Rapport annuel de 1994 ; États financiers de l'Institut pour 1994 ; Suite donnée aux résolutions de la quatorzième réunion ordinaire du Comité exécutif ; Suite donnée aux résolutions de la septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (Conseil) ; Médaille agricole interaméricaine 1994-1995 ; Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels 1994-1995 ; Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural 1994-1995 ; Désignation des membres de la Commission de sélection des candidats pour l'exercice biennal 1996-1997. Ces projets de résolution sont adoptés sans aucune modification.

1.8 Rapport du Comité de révision de la vérification (IICA/CE/Doc.285(95))

- 1.8.1 La parole est donnée au président du Comité de révision de la vérification pour qu'il présente le premier rapport annuel du Comité.
- 1.8.2 Le président du Comité, M. John Payne, souligne que, conformément au statut du Comité, on doit présenter par écrit au Comité exécutif et au Conseil interaméricain de l'agriculture toute question que l'on juge pouvoir constituer une infraction aux règles et procédures qui régissent les opérations de la Direction générale. Il signale en outre que cette situation ne s'est jamais présentée bien que l'IICA soit une organisation complexe.
- 1.8.3 Il indique ensuite que le Comité a jugé bon d'inclure dans ce premier rapport des observations supplémentaires qui portent sur les thèmes suivants : 1) la coordination des visites effectuées par les fonctionnaires du siège de l'IICA dans les bureaux des pays membres, visites qui doivent être accordées entre chaque unité et le siège ; 2) l'évaluation des projets au moyen de la vérification technique qui nécessite de concevoir et de développer une stratégie pour mesurer le niveau d'exécution et évaluer des projets ; 3) la mise en oeuvre des recommandations découlant de la vérification interne, qui exigent une amélioration des formes de communication de ces recommandations et le suivi approprié de cette mise en oeuvre ; 4) une communication beaucoup plus fréquente entre les vérificateurs (externes et internes) et la Direction des finances ; 5) la prévision de la remise de la «lettre de

gestion» des commissaires aux comptes pour qu'il en soit tenu compte et que les recommandations de ces derniers soient appliquées de manière plus opportune.

- 1.8.4 Le Président remercie le président du Comité de révision de la vérification pour son exposé et ouvre le débat.
- 1.8.5 La représentante du Canada exprime sa satisfaction à l'égard des commentaires du Comité de révision de la vérification mais signale néanmoins que ce dernier n'a pas assumé toutes ses responsabilités, telles qu'énoncées dans son mandat.
- 1.8.6 La représentante observatrice des États-Unis manifeste son approbation à l'égard du travail effectué par le Comité de révision de la vérification ainsi que des recommandations présentées.
- 1.8.7 Le Président propose que l'on reconnaisse le travail du Comité dans le projet de résolution correspondant, lequel est adopté.
- 1.9 La première séance plénière est levée à 12 h 05.

## DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

2. Le Président ouvre la deuxième séance plénière à 13 h 50 le 19 juin 1995 et demande au président de la Commission de vérification des pouvoirs de présenter son rapport.

2.1 Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

2.1.1 Le représentant du Pérou donne lecture du rapport où il est indiqué que la Commission de vérification des pouvoirs, constituée des représentants du Canada, du Costa Rica, du Pérou et du Suriname, ayant procédé à l'examen des pouvoirs des délégations conformément à l'article 50 du Règlement Intérieur du Comité exécutif, est arrivée à la conclusion que ces pouvoirs étaient acceptables car rien ne mettait en doute leur authenticité.

2.2 Projet de programme-budget 1996-1997 (IICA/-CE/Doc.282(95))

2.2.1 Le Président donne la parole au Directeur de la planification, de la programmation, des projets et de la vérification technique (DIPRAT) pour qu'il présente le Projet de programme-budget pour l'exercice biennal 1996-1997.

2.2.2 Le Directeur de la DIPRAT signale que le cadre de référence sur lequel ce projet est basé comprend les éléments suivants : a) le Plan à moyen terme (PMT) 1994-1998, particulièrement les orientations et les priorités en ce qui concerne la coopération et le complément de la mise en oeuvre de la nouvelle structure de l'IICA, ainsi que les résolutions prises par le Conseil ; b) les nouveaux problèmes de coopération mis en relief au cours des consultations effectuées auprès des États membres, principalement en ce qui concerne la nécessité de lancer le développement durable de l'agriculture, le nouveau rôle des secteurs public et privé et les tendances à l'intégration que connaissent les Amériques ;

c) une réalité institutionnelle qui oblige à prendre en compte les véritables disponibilités en matière de ressources humaines et financières, l'expérience accumulée et le parcours de l'Institut, la présence inter-américaine par l'intermédiaire des agences de coopération technique dans les divers pays et les engagements contractuels en vigueur.

### 2.2.3

Il poursuit en disant que, devant ce cadre de référence, la réponse de l'IICA peut se résumer aux trois interventions précises suivantes : a) concentration dans les secteurs prioritaires, au niveau thématique, géographique et institutionnel ; b) décentralisation/régionalisation permettant d'exploiter de manière optimale les ressources financières et humaines, notamment pour accélérer la prise de décision ; c) concertation des alliances stratégiques à l'intérieur de l'IICA, notamment avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Il décrit ensuite en détail les critères dont on a tenu compte pour l'affectation des ressources en faisant ressortir les aspects suivants : a) reconnaissance des limites financières des États membres ; b) concentration dans les secteurs prioritaires définis dans le Plan à moyen terme ; c) création conjointe d'un «système de projets» qui parvienne à rationaliser l'utilisation des ressources et à coordonner la coopération à l'échelle des Amériques, à l'échelle régionale et nationale, grâce à des effets complémentaires et synergiques ; d) accroissement de l'obtention de fonds extérieurs ; e) conception d'une répartition équitable de sorte que les pays plus développés appuient les pays les moins développés ; f) faveur accordée aux actions

régionales et prenant la forme d'une augmentation de 6,1 % dans les attributions, par rapport au Programme-budget de 1992-1993.

#### 2.2.4

Il présente, sous forme graphique, les pertes de pouvoir d'achat dues aux retards dans le versement des quotes-parts entre 1985 et 1994 et qui représentent une somme accumulée de 5 015 000 dollars américains. Le total accumulé entre 1990 et 1994 seulement s'élève à 1 700 000 dollars américains en raison de l'effet simultané de facteurs comme l'inflation qu'ont connu les États-Unis, la réévaluation de la monnaie de certains États membres et le retard dans le versement des quotes-parts dans le cas de certains pays. Au moyen de tableaux et de graphiques, il compare ensuite l'affectation des différents types de ressources obtenues par l'IICA (quotes-parts, ressources externes, CATI et autres) pour l'exercice biennal 1996-1997 en soulignant l'augmentation de l'obtention des ressources externes par rapport à celles provenant des quotes-parts ; l'augmentation des ressources affectées aux services directs de coopération technique de 81,3 % à 84,2 % des ressources provenant des quotes-parts et la diminution des frais de gestion de 14,9 % à 11,4 % des ressources de quotes-parts fixées. Le processus de décentralisation de l'Institut se traduit par une diminution de 8,6 % des ressources totales affectées au siège et par une augmentation simultanée des ressources affectées à des programmes pour les pays. En comparant la répartition des ressources provenant des quotes-parts par les centres régionaux et l'ensemble des ressources, on constate que les régions qui reçoivent la plus grande part des ressources provenant des quotes-parts sont la région des

Antilles (26,3 %) et la région du Centre (25,6 %), mais lorsqu'on tient compte de l'ensemble des ressources affectées à des programmes, on note que les régions du Sud et des Andes exercent un plus grand contrôle sur les ressources au moyen de conventions et d'accords avec les mêmes pays membres. Il signale également des variations importantes dans l'attribution des ressources affectées à des dépenses majeures, surtout en raison de la réduction de l'effectif du personnel professionnel international à 121 fonctionnaires en 1995, comparativement aux 186 prévus dans le Programme-budget approuvé pour l'exercice biennal 1986-1987. Il souligne que si l'augmentation de 3 % des quotes-parts des pays pour l'exercice biennal 1996-1997 n'est pas approuvée, il faudra supprimer 12 postes de PPI.

Il mentionne enfin qu'on a tenté de répartir équitablement les ressources dans les différents secteurs de concentration et les services spécialisés tout en appuyant davantage les secteurs jugés prioritaires comme le commerce, les politiques et la science et la technologie. Il conclut en citant les nouvelles activités prévues dans le Programme-budget 1996-1997 pour mettre en oeuvre le Plan à moyen terme 1994-1998 aux niveaux suivants : a) Secteurs de concentration et services spécialisés ; b) Projets interthématiques ; c) Direction de la réflexion stratégique ; d) Centre pour l'intégration et le développement des entreprises agricoles ; e) Directions des centres régionaux ; f) Fondation IICA ; et g) Frais généraux et provisions.

## 2.2.5

Le Président donne la parole à la représentante observatrice des États-Unis qui félicite l'IICA pour son excellente présentation et pour l'effort louable déployé pour respecter les priorités établies dans le Plan à moyen terme approuvé en 1994. Elle se dit également satisfaite de l'augmentation des ressources externes prévues pour 1996 et 1997 et par la plus grande part des ressources budgétaires affectées à des activités de coopération technique comparativement aux années précédentes. Elle mentionne aussi que les États-Unis considèrent prioritaire la réduction du déficit et que, à la suite d'un large consensus, on a beaucoup réduit les ressources affectées aux programmes internationaux, notamment aux Nations Unies et aux organismes du système interaméricain, à un point tel que pour l'année financière 1996, on a proposé de réduire les contributions de 17 % et on prévoit de les réduire davantage dans l'avenir. C'est pourquoi les États-Unis ne sont pas en mesure d'accepter une augmentation des quotes-parts pour l'exercice biennal 1996-1997 comme le propose le document. La représentante observatrice pense qu'il est, à long terme, dans l'intérêt de l'IICA de présenter un budget reflétant la réalité financière à laquelle ses États membres font face.

## 2.2.6

Elle ajoute qu'il est possible de prendre certaines mesures pour atteindre les objectifs principaux de l'Institut avec un revenu moindre provenant des quotes-parts, en l'occurrence : a) en augmentant les recettes provenant des CATI au moyen d'une augmentation des taux généraux, comme le recommande l'étude réalisée par Price Waterhouse Inc. ; b) en faisant une estimation prudente des revenus des CATI pour la conception de projets

en cours de négociation ; c) en révisant les coûts engendrés par les bureaux situés dans les pays et ceux qui apparaissent au titre des frais administratifs et généraux et des provisions qui représentent 18 % du budget normal ; d) en réduisant les ressources affectées au secteur de concentration IV, jugé moins prioritaire à la lumière des mandats fixés pour les Amériques lors du Sommet de Miami, tenu en décembre 1994 ; e) en s'efforçant d'obtenir des ressources externes supplémentaires afin de maintenir et peut-être d'augmenter les activités de coopération. Par conséquent, les États-Unis demandent que soit reformulée la proposition présentée avant la réunion du Conseil de sorte que les quotes-parts des États membres soient réduites chaque année durant l'exercice bienal jusqu'à atteindre 20 % de moins par rapport à la contribution prévue pour 1995. Si la proposition n'est pas reformulée, son pays ne pourrait voter en faveur dudit budget ni garantir sa capacité de payer.

#### 2.2.7

Une autre préoccupation mentionnée par la représentante observatrice des États-Unis est l'augmentation du coût de la gestion des ressources provenant des quotes-parts par le personnel affecté à des activités financées par des ressources externes. Elle explique que ces coûts devraient être aussi couverts par des fonds externes. Elle réitère son inquiétude au sujet des retards dans le versement des quotes-parts par les États membres, qui empêchent l'exécution du budget et assombrissent l'avenir immédiat. Il incombe à tous les pays de s'efforcer le plus possible d'effectuer leur paiement avec ponctualité et à l'IICA, de revoir le budget actuel en prenant en compte l'éventualité que les

quotes-parts ne soient pas réglées à temps. Elle termine en signalant que des mesures encore plus importantes que les mesures d'austérité mises en oeuvre devraient alors être appliquées, notamment de véritables coupures dans l'affectation des fonds à des projets nationaux et régionaux des secteurs de concentration et de services spécialisés.

2.2.8 La représentante du Canada loue l'effort réalisé par l'IICA pour réduire les frais fixes et les dépenses administratives. Elle ajoute que la proposition d'obtenir davantage de ressources externes énoncée dans le Programme-budget concorde avec l'orientation décrite dans le Plan à moyen terme. Elle poursuit en faisant remarquer que le Canada aussi traverse une période difficile qui oblige le gouvernement à réévaluer les dépenses et les priorités, notamment en ce qui concerne l'affectation de fonds aux organismes internationaux, si bien qu'il n'est pas en mesure d'accepter l'augmentation de 3 % demandée pour 1996-1997. Elle propose de reformuler la proposition en spécifiant une croissance nulle des quotes-parts. Elle exprime son accord avec les États-Unis en ce qui concerne les retards dans le versement des quotes-parts et recommande que des mesures plus draconiennes soient prises pour améliorer l'obtention de celles-ci. Ces mesures pourraient consister, entre autres, à supprimer le droit de vote aux réunions ou celui de siéger aux comités, ou encore à refuser l'attribution des ressources du budget normal de l'Institut.

2.2.9 Le représentant du Brésil se dit satisfait parce que la proposition est conforme aux recommandations formulées au cours de la

dernière réunion du Comité exécutif, surtout en ce qui concerne le patrimoine génétique et le développement rural. Cependant, il note que la structure actuelle de l'IICA ne reflète pas la position du Brésil et recommande une décentralisation accrue de l'Institut afin de renforcer le pouvoir de prise de décision dans les centres régionaux, en ce qui concerne l'optimisation des dépenses et l'approbation des activités multinationales. Il indique que tant les secteurs de concentration que les services spécialisés doivent se fixer des priorités claires, surtout dans le domaine de la science et de la technologie et du développement rural. Le représentant du Brésil recommande que s'exercent dans le cas de ce processus des mécanismes de consultation préalable avec les pays, que soient approfondies les relations avec les organismes de coopération technique et les questions agricoles connexes intéressant les pays, que soit maintenue la cohérence des activités projetées, que soit affectée une partie des CATI à des projets de coopération technique pour donner davantage de poids aux activités de l'Institut et que les institutions situées dans les pays participent davantage à la détermination d'un ordre de priorité pour en arriver à une perspective plus réaliste. Il termine en indiquant qu'en raison des restrictions budgétaires en vigueur dans son pays, il n'est pas en mesure d'approuver l'augmentation proposée des quotes-parts des pays membres de l'Institut.

#### 2.2.10

Le représentant du Belize félicite l'IICA pour la qualité du Programme-budget. Puis il signale diverses préoccupations en ce qui concerne le programme à l'étude. Il déclare que les exportations agricoles de l'Amérique

latine et des Antilles ont augmenté lentement (moins de 10 %) ces dernières années, ce qui oblige à souligner les aspects relatifs à la recherche des meilleures formules permettant d'administrer les ressources financières. En ce qui concerne les ressources humaines, il indique qu'il faut être plus efficace et, donc, renforcer les relations de coopération entre les pays, puisque ces échanges permettent de rechercher conjointement des solutions. Fait important, l'IICA encourage ce type d'échanges.

2.2.11 D'autre part, il signale que même si depuis les années quarante les pays de l'Amérique latine ont consacré d'importantes ressources à la recherche et à la vulgarisation, ce qui a aidé les petits exploitants à améliorer leur production et l'accès à d'autres marchés, en même temps le prix de produits tels que les engrais a accusé des hausses importantes. Il mentionne la vulnérabilité de ces pays, car les débouchés diminuent. Les gouvernements devraient renforcer leurs relations avec le secteur privé sans pour autant négliger leurs obligations à l'égard des secteurs ruraux plus pauvres. Dans des pays comme le Belize, il faut accroître les compétences au sein du secteur public.

2.2.12 Enfin, le représentant du Belize insiste sur l'importance de la réflexion. Il signale que, d'une part, on assiste à une réduction des frais d'importation de produits en provenance des pays de la région et que, d'autre part, les compagnies multinationales prennent en charge l'exportation des produits de nos pays.

2.2.13

Le représentant du Chili tient à faire ressortir la qualité du Programme-budget présenté par l'IICA. Il voit là le reflet des orientations approuvées par les pays lors de la réunion antérieure du Comité exécutif, notamment, à titre d'exemple, une affectation importante de ressources à des pays dont la croissance économique relative est inférieure. Il tient à souligner la préoccupation de la délégation de son pays relativement aux mesures d'austérité prises par l'Institut au cours de l'année, étant donné que cela entraîne une réduction de la coopération technique dans les pays. D'autre part, il signale que la perte du pouvoir d'achat résultant du retard de paiement des quotes-parts s'élève à 6,4 millions de \$ US et qu'il s'agit là plus ou moins de la somme requise pour le budget 1996-1997. Il manifeste également ses préoccupations en ce qui a trait à la réduction du «capital» en ressources humaines, vu que même si l'augmentation de budget proposée est approuvée, le nombre de professionnels internationaux mis à pied passera de 186 en 1994 à 123 en 1996. À cet égard, il estime que l'«expertise» requise par les pays doit provenir des bureaux d'études internationaux, alors que les coûts du personnel local doivent être absorbés par les pays membres.

2.2.14

Le représentant du Chili fait ensuite référence aux propos du représentant du Brésil en ce qui concerne l'avenir des projets multinationaux. Il souhaite que le Centre régional sud puisse fonctionner dans les plus brefs délais. Il indique finalement que, même si le gouvernement du Chili ne peut faire autrement que réduire les dépenses et les concentrer pour remédier aux problèmes de

la pauvreté, son pays appuie le Projet de programme-budget 1996-1997.

- 2.2.15 Le représentant observateur du Mexique signale que son pays connaît une situation économique difficile, qui l'empêche de faire des contributions plus importantes. Il souligne, d'autre part, que l'analyse de la situation financière de l'Institut fait ressortir l'existence, au mois de décembre 1994, d'un montant de presque 14,2 millions de dollars US au titre des arriérés de paiement en matière de quotes-parts. Il ajoute que son pays est prêt à collaborer à l'élaboration d'une stratégie de paiement de ces dernières.
- 2.2.16 Le représentant du Costa Rica remercie l'IICA d'avoir présenté avec clarté le Programme-budget. Il signale que les pays d'Amérique latine et des Antilles traversent actuellement un processus de changement qui fait naître des défis de taille, notamment la réduction des dépenses gouvernementales et l'incorporation dans l'économie mondiale, défis qui exigent d'un IICA renforcé qu'il encourage l'analyse et les propositions d'actions spécifiques. Par conséquent, les pays en question ne partagent pas le point de vue défendu par la représentante observatrice des États-Unis. Il ajoute que les pays doivent s'acquitter de leurs quotes-parts en souffrance et, dans ce sens, il appuie la position de la délégation du Mexique, d'autant plus que cette position offre des solutions possibles.
- 2.2.17 Le représentant du Costa Rica déclare que son pays appuie l'augmentation de la quote-part dont il est question dans le Projet de

programme-budget. D'autre part, il signale que sa position diffère de celle du représentant du Chili en ce qui a trait aux ressources professionnelles locales, étant donné que celles-ci sont très importantes pour les actions de coopération de l'IICA.

2.2.18

Le représentant observateur d'El Salvador signale que la situation globale de l'Amérique latine et des Antilles est caractérisée par l'existence de faibles ressources et d'un grand nombre de problèmes. Dans ce sens, il évoque la nécessité de prendre des mesures qui empêchent le double emploi de programmes entre les organismes internationaux, ainsi que promouvoir des alliances en vue de la coopération technique, comme le font l'IICA et la FAO. Il informe que le gouvernement de son pays a réduit les dépenses gouvernementales de 45 %, ce qui oblige à augmenter la créativité et à élargir la participation du secteur privé. Enfin, il souligne l'importance de rationaliser les politiques sur les ressources humaines pour éviter les disparités existantes au niveau des rémunérations, qui ne correspondent pas aux différences d'expérience ou d'études.

2.2.19

Le représentant du Panama, pour sa part, reconnaît la qualité de la présentation du Programme-budget et se dit préoccupé par la réduction des ressources prévues pour son pays, bien que des efforts aient été faits pour se maintenir à jour dans le paiement des quotes-parts. Il signale, en outre, que la proposition présentée au cours de cette séance relativement à la réduction des ressources allouées à l'Institut va à l'encontre des défis accrus qui se posent au secteur agricole. Si la capacité de l'IICA est réduite,

les débouchés de l'agriculture dans les pays membres s'en trouveront réduits d'autant.

2.2.20 Le représentant du Panama exhorte l'administration de l'IICA à renforcer son alliance stratégique avec la Banque mondiale, avec la Banque interaméricaine de développement (BID) et avec le projet RUTA. Enfin, il manifeste son appui à l'augmentation des quotes-parts prévue dans le Projet de programme-budget, en dépit des contraintes sévères que connaissent les finances publiques de son pays.

2.2.21 La représentante de la Colombie remercie le personnel de l'IICA pour son excellente présentation sur le projet de Programme-budget. Son pays traverse actuellement une crise économique grave et a dû se résoudre à prendre des mesures de compression budgétaire importantes, ce qui explique pourquoi la Colombie ne peut assumer l'augmentation à son quote-part à l'IICA. La représentante de la Colombie ajoute que, pour tenir compte de l'importante contribution de l'IICA à son pays, la Colombie a néanmoins décidé d'accepter l'augmentation proposée de 3 % des quotes-parts.

2.2.22 Le représentant d'Haïti fait état du récent retour de son pays à la démocratie après trois ans de régime militaire illégal. Parce qu'il connaît à nouveau la démocratie, son pays doit, dit-il, accepter de nouvelles responsabilités au sein de la communauté internationale. Haïti examine actuellement ses politiques et institutions agricoles, ainsi que la mise sur pied de réformes qui accroîtront sa capacité de négociation avec les secteurs public et privé ainsi qu'avec les pays en voie de développement. Il ajoute

qu'il faut non seulement faire preuve de plus de souplesse et de créativité en ces temps de réforme et d'austérité, mais aussi accroître la coopération entre les pays. Cette coopération doit être axée sur les besoins des petits paysans les plus nécessiteux. Il affirme que son pays a fait tout ce qui était possible pour payer son arriéré de quotes-parts et qu'il continuera de viser le paiement intégral. Le représentant conclut son intervention en annonçant qu'il appuie l'augmentation de 3 % du budget.

2.2.23

Le Directeur général de l'IICA prend ensuite la parole pour faire des commentaires sur les interventions précédentes relatives au projet de budget. Pour tenir compte de la complexité et de l'importance des problèmes en cause, ainsi que des diverses demandes et idées exprimées par les représentants et les représentants observateurs, le Directeur général propose la création de deux groupes de travail chargés d'examiner ces demandes et idées avec l'aide de la Direction de la planification, de la programmation, des projets et de la vérification technique (DIPRAT).

2.2.24

Le premier groupe de travail traiterait du projet de budget et des différentes options qui s'offrent pour adapter le budget proposé à la réalité des compressions budgétaires et de l'austérité. Le groupe examinerait également l'impact de cette situation sur l'Institut, ainsi que sur les programmes et projets de l'IICA liés à chacune de ces options. Le deuxième groupe de travail se concentrerait sur le problème des arriérés de quotes-parts des États membres et proposerait des solutions à ce problème. M. Aquino précise que l'Institut ne dispose actuellement pas de

mécanisme juridique ou d'autres moyens pour résoudre le problème des arriérés. Le Directeur général termine son intervention en déclarant que les conclusions et recommandations des deux groupes de travail devraient être présentées au Comité exécutif pour examen et commentaires, et que ce processus permettrait à l'Institut de répondre plus efficacement aux problèmes en cause.

- 2.2.25 Le Président remercie le Directeur général de ses commentaires : ils ajoutent, dit-il, une nouvelle dimension importante à la discussion sur le budget. Il manifeste son appui pour la création de ces deux groupes de travail et voit là un moyen efficace de trouver des solutions à la situation difficile qui se présente actuellement. Le Président se dit convaincu que toutes les personnes présentes veulent voir l'IICA devenir une institution plus forte et que la suggestion du Directeur général est un moyen d'action positif et constructif.
- 2.2.26 Le Président donne ensuite la parole au représentant observateur d'El Salvador qui reconnaît que la proposition du Directeur général est un moyen valide et excellent de résoudre le problème du budget. Il appuie la formation des deux groupes de travail.
- 2.2.27 La représentante du Canada fait état de son appui total à la mise sur pied du deuxième groupe de travail chargé d'étudier le problème des arriérés de quotes-parts touchant certains pays. En ce qui concerne le premier groupe de travail, elle émet certaines réserves. Elle affirme que, du point de vue du Canada, ce groupe de travail ne devrait pas tenir compte de la capacité ou de la volonté

d'un pays de payer une certaine quote-part ou une augmentation de quote-part. En ce qui concerne son pays, ajoute-t-elle, la position est claire : le Canada ne peut pas payer plus. Cependant, la représentante du Canada manifeste son appui à la formation d'un groupe de travail qui serait chargé d'étudier l'impact des compressions budgétaires proposées sur l'IICA, ainsi que les meilleurs moyens de fixer des priorités pour les activités et de mettre en oeuvre les changements requis. D'après elle, le Secrétariat technique serait le mieux placé pour examiner ces questions. Elle suggère que celui-ci assume cette tâche et fasse rapport au Comité exécutif ou au Conseil à l'automne prochain.

2.3.28

Le Président donne ensuite la parole à la représentante observatrice des États-Unis. Cette dernière se dit d'accord avec les commentaires de la représentante du Canada relativement à la responsabilité du Secrétariat technique de l'IICA, du Directeur général et de son personnel d'étudier l'impact des compressions budgétaires proposées sur l'Institut. Pour ce qui est de la position des États-Unis à l'égard du budget, la représentante observatrice fait savoir qu'une solution évidente au déficit budgétaire consisterait à augmenter les taux des CATI. Elle manifeste son appui au projet de formation d'un groupe de travail chargé d'examiner le problème du budget et demande que les États-Unis puissent participer à ce groupe.

2.2.29

En ce qui concerne les arriérés de quotes-parts de certains pays, la représentante observatrice des États-Unis demande au Comité de tenir compte des procédures appliquées par

l'Organisation des États américains, lesquelles consistent en fait à refuser à tout pays qui n'est pas à jour dans ses paiements à l'OÉA le droit aux prestations de l'organisation. Il s'est avéré que cette mesure était un moyen efficace pour encourager les pays à verser leurs contributions intégralement et à temps. Finalement, la représentante demande que cette idée soit soumise à l'examen du deuxième groupe de travail.

2.3.30 Le représentant du Belize se dit gravement préoccupé par le problème des arriérés de paiement en matière de quotes-parts, et par les répercussions que cela pourrait avoir sur une institution aussi vitale que l'IICA. Il appuie la proposition du Directeur général relative à la création d'un groupe de travail chargé d'étudier cette question en profondeur et de déterminer les véritables raisons de la réticence de certains pays à satisfaire à leurs obligations en payant leurs quotes-parts dans les délais impartis.

2.2.31 Le Président cède la parole au Directeur général qui affirme que la formation du groupe de travail est un moyen approprié d'aborder le problème en cause, et il assure les représentantes du Canada et des États-Unis que le Directeur général et son personnel procureraient aide et orientation aux travaux de ces deux groupes. Le Directeur général propose que les groupes de travail soient mis sur pied sans plus attendre, qu'ils se mettent à l'ouvrage aujourd'hui même et qu'ils soient prêts à soumettre leurs recommandations au Comité exécutif au cours de la réunion. Le Comité fera ensuite des commentaires qui seront incorporés dans ces recommandations.

- 2.2.32 M. Aquino compare sa proposition de création de groupes de travail au processus d'élaboration du Plan à moyen terme qui a nécessité une série de consultations avec les pays et le Comité exécutif. Il s'agit maintenant aussi de réfléchir sérieusement à ce que l'on veut pour l'IICA et à la façon d'y parvenir, et ce, par un processus de consultation avec les pays membres. De ce processus se dégageront plusieurs scénarios qui tiendront tous compte des ajustements financiers requis. Les scénarios en question pourraient inclure les suggestions déjà faites, notamment : 1) la croissance zéro, 2) la réduction du taux de croissance, 3) la croissance assurée par des fonds externes seulement.
- 2.2.33 Le Directeur général est d'avis qu'il faudra plus de temps pour procéder à une analyse approfondie du problème et pour élaborer un plan d'action adéquat. Il signale que l'IICA est sur le point d'ouvrir un bureau au Belize, une mesure qui s'inscrit dans le cadre de son mandat, mais qui entraîne des coûts supplémentaires. Il rappelle que l'IICA compte actuellement 33 pays membres et que la suggestion a été faite de fermer certains de ces bureaux. Faut-il donner suite à ces suggestions? De nouvelles structures doivent-elles être établies? Est-il possible de mieux utiliser les structures existantes? M. Aquino demande enfin aux représentants et aux représentants observateurs ainsi qu'à tous les intéressés d'unir leurs efforts pour formuler et présenter des choix d'action en fonction de la nouvelle réalité financière.
- 2.2.34 Le Président signale que deux options s'offrent au Comité exécutif actuellement : 1) voter sur le budget maintenant ou

2) mettre sur pied les deux groupes de travail proposés par le Directeur général. Il demande aux participants s'il y a des objections à la formation des groupes de travail. Aucune objection n'étant formulée, le Comité exécutif approuve leur création.

2.2.35

Le Président suggère que le premier groupe de travail chargé d'examiner les options en matière de budget et de révision avec l'appui de la DIPRAT soit formé des représentants du Belize, du Brésil et du Canada ainsi que du représentant observateur des États-Unis. Les représentants concernés acceptent de participer et le groupe de travail est ainsi officiellement formé. Ensuite, le Président suggère que le deuxième groupe de travail chargé d'examiner le problème des arriérés de paiement des quotes-parts et les solutions possibles soit formé des représentants de la Colombie, du Pérou, du Suriname et du Venezuela. La représentante du Canada et la représentante observatrice des États-Unis annoncent qu'elles souhaitent également participer à ce groupe de travail. Aucune objection n'étant soulevée, le deuxième groupe de travail est officiellement formé.

2.2.36

Le Président cède alors la parole au Secrétaire technique qui précise que l'approbation de la formation des deux groupes de travail nécessitera une modification du programme du lendemain et une réorganisation de l'équipe d'interprétation. Il ajoute que la première partie de la séance plénière du matin demeurera inchangée. Cependant, après la pause-café, le premier groupe de travail se réunira avec la DIPRAT dans la salle États-Unis où l'interprétation sera offerte dans les quatre langues officielles. Le deuxième groupe de

travail se réunira dans la salle Brésil où l'interprétation sera offerte en anglais et en espagnol.

- 2.2.37 Le représentant du Chili dit que, pour assurer le succès de ces groupes de travail, d'autres pays devraient y participer afin que tous les points de vue et suggestions puissent être discutés et représentés.
- 2.2.38 Le Président réitère l'invitation lancée par le Directeur général à tous les représentants, représentants observateurs et volontaires pour que tous participent à ces deux groupes de travail. Le Directeur général confirme que la participation à ces groupes de travail est ouverte à tous ceux que cela intéresse et que les présentations des groupes de travail doivent tenir compte de toutes les propositions faites par les pays participants, que ceux-ci appartiennent ou non au groupe membre principal.
- 2.3 Candidatures au titre de fonctionnaire honoraire (IICA/CE/Doc.292 (95))
- 2.3.1 Le Président cède la parole au Secrétaire technique qui évoque les antécédents du candidat proposé, M. Héctor Muñoz Coronado, et déclare qu'il réunit toutes les conditions requises dans les règlements et procédures de l'IICA pour être nommé au titre de fonctionnaire honoraire.
- 2.3.2 Le représentant du Guyana confirme l'apport du candidat au développement de petites unités agricoles au Guyana et au Suriname et se déclare d'accord avec cette candidature.

2.3.3 Le représentant du Suriname ajoute son appui à la candidature et abonde dans le sens du représentant du Guyana.

2.3.4 La candidature de M. Héctor Muñoz au titre de fonctionnaire honoraire est acceptée à l'unanimité.

2.4 Autres questions

Le Secrétaire technique informe les participants que le 20 juin, à l'heure du déjeuner, des fonctionnaires des différents secteurs de l'IICA seront à leur disposition pour les informer des travaux que réalise l'Institut. Ces fonctionnaires sont les suivants :

Formation et Communication	Jaime Vifias-Román
Développement rural	Arnaldo Badillo
Développement institutionnel	Jan Hurwitch
Ressources humaines	Roberto Hernández
Informatique et systèmes d'information	Finn Damtoft/ Manuel Otero
Protection sanitaire agricole	David Wilson
Science et Technologie	Paulo Galvão
Projets	Rafael Marte
Politiques et Commerce	Lizardo de las Casas
Agro-alimentaire	Rodolfo Quirós
Administration	Chelston Brathwaite

2.5 La séance est levée à 17 h 15.

**TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE**

3. Le 20 juin 1995, à 8 h 50, la troisième séance plénière est ouverte, sous la présidence du représentant du Costa Rica.
- 3.1 Rapport du Directeur général sur les mesures administratives, financières et programmatiques prises pour permettre l'exécution du Plan à moyen terme 1994-1998 (IICA/CE/-Doc.287(95))
- 3.1.1 Le Président cède la parole au Directeur général pour qu'il présente le rapport en application des dispositions de la résolution n° 216 de la quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif.
- 3.1.2 Le Directeur général indique, au moyen d'une série de diapositives, les principales mesures adoptées pour l'application du PMT pour 1994-1998. Il fait remarquer que les mesures administratives ont pu être réalisées grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources humaines, que ce soit en transférant des fonctionnaires ou en fusionnant des responsabilités en fonction des nécessités institutionnelles.
- 3.1.3 Parmi les mesures administratives adoptées, il mentionne les suivantes :
- a) **Restructuration institutionnelle.** Ajustement de la structure organique pour se conformer aux orientations stratégiques du PMT ; création des organisations suivantes : Secrétariat technique exécutif, DIPRAT, Direction de l'administration, Direction de la réflexion stratégique, COARDI et Centre

pour l'intégration et le développement des entreprises agricoles ; réorganisation de la DIREXI, pour l'orienter davantage vers l'obtention de ressources externes ; transfert des programmes aux secteurs de concentration et de services spécialisés ; création des centres régionaux des régions Nord, Centrale, Andine, Sud et des Antilles. Le 7 juillet prochain aura lieu l'inauguration du Centre régional central dont le siège est au Guatemala. Les centres régionaux des régions du Sud et des Andes devront être choisis à l'unanimité. Le Centre régional du Nord aura son siège à Washington et celui du Centre régional des Antilles sera à la Barbade.

- b) **Gestion participative.** Ce type de gestion s'est révélé un facteur clé depuis sa mise en oeuvre. Il a permis aux organes directeurs de l'IICA de mieux participer aux mesures de programmation, d'exécution et d'évaluation de la coopération technique ; le renforcement des relations avec les instances des secteurs public et privé et la formation d'équipes de travail interdisciplinaires au sein du personnel de l'IICA. À ce propos, on doit signaler le travail réalisé par le Groupe de planification stratégique des Systèmes de communication qui, avec l'aide de fonctionnaires de l'APHIS, du Département de l'agriculture des États-Unis, a élaboré des systèmes de communication qui permettront à l'IICA de moderniser et d'étendre la coopération technique aux pays membres de ce secteur.

- c) **Décentralisation.** La décentralisation a permis aux projets de coopération technique d'offrir davantage et les agences de coopération technique ont pu prendre plus de décisions. Parmi les mesures prises, on signale : la création de centres régionaux ; la décentralisation des ressources humaines ; la décentralisation des ressources financières, qui développe le concept de solidarité pour que les pays dotés des ressources les plus importantes aident ceux relativement moins bien dotés ; et la décentralisation de la prise de décisions.

3.1.4 Parmi les mesures financières qui ont été prises, le Directeur général signale les suivantes :

- a) **Renforcement de la gestion des mouvements de trésorerie.** Les mesures d'austérité en application depuis plusieurs mois sont d'une importance vitale étant donné que l'on a pu constater une diminution du nombre de voyages officiels, la mise en priorité des activités, la rationalisation des frais administratifs, sans qu'en souffrent les actions de coopération technique. La motivation des États membres à l'égard des quotes-parts en souffrance s'est aussi révélé être un point important.
- b) **Renforcement de la gestion comptable financière.** Les rapports financiers ont été révisés en fonction de la nouvelle structure organique de l'IICA ; le système de traitement des

renseignements comptables a été amélioré et un plus grand nombre d'agences de coopération technique sont dorénavant reliés à INTERNET (courrier électronique).

- c) **Formation du personnel participant à la gestion financière comptable.** Une formation a été offerte aux fonctionnaires des agences de coopération technique au siège de l'IICA et des logiciels spécialisés dans le domaine des finances ont été créés.
- d) **Renforcement des fonctions de vérification.** La création du Comité de révision de la vérification a permis d'améliorer la communication entre les vérifications interne et externe et de mettre en place la vérification administrative et financière. En 1996, il est possible que plusieurs pays membres participent à ce processus.

### 3.1.5

Parmi les mesures programmatiques suivantes il mentionne les plus importantes :

- a) **Concentration.** Une offre de coopération d'excellente qualité technique et d'importance significative a été reçue. La concentration a plusieurs aspects : un aspect thématique (secteurs de concentration et services spécialisés), un aspect géographique (stratégies différentes selon les régions), et un aspect institutionnel (identification des institutions clés des secteurs public et privé et soutien approprié).

b) **Programmation, suivi et évaluation.** Les méthodes utilisées dans ces secteurs ont été révisées, rajustées et coordonnées et le système d'évaluation et de suivi a été coordonné avec la vérification technique.

c) **Actions de coopération technique**

Politiques socio-économiques, commerce et investissements. Des stratégies, méthodes et instruments ont été développés dans les secteurs des politiques socio-économiques, de la modernisation des marchés, du commerce intérieur et international et des investissements. Des discussions et des échanges intéressants des plus importants ont eu lieu à ce sujet.

Science et technologie, ressources naturelles et production agricole. Il souligne des mesures de soutien accordées à l'élaboration et l'exécution des politiques d'innovation technologique et de transfert, à l'élaboration de cadres conceptuels pour la conservation et la gestion des ressources naturelles, à la formation et à la coopération technique pour la reconversion et l'innovation technologiques.

Protection sanitaire agricole. Il mentionne plusieurs mesures liées à l'harmonisation des normes et règlements phytosanitaires, le développement de réseaux de laboratoires de protection sanitaire en agriculture et de mécanismes de coopération entre les services

de quarantaine et d'urgence en matière d'agriculture, parmi tant d'autres.

Développement agricole durable. Ce secteur a concentré ses efforts sur la conception de méthodes et de stratégies nationales, de politiques, de programmes et de projets pour l'organisation des producteurs, dans le cadre de la gestion d'entreprise, de la modernisation rurale et du développement institutionnel. Il est souhaitable de prêter une attention particulière aux thèmes liés à la jeunesse en milieu rural et au sexe.

Formation, enseignement et communication. Des méthodes de formation des employés de services publics et privés et de l'IICA ont été conçues ; le programme des bourses se poursuit ; on travaille à la création de réseaux d'enseignement avec les universités ; des stratégies et des méthodes de communication ont été conçues et mises en oeuvre.

Information, documentation et informatique. Le renforcement et la modernisation des systèmes nationaux, publics et privés de documentation et de statistiques ont été approuvés, ainsi que le développement de systèmes intégrés d'information.

### 3.1.6

Parmi les autres mesures mises en oeuvre, le Directeur général signale la conclusion et la consolidation d'alliances stratégiques avec des organismes internationaux ; des entités privées comme des universités, des centres de

recherche, des fondations, et des ONG ; des entités financières et des organismes multilatéraux.

- 3.1.7 Le Président remercie et félicite le Directeur général pour l'excellence du rapport présenté.
- 3.1.8 Le Directeur général invite les participants à communiquer avec les directeurs et le personnel des secteurs de concentration, des services spécialisés, des Ressources humaines et de l'Administration, qui leur fourniront davantage d'information sur les réussites de la coopération technique et des rajustements administratifs.
- 3.1.9 Le Président cède la parole à la représentante du Canada, qui félicite le Directeur général pour son rapport et reconnaît son engagement personnel dans la mise en oeuvre du PMT. Elle suggère que, dans l'avenir, on incorpore au rapport les objectifs visés ainsi que les indicateurs de rendement. Elle signale le désir du Canada de devenir un membre actif de l'IICA et de ne plus être seulement un pays donateur, ce qui lui permettrait de concevoir des mesures conjointes au profit de la population et de la jeunesse en milieu rural. Ainsi, cela lui permettrait aussi d'avoir de meilleurs arguments à présenter au gouvernement du Canada sur la manière dont les fonds de ce dernier sont utilisés. Elle appuie la position du Directeur général visant à revaloriser et à relancer l'agriculture de façon à ce qu'elle reprenne une place primordiale qui assure le bien-être des pays membres.

- 3.1.10 Le représentant du Panama fait part de son intérêt à ce que les programmes de formation, notamment ceux qui touchent au domaine financier, ainsi que le système de programmation, de suivi et d'évaluation s'étendent aux pays qui disposent d'agences de coopération technique. Il demande en outre à être renseigné sur le fonctionnement et les buts de la Fondation IICA.
- 3.1.11 Le représentant du Belize félicite le Directeur général pour son exposé, considérant qu'il reflète vraiment les mandats de l'IICA. Il ajoute qu'en offrant un appui stratégique tant au niveau des ressources que du développement humain, l'Institut est sur la bonne route.
- 3.1.12 Le représentant observateur d'El Salvador félicite le Directeur général pour la présentation des mesures prises pour mettre à exécution le Plan à moyen terme 1994-1998. Il souligne que la vision stratégique et la perspective qui s'en dégagent pour l'agriculture correspondent aux idées de son gouvernement. Il faut, dit-il, que tous les pays d'Amérique latine et des Antilles adoptent le concept d'agriculture systémique. Finalement, il se dit satisfait de l'intervention de la représentante du Canada.
- 3.1.13 La représentante observatrice des États-Unis félicite le Directeur général ainsi que les autres membres de l'administration de l'Institut pour leur présentation. Elle insiste, en particulier, sur l'importance d'établir des alliances stratégiques avec le secteur privé et avec d'autres organismes tels que la FAO, la BID, les universités, les compagnies de commerce agricole et le ministère de

l'Agriculture des États-Unis. Elle signale en outre que des activités telles que le séminaire sur l'intégration économique dans l'hémisphère occidental, tenu récemment au siège de l'Institut, sont un bon exemple du rôle que peut jouer l'IICA vis-à-vis des pays membres. Elle mentionne d'autre part que la création de réseaux, la tenue de forums d'experts et l'élaboration de solutions aux problèmes de l'agriculture sont d'autres activités dans le cadre desquelles l'Institut peut jouer un rôle prépondérant. Elle dit enfin qu'elle partage totalement les vues de la représentante du Canada.

3.1.14 Le représentant observateur de l'Équateur remercie le Directeur général pour son exposé. Il considère que la position adoptée par la représentante du Canada reflète son vif intérêt vis-à-vis des tâches de l'Institut à l'échelle des Amériques. Il signale que l'accroissement de la violence, produit de la faim et de la pauvreté dans les pays, doit amener les pays plus développés à continuer d'offrir leur coopération aux pays moins développés.

3.1.15 Le Directeur général est reconnaissant des commentaires qui lui ont été faits au sujet de son exposé et se réfère au caractère interaméricain des activités réalisées dans le domaine de l'agriculture. Il ajoute que des actions spécifiques touchant les États-Unis et le Canada vont être incorporées ; il signale, entre autres, la prochaine tenue d'une conférence sur le commerce agricole au Canada et le renforcement de l'Agence de coopération technique dans ce pays.

3.1.16 Le Directeur général se réfère ensuite à l'observation qu'a faite le représentant du Panama sur la nécessité de renforcer la formation. Il souligne que cette question est considérée comme prioritaire, vu que les jeunes ont la possibilité de suivre des cours dans des domaines spécialisés, par l'entremise d'actions conjointes avec le CATIE, notamment en ce qui concerne le renforcement du programme de maîtrise et le début du programme de doctorat que l'organisme exécute de concert avec la Fondation IICA. Il signale que cette organisation a été légalement constituée, que son siège est à Washington et que des mesures ont été prises en vue de trouver les ressources externes nécessaires à son fonctionnement.

3.2 Bourses d'études (IICA/CE/Doc.289(95))

3.2.1 Le Secrétaire technique signale que le rapport traitant des bourses a été remis aux représentants suffisamment à l'avance, raison pour laquelle il ne juge pas nécessaire d'en donner lecture. Il signale que le directeur du service spécialisé chargé de la gestion des bourses de l'Institut est en mesure de répondre aux demandes de consultation spécifiques que peuvent lui adresser les représentants de pays membres.

3.2.2 Le Président demande s'il y a des commentaires à ce sujet. La réponse étant négative, le rapport est considéré comme accepté.

3.3 Élection d'un membre du Comité de révision de la vérification (IICA/CE/Doc.286(95))

3.3.1 Le Président rappelle que l'élection d'un membre du Comité de révision de la

vérification est une question inscrite à l'ordre du jour et il cède la parole au Directeur financier pour que ce dernier fournisse des détails sur la procédure d'élection.

- 3.3.2 Le Directeur financier explique la procédure d'élection établie par le règlement d'application et ajoute que deux candidats se sont présentés. Le membre choisi devra avoir au moins 7 votes en sa faveur. Il serait judicieux, dit-il, de désigner deux représentants du Comité exécutif pour assurer le dépouillement du scrutin.
- 3.3.3 Le Président annonce que les deux candidats sont M. James B. Ebbitt, des États-Unis, et M. Mauricio Novoa, du Venezuela. Les représentants du Guyana et de la Colombie acceptent de faire office de scrutateurs.
- 3.3.4 On procède ensuite à l'élection du membre au vote secret. Le Président confirme l'élection de M. Ebbitt, des États-Unis, par neuf votes.
- 3.3.5 Le représentant observateur des États-Unis se dit satisfait de l'élection de M. Ebbitt au Comité de révision de la vérification et tient à souligner le professionnalisme de ce dernier dans le cadre d'activités connexes.
- 3.3.6 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution «Élection d'un membre du Comité de révision de la vérification», qui est adopté tel quel.

- 3.4 Date et siège de la seizième réunion ordinaire du Comité exécutif (IICA/CE/- Doc.296(95)).
- 3.4.1 Le Président donne la parole au Secrétaire technique qui signale que, conformément aux articles 19, 20 et 21 du Règlement intérieur du Comité exécutif, les réunions ordinaires de ce dernier se tiennent habituellement au siège de l'IICA. Il propose donc que la seizième réunion ordinaire du Comité exécutif ait lieu à San José, Costa Rica, en juin 1996.
- 3.4.2 Les membres du Comité exécutif acceptent la date et le lieu proposés pour la seizième réunion ordinaire du Comité exécutif.
- 3.5 La troisième séance plénière est levée à 10 h 41.

#### QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

4. La quatrième séance plénière est ouverte à 14 h 22, le 20 juin 1995, sous la présidence du représentant du Costa Rica.
- 4.1 Célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la FAO en octobre 1995, dans la ville de Québec, au Canada
- 4.1.1 Le Président invite la représentante du Canada à décrire les activités célébrant le 50<sup>e</sup> anniversaire de la FAO et qui auront lieu au Canada en octobre 1995.

4.1.2 La représentante du Canada explique que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO) a été fondée à l'hôtel Château Frontenac, dans la ville de Québec, le 16 octobre 1945 et que son anniversaire serait célébré, après 50 ans, dans la même salle de bal. Au nombre des activités, elle mentionne : 1) un symposium international parrainé conjointement par le gouvernement du Canada et la province de Québec, qui se tiendra du 11 au 13 octobre ; 2) une exposition technique simultanée des produits, techniques et services dont il sera question ; 3) une réunion des ministres de l'Agriculture et du Développement des États membres de la FAO qui se tiendra du 14 au 16 octobre ; 4) une commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la FAO le 16 octobre 1995.

4.1.3 La représentante du Canada précise que le symposium portera sur «Les gens au coeur du développement - Protection alimentaire par le savoir-faire» et sur les préoccupations intergouvernementales, gouvernementales, sur celles des universitaires et des industriels. Les recommandations clés en ce qui concerne les politiques et les éléments thématiques du symposium (gestion des ressources naturelles, marchés, connaissances et technologie) seront examinées au cours de la réunion subséquente qui se tiendra sous l'égide de la FAO. De plus, des documents politiques comme la Déclaration mondiale sur l'alimentation et l'agriculture seront examinés au cours de la rencontre des ministres. On s'attend à ce que ces documents servent de base lors du sommet mondial sur la sécurité des aliments qui se tiendra à Rome en novembre 1996.

- 4.1.4 Le Premier ministre, le Gouverneur général du Canada, le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur général de la FAO assisteront aux événements commémoratifs du 16 octobre 1995. La représentante du Canada invite cordialement le Directeur général de l'IICA à y participer. Elle demande aussi instamment aux représentants de faire connaître à leurs collègues l'importance de cet événement à leur retour dans leurs pays respectifs et elle dit espérer les revoir à Québec.
- 4.1.5 Le Directeur général répond en disant que l'IICA accorde beaucoup d'importance à cet anniversaire et espère mettre sur pied un kiosque de l'IICA où seraient illustrés les nouveaux domaines privilégiés, notamment l'intégration dans les Amériques.
- 4.2 Étude annuelle sur les CATI (IICA/CE/-  
Doc.284(95))
- 4.2.1 Le Directeur financier explique que la Résolution n° 200 du Comité exécutif, adoptée à sa troisième réunion ordinaire en juin 1993, exigeait qu'une étude soit réalisée chaque année pour déterminer les taux appropriés des CATI dans le cas des projets financés par l'extérieur négociés l'année suivante et que l'étude devait être soumise à l'examen du commissaire aux comptes. Cette étude visait à vérifier que les CATI évalués pour des projets financés par des sources extérieures correspondent exactement aux frais administratifs de l'Institut de sorte que de tels projets ne soient pas financés par l'apport des quotes-parts. Il ajoute que le Règlement

intérieur de l'Institut a été modifié pour prendre en compte ces exigences annuelles.

#### 4.2.2

Le Directeur financier poursuit en présentant l'étude pour déterminer le taux des frais administratifs et techniques indirects pour l'IICA au cours de l'année se terminant le 31 décembre 1994. Il relate qu'à la suite d'un appel d'offres, la firme Price Waterhouse Interamerica avait reçu un contrat pour entreprendre en janvier 1995 cette étude, qui est basée sur les données financières réelles correspondant à la période allant de janvier à novembre 1994, inclusivement. Dans cette étude, on a cherché à établir quels étaient les coûts de l'Institut attribuables à l'entretien d'une infrastructure de base et quels étaient les coûts liés à des projets financés par des sources extérieures, soit les coûts indirects attribuables à ces projets. Pour obtenir ces données, on a fait parvenir un questionnaire aux directeurs du siège et aux représentants des organismes de coopération technique de l'IICA. On a aussi réalisé de nombreuses entrevues avec le personnel clé et des visites dans certains bureaux de l'IICA. Il signale que ceux qui souhaitent passer en revue de manière plus détaillée la méthode employée par la firme peuvent se procurer les documents justificatifs.

#### 4.2.3

Le Directeur financier indique que Price Waterhouse avait conclu que, pour que l'Institut puisse couvrir les frais croissants de la gestion des projets financés par des ressources extérieures, le taux moyen des CATI pour la négociation des accords devrait être de 11,57 %. Cette firme a également conclu que le taux réel des CATI obtenu par l'Institut pendant la période de 11 mois à l'étude

était de 8,96 % et que la différence entre ce taux et le taux recommandé était couverte par des sources de financement autres que les CATI. La firme a recommandé que, pour recouvrer des CATI s'élevant en moyenne à 11,57 % de l'ensemble des ressources extérieures qui sont administrées, l'Institut devrait fixer une fourchette pour négocier des taux des CATI se situant entre 8 % et 15 %, plus ou moins 3,5 % par rapport à la moyenne actuelle. En outre, les taux réels négociés à l'intérieur de cet intervalle devraient être basés sur le fait que l'IICA assume ou non la responsabilité technique du projet et sur le fait que le projet est d'envergure nationale ou multinationale. On a également recommandé une certaine flexibilité pour la négociation des taux des CATI afin que l'IICA conserve sa position concurrentielle sur le marché.

#### 4.2.4

Le Directeur financier indique que les commissaires aux comptes de l'IICA, en l'occurrence la firme Arthur Andersen and Company, avaient examiné l'étude et les taux résultant exigés en vertu de la Résolution. La conclusion générale d'Arthur Andersen était que la méthode employée par Price Waterhouse au cours de l'étude était raisonnable, mais qu'une interprétation différente des résultats pourrait appuyer le choix d'un taux institutionnel légèrement supérieur pour les CATI, tombant entre 12 % et 16 %. Cependant, en conclusion, ils indiquent que leur interprétation ne donnerait pas lieu à des résultats très différents de ceux de la firme Price Waterhouse.

- 4.2.5 Le Président remercie le Directeur financier de sa présentation et sollicite les questions de l'assemblée.
- 4.2.6 Le représentant observateur des États-Unis se dit satisfait de ce premier pas franchi en vue de déterminer ce que devrait être en réalité le taux des CATI. Il admet qu'il s'agit là d'une tâche difficile, mais qu'on est à la recherche d'une approche raisonnable. Il s'inquiète du fait qu'auparavant l'IICA a signé un certain nombre d'accords pour lesquels le taux des CATI était légèrement plus faible que celui qui était recommandé. Il propose que les pays membres envisagent de renégocier ces taux. Il reconnaît la capacité unique de réseautage de l'IICA dans les Amériques et signale que si les projets financés par l'extérieur avaient un rôle à jouer, l'IICA jouit d'un avantage concurrentiel pour ce qui est des projets multinationaux et ne devrait pas entrer en compétition pour l'exécution de projets locaux qui peut être prise en charge par d'autres organismes. Il affirme qu'en fin de compte, les ressources affectées au budget des quotes-part ne devraient pas servir à subventionner des projets financés par des sources extérieures et il s'inquiète du fait que le personnel permanent est payé avec de l'argent provenant des quotes-parts pour travailler à des projets financés par l'extérieur.
- 4.2.7 Le représentant du Canada appuie la tentative visant à relever les CATI à des niveaux plus réalistes. Il rappelle que dans la Résolution n° 219 de la dernière réunion du Comité exécutif, il était indiqué que les CATI

devraient couvrir les coûts, y compris le coût de la main-d'oeuvre et les frais généraux dans les bureaux régionaux et nationaux.

- 4.2.8 La représentante de la Colombie se dit préoccupée par l'augmentation des taux des CATI qui pourrait susciter des difficultés pour le secteur agricole dans son pays. Elle dit que cette augmentation pourrait donner lieu à des appels d'offres concurrentiels pour la gestion des ressources, ce qui ne permettrait pas d'établir le même degré de coopération avec l'IICA qu'avant.
- 4.2.9 Le représentant du Brésil s'inquiète aussi du fait qu'une augmentation des frais d'administration des projets pourrait limiter la capacité des gouvernements de conclure la négociation de nouveaux contrats avec l'IICA. Selon lui, il s'agissait d'une source importante et croissante de contributions à l'IICA. Il propose une fourchette plus étroite que celle de 8 à 15 % qui est recommandée, avec peut-être une limite supérieure de 13 % pour les contrats avec des pays membres.
- 4.2.10 Le représentant du Belize doute que le fait d'augmenter les CATI influe sur la compétitivité de l'IICA.
- 4.2.11 Le représentant observateur du Mexique se rallie à la position de la Colombie et du Brésil, mais tient à faire part de son désaccord quant à l'augmentation des CATI. Il signale que si une telle augmentation se concrétisait dans son pays, l'administration de certains projets serait alors confiée à d'autres organismes qui ont manifesté de

l'intérêt pour l'exécution de telles activités.

- 4.2.12 Le représentant observateur des États-Unis fait remarquer que la non-augmentation des CATI pourrait entraîner une affectation des ressources provenant des quotes-parts aux projets réalisés au moyen de fonds externes, même dans les pays susceptibles de couvrir les coûts administratifs de ces projets, ce dont il faut tenir compte, vu que les ressources se raréfient et doivent être utilisées de façon plus efficiente. Il se demande ensuite comment il sera possible de couvrir la totalité des coûts engagés par l'IICA pour l'administration de projets financés au moyen de ressources externes sans augmenter les CATI.
- 4.2.13 Le représentant observateur du Mexique signale qu'en ce qui concerne les projets actuellement exécutés dans son pays par l'entremise de l'IICA, les frais d'administration des projets s'élèvent à 8 %, dont 60 % sont transférés au siège et 40 % sont destinés à l'agence de coopération technique dans le pays en question. Il dit que l'on pourrait réduire les ressources affectées à l'agence de coopération technique et en transférer un pourcentage plus élevé au siège.
- 4.2.14 Le représentant observateur des États-Unis se déclare troublé et demande au Secrétaire technique d'élaborer et de présenter un tableau illustrant la manière dont sont perçus les CATI dans les pays dans lesquels l'Institut administre des projets au moyen de ressources externes.

- 4.2.15 Le Directeur financier signale que, durant l'étude de Price Waterhouse on a utilisé une méthode de détermination des frais administratifs et techniques additionnels engagés par l'IICA pour l'administration de projets financés au moyen de ressources externes en 1994, en fonction des informations financières au 30 novembre de cette année. Pour déterminer le taux de recouvrement que doit appliquer l'IICA dans la gestion de projets financés avec des ressources externes, on a établi le rapport entre le montant de ces projets pour lesquels on a perçu des CATI et le montant des frais indirects obtenu selon l'étude, ce qui donnait comme résultat une moyenne de 11,57 %. Les projets négociés pour 1995 se trouvent dans la fourchette de 8 à 15 %, le taux des CATI perçus étant de 8,96 %, ce qui implique que l'écart doit être comblé par des ressources de catégorie différente ou par une augmentation du taux moyen de recouvrement des CATI. Il signale que dans les ajustements qui sont réalisés, il faut conserver la compétitivité de l'IICA dans l'administration des projets.
- 4.2.16 Le représentant observateur d'El Salvador fait observer que, sur le marché international, les frais perçus sont supérieurs à 10 %. Il fait valoir que l'IICA offre des avantages techniques au niveau des Amériques et que, même s'il faut faire preuve de prudence face aux prix du marché, il ne faut pas pour autant nuire financièrement à l'Institut.
- 4.2.17 Le Directeur général ajoute que le thème du budget, le paiement des quotes-parts et les frais administratifs sont reliés les uns aux autres et qu'il faut les considérer dans le

contexte de la nécessité des ressources externes pour équilibrer le budget de l'IICA. Quand l'Institut aide les pays membres à administrer des projets, ces pays bénéficient du fait qu'une partie des ressources demeure dans le pays au titre de l'assistance technique et la part des ressources qui sont destinées au siège sert à couvrir les frais administratifs du projet et que l'autre partie est versée dans un fonds créé pour exécuter des projets dont le but est d'encourager les pays. Il propose de chercher à savoir s'il ne serait pas justifié de moderniser l'institution pour appuyer le travail d'avenir des ministères de l'Agriculture, comme cela s'est fait jusqu'à présent dans le cadre de thèmes tels que le développement rural.

- 4.2.18 Le représentant du Belize se réjouit de la proposition du Directeur général et souligne le rôle que joue l'agriculture dans le développement des pays membres. Il signale que l'IICA aide à transformer la situation actuelle des pays et il invite à déterminer ce que les ministères de l'Agriculture peuvent faire pour que l'Institut demeure le moteur du développement régional.
- 4.2.19 Le représentant du Costa Rica fait part de son inquiétude quant à la signification, en termes de compétitivité, de l'augmentation de 12 % des CATI, comparativement à ce que demandent d'autres organismes.
- 4.2.20 Le Président signale que les services deviennent chaque fois plus compétitifs et que même si l'étude de Price Waterhouse recommande un taux moyen de 11,57 % pour les CATI, il importe de ne pas oublier que d'autres

institutions devront elles aussi, à un certain moment, songer à réviser leurs coûts.

- 4.2.21 Le Secrétaire technique suggère d'élaborer un projet de résolution qui incorpore les critères de coûts et de compétitivité mentionnés par les représentants des pays et par le Directeur général. Cette proposition sera analysée au préalable avec les représentants qui ont fait part de leur préoccupation en ce qui a trait à la détermination du mandat que confiera le Comité exécutif à la Direction générale pour être présenté au Conseil.
- 4.2.22 La représentante de la Colombie fait part de ses préoccupations en ce qui concerne la possibilité de concilier des positions contradictoires lors de la rédaction d'un projet de résolution.
- 4.2.23 Le Secrétaire technique signale qu'une plus grande souplesse devra être accordée au Directeur général pour que l'Institut s'adapte aux conditions des pays et qu'il faudra incorporer les critères de coûts et de compétitivité de l'IICA.
- 4.2.24 Le Directeur général indique qu'il y a toute une gamme de projets qui ne demandent pas trop de suivi et qu'il est important de pouvoir compter sur certains critères de souplesse. Il fait remarquer que le manque de souplesse des normes est l'un des problèmes auxquels il a fait face depuis son entrée en fonctions et que, pour être plus concurrentiel, il faut pouvoir compter sur l'appui des organes directeurs de l'IICA.
- 4.2.25 Le représentant du Chili est d'accord avec le critère de souplesse et propose de tenir

compte, dans le projet de résolution, des cas où les fonds proviennent des pays. Il fait valoir qu'il ne faut pas s'écarter des objectifs de l'IICA qui consistent à offrir appui et coopération technique, et non pas à remplir des fonctions administratives.

4.3 Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) (IICA/CE/Doc.290(95))

4.3.1 Le représentant de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) fait un bref exposé sur le rapport biennal du CARDI distribué préalablement à la réunion du Comité exécutif. Il informe le Comité que M. Hayden Blades, ex-Directeur de la Division du commerce et de l'agriculture du Secrétariat du CARICOM, a pris ses fonctions comme nouveau Directeur exécutif du CARDI le 1<sup>er</sup> avril 1994.

4.3.2 Le Conseil d'administration du CARDI a donné au Directeur exécutif le mandat de restructurer l'Institut et de modifier sa position afin qu'il soit en mesure de faire face aux défis que présentent les changements d'ordre économique et commercial. Après de nombreuses consultations et de nombreux efforts coordonnés qui incluent, par exemple, la coopération de l'IICA, le CARDI a élaboré de nouveaux Plans opérationnels et stratégiques pour les années 1994 à 2000 et, dans le cadre de ces plans, le premier Plan d'entreprise annuel 1995-1996. Le 14 juin 1995, l'organe de direction de l'Institut adoptait ces plans.

- 4.3.3 Le nouveau Plan stratégique est formé de six programmes - trois programmes techniques : 1) Adaptation et application de la technologie, 2) Amélioration des produits et 3) Gestion des ressources naturelles ; et trois programmes institutionnels : 1) Information et communications, 2) Services institutionnels et 3) Planification, secteur socioéconomique et développement des entreprises. Les projets du CARDI permettront de mettre en oeuvre ces programmes.
- 4.3.4 Le représentant du CARDI remercie l'IICA pour sa participation appréciée à ce processus de restructuration. Il rappelle au Comité que le CARDI compte 12 pays membres, nombre d'entre eux étant de petites îles avec très peu de mécanismes permettant la création et le transfert de technologies. Le représentant renvoie au rapport biennal pour des renseignements plus détaillés sur chaque programme. Il mentionne plusieurs points importants - 1) Production animale : amélioration de la qualité des activités, du fourrage et des systèmes d'alimentation des petits ruminants ; 2) Production de cultures : culture de matières de plantes textiles, cultures arborescentes, évaluation de plasma germinatif et technologie post-récolte ; 3) Adaptation et transfert de technologie : utilisation de méthodes d'extension et de systèmes agricoles pour la validation de la technologie, et une méthode de «groupes de travail en mission spéciale» pour établir ou améliorer des entreprises durables et commercialement viables.
- 4.3.5 Le représentant explique que le financement de 52 % du budget total du CARDI provient des quotes-parts des pays membres, et que les

48 % restants proviennent de donateurs de la communauté internationale. Il signale que l'IICA est un de ces donateurs au CARDI et que il a aussi fortement contribué au renforcement des liens entre les pays des Caraïbes et de l'Amérique latine.

- 4.3.6 Le représentant exprime sa préoccupation au sujet de l'avenir des relations entre l'IICA et le CARDI, compte tenu de l'austérité budgétaire actuelle qui règne à l'IICA. Il signale que l'entente IICA-CARDI se termine au mois de septembre prochain et il espère qu'elle sera renouvelée. Pour finir, il renvoie les représentants du Comité exécutif au rapport du Vérificateur dans le rapport biennal, pour sa révision.
- 4.3.7 Le Président remercie le représentant du CARDI pour son exposé.
- 4.4 Rapport biennal sur les activités du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) (IICA/CE/Doc.291(95))
- 4.4.1 Le Président donne la parole au Directeur général du CATIE, M. Rubén Guevara, afin qu'il présente le rapport. M. Guevara signale que, conformément à la clause vingt-trois du contrat du CATIE, son Directeur général doit présenter au Conseil inter-américain de l'agriculture un rapport biennal sur ses activités. Le rapport correspond à l'exercice biennal juin 1993 - juin 1994.
- 4.4.2 M. Guevara présente, à l'aide de diapositives, l'état des dépenses et des recettes au 31 décembre, pour les années 1993 et 1994, et il souligne que, pendant cette période, le

bilan s'est soldé par une réserve opérationnelle qui dépasse le million de dollars. Il ajoute que, pendant les mois d'avril, mai et juin de 1992, les fonctionnaires du Centre ont dressé un diagnostic de l'organisme, qui a donné lieu à la mise en marche d'un processus de restructuration en vue de sa modernisation. Il indique que les ressources destinées aux plantations commerciales et au programme d'enseignement ont été augmentées.

#### 4.4.3

M. Guevara ajoute que les programmes de maîtrise offerts par le CATIE ont été renforcés, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre d'étudiants qui s'y inscrivent. En effet, les demandes d'inscription sont passées de 138 en 1991 à plus de 300 en 1995. Il précise que les stages de formation ont également augmenté, tout comme le nombre de stagiaires qualifiés provenant des pays membres (Amérique centrale, Mexique, République dominicaine et Venezuela), de l'Amérique du Sud, des Antilles et d'autres régions du monde. Il mentionne une série de progrès et de réussites dans les domaines des cultures tropicales, des systèmes agroforestiers et de la phytoprotection, et il souligne l'élargissement des activités de diffusion des résultats des travaux réalisés par le Centre.

#### 4.4.4

Le représentant du Costa Rica exprime sa satisfaction au sujet des états financiers du CATIE et il manifeste sa préoccupation devant la diminution des ressources destinées à la recherche dans le secteur agricole en Amérique latine. Il demande à M. Guevara ce qu'il pense au sujet de ce qui pourrait être fait pour améliorer la situation.

- 4.4.5 Le représentant observateur des États-Unis indique qu'il aimerait connaître la situation actuelle au sujet des bourses offertes par le CATIE.
- 4.4.6 Le représentant du Belize manifeste sa satisfaction au sujet du travail réalisé par le CATIE pendant toutes ces années de services offerts à la région et il insiste pour que le CATIE collabore avec l'IICA afin que l'on puisse tirer le meilleur profit des activités des deux organismes.
- 4.4.7 M. Guevara répond aux représentants du Costa Rica, des États-Unis et du Belize. Il signale que le budget annuel de la recherche agricole atteint environ 2 millions de dollars US et qu'il sert à financer des projets portant sur la production, principalement dans le domaine de la biotechnologie. Il se dit préoccupé par l'absence de discussions relatives aux questions agricoles dans les réunions de haut niveau qui se sont tenues en Amérique au cours des dernières années et il signale que l'IICA et le CATIE organisent actuellement une rencontre entre les ministres de l'Agriculture et les ministres des Ressources naturelles des pays membres du CATIE et du Brésil. Cette rencontre aura lieu en août et l'on espère qu'elle permettra de renforcer la position des ministres de l'Agriculture. En ce qui concerne les bourses, il indique qu'en 1992, elles provenaient à 100 % du secteur public et, qu'en 1995, 42 % provenaient du secteur privé. Enfin, M. Guevara souligne qu'il existe des stratégies bien définies de travail conjoint entre l'IICA et le CATIE.

4.5 Ordre du jour provisoire de la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'Agriculture (IICA/CE/Doc.295(95))

4.5.1 Le Président invite le Directeur général à prendre la parole. Ce dernier signale que, lors de la dernière réunion du Conseil, il a été décidé de demander au Comité exécutif d'examiner les questions à caractère administratif afin de permettre au Conseil de se consacrer à l'examen de questions à caractère plus technique. Il souligne que la réunion du Conseil constituera un forum de haut niveau où l'on pourra se pencher sur la place de l'agriculture dans le nouvel ordre économique et où les ministres de l'Agriculture pourront partager leurs expériences. Il ajoute qu'il prévoit de présenter un exposé sur la vision systémique de l'agriculture et un autre sur la relation entre le secteur public et le secteur privé, dans lequel sera mis en relief le rôle de l'industrie agro-alimentaire au XXI<sup>e</sup> siècle. Il est également prévu de présenter une exposition sur les progrès de la technologie agricole, à laquelle participeront aussi bien des organismes privés que des organismes publics.

4.5.2 Il ajoute que l'évènement ne sera pas grandiose, mais qu'il visera plutôt à permettre aux participants de réfléchir sur le nouveau type de ministère de l'Agriculture dont on aura besoin au XXI<sup>e</sup> siècle. À cette fin, un groupe de travail organisera, en collaboration avec le gouvernement du Costa Rica, une tournée dans une région particulière afin d'obtenir des informations sur les divers projets agricoles qui sont réalisés dans le pays.

- 4.5.3 Le Président soumet à discussion l'ordre du jour proposé pour la prochaine réunion du Conseil, présenté par le Directeur général.
- 4.5.4 Le représentant observateur d'El Salvador souligne que le Conseil doit orienter les discussions vers les priorités du développement en accordant une attention particulière à la quantification des résultats. Il insiste sur le fait que ce serait là une réponse concrète et pragmatique aux besoins des pays membres.
- 4.5.5 Le représentant du Chili se dit d'accord avec la perspective proposée par le Directeur général pour la prochaine réunion du Conseil. Il indique que son pays a réussi à moderniser son agriculture et à l'intégrer adéquatement dans l'économie internationale. Cependant, l'agriculture chilienne est confrontée à une crise due au fait que le Chili n'a pas réussi à intégrer dans cette modernisation 260 mille petits producteurs qui possèdent près de 40 % du territoire agricole et qui contribuent pour un tiers du produit intérieur brut agricole. La lutte contre la pauvreté constitue une priorité pour le gouvernement du Chili et, partant, il est important d'inclure dans l'ordre du jour de la réunion du Conseil des propositions concrètes visant à intégrer les petits producteurs dans les stratégies de développement.
- 4.5.6 Le représentant du Costa Rica donne son appui à la proposition du représentant du Chili car, à son avis, il convient d'enrichir l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil. Il ajoute que les pays de l'Amérique latine et des Antilles sont maintenant engagés dans la discussion au sujet de leur

intégration commerciale et qu'il est nécessaire que les ministres de l'Agriculture participent aux discussions afin d'analyser les conséquences de ce processus sur les petits producteurs agricoles.

- 4.5.7 Le Secrétaire technique précise que, s'il est vrai que l'actuelle administration souhaite élargir le cadre des discussions lors de la réunion du Conseil, les normes de l'Institut exigent que le Conseil se prononce sur une série de questions d'ordre juridique. Il procède à la lecture de l'ordre du jour proposé (Doc. 295), qui a été adopté par les représentants du Comité exécutif.
- 4.6 Adoption des procès-verbaux des séances préparatoire et inaugurale, et des première et deuxième séances plénières
- 4.6.1 Le Secrétaire technique indique que les procès-verbaux ont été distribués pour lecture.
- 4.6.2 Le représentant du Belize demande que l'on corrige le point 0.1 de la séance préparatoire, dans la version anglaise, et qu'il soit écrit «était présidée par le représentant du Belize». La représentante du Canada remet ses observations écrites au Secrétaire technique en demandant que les corrections soient incorporées dans le compte rendu final.
- 4.6.3 Le représentant du Mexique exprime les remerciements de son gouvernement pour la nomination de M. Héctor Muñoz Coronado au titre de Fonctionnaire émérite de l'Institut.

- 4.6.4 Le Président déclare les procès-verbaux adoptés, avec les modifications demandées par les représentants.
- 4.7 Lecture des projets de résolution
- 4.7.1 Le projet de résolution «Accords, conventions, contrats, lettres d'entente et autres» est présenté par le Secrétaire technique qui signale que cette résolution concerne l'autorisation accordée au Directeur général pour poursuivre la recherche de sources de financement autres que les quotes-parts. Le représentant observateur des États-Unis souligne que le dispositif 3 doit être modifié de façon à refléter ce qui sera adopté par le Comité. Le Secrétaire technique propose de corriger le projet de résolution.
- 4.7.2 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution «Titre de Fonctionnaire honoraire à M. Héctor Muñoz Coronado». Le projet de résolution est adopté.
- 4.7.3 Le Rapporteur poursuit avec la lecture du projet de résolution «Ordre du jour provisoire de la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture». Le Président suggère d'ajouter le point «Incorporation du petit entrepreneur et du producteur agricole dans le contexte d'ouverture des marchés», comme l'ont proposé les représentants du Chili et du Costa Rica. Le projet de résolution est adopté, avec les observations mentionnées par le Président.
- 4.7.4 Le Rapporteur présente le projet de résolution «Date et le siège de la seizième réunion ordinaire du Comité exécutif». Le projet de résolution est adopté.

- 4.7.5 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution «Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)». À cet égard, le représentant d'Haïti se dit préoccupé par le fait que des fonds sont alloués au CARDI pour les années 1996-1997, sans qu'il soit fait mention que l'IICA s'engage à accorder des fonds substantiels au CARDI au cours des années suivantes. Le Secrétaire technique précise que l'IICA accorde des montants fixes au CARDI, conformément aux dispositions des textes juridiques qui fixent les termes de la coopération entre les deux parties. Le projet de résolution est adopté tel quel.
- 4.7.6 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution «Rapport biennal sur les activités du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)», qui est adopté tel quel.
- 4.7.7 À 17 h 45, le Président demande une pause de 10 minutes.
- 4.8 Rapport du Groupe de travail sur le Programme-Budget
- 4.8.1 La quatrième séance plénière reprend à 18 h 13, sous la présidence du représentant du Costa Rica.
- 4.8.2 Le Président demande au représentant du Chili et modérateur du Groupe de travail sur le Programme-Budget de présenter le rapport en cause, lequel est en annexe dans le rapport du Comité exécutif.
- 4.8.3 Le représentant du Chili remercie ses compagnons du groupe de travail de l'avoir nommé

modérateur et signale que, en plus de ce qui figure dans le rapport, il y a aussi des commentaires émis par les délégués.

4.8.4

Le Président ouvre la séance et donne la parole à la représentante du Canada, qui félicite le représentant du Chili pour son travail de modérateur et signale que certains commentaires ne figurent pas dans le rapport. Il faudrait remplacer principes généraux par lignes directrices générales. Elle précise aussi que le principe général 2 doit être modifié comme suit : «Il convient de faire en sorte que les conséquences de la restructuration budgétaire de l'IICA soient minimales». Elle désire aussi ajouter une ligne directrice dont elle remet le texte au Secrétaire technique.

4.8.5

Lors de l'analyse de la ligne directrice n° 2, le représentant du Chili signale que la réduction du budget doit porter sur les frais de direction et non pas sur les mesures de coopération technique. Néanmoins, les possibilités administratives de réduire ce type de frais ont des limites et, pour cette raison, il se dit favorable à la souplesse de gestion proposée par la représentante du Canada.

4.8.6

Le représentant observateur des États-Unis signale qu'il existe différentes manières d'aborder la réduction du budget et qu'il faut analyser les changements structurels pour économiser les ressources sans porter préjudice aux programmes, compte tenu que plusieurs projets pourraient être réalisés par l'intermédiaire des centres régionaux.

- 4.8.7 Le représentant du Panama donne son appui au scénario de croissance de 3 % des quotes-parts proposé par l'Administration et s'oppose à la réduction de 10 % en 1996 suivie d'une réduction supplémentaire en 1997.
- 4.8.8 Les représentants du Chili et du Panama sont d'avis que, puisqu'il n'y a pas eu consensus au sein du Groupe de travail sur ce que devrait être le scénario approprié, le Comité exécutif devrait prendre une décision ou suggérer une autre solution, ce qui économiserait du travail et des ressources à l'Administration.
- 4.8.9 Le représentant du Belize est d'avis que l'on est dans une voie à sens unique et que l'on ne devrait pas oublier que, en ce qui a trait aux quotes-parts, le fait qu'un État membre entreprenne des négociations au milieu d'un processus peut être considéré comme une rupture de contrat. Il demande que ces mesures soient mises en oeuvre en 1996 et non en 1995. Il ajoute que les ententes raisonnables doivent être passées dans des délais raisonnables.
- 4.8.10 Le représentant d'Haïti et le représentant observateur des États-Unis se disent favorables à l'élimination de la ligne directrice générale n° 5 et au maintien du scénario n° 3.
- 4.8.11 La représentante du Canada souligne l'importance d'arriver à une position commune. En ce qui a trait au paiement des quotes-parts, elle a reçu des instructions pour ne pas engager son pays à verser une quote-part accrue. Elle considère qu'il faut faire une

évaluation simple du budget afin de déterminer les secteurs où des économies doivent être réalisées et où des coupures strictes doivent être effectuées et que cette étude doit être envoyée aux pays pour connaître leurs opinions respectives.

- 4.8.12 Le représentant du Brésil considère que l'on doit se mettre d'accord sur les coupures à effectuer et sur les pourcentages à appliquer. Une réduction de 10 % préoccupe grandement les délégués présents.
- 4.8.13 Le président suggère que deux scénarios, et non pas trois, doivent être étudiés. Une réduction de 10 % serait nuisible aux économies faibles des pays de l'Amérique du Sud et des Antilles. L'IICA devra faire des efforts à l'interne pour diminuer ses dépenses administratives et élaborer une stratégie dynamique tournée vers l'extérieur pour y puiser des ressources additionnelles.
- 4.8.14 Le représentant du Chili suggère que l'Administration consulte les pays et que, autant que possible, une solution de consensus soit proposée pour être adoptée par le Comité exécutif.
- 4.8.15 Le Directeur général considère qu'il est important d'analyser les trois scénarios afin de décider de leur utilité respective. Quel que soit le résultat, la réduction des frais devra être envisagée dans un contexte plus ample, étant donné que les mesures à prendre auront des conséquences sur l'avenir de l'Institut. L'Administration devra montrer aux États membres les répercussions de la réduction du budget. Il s'agit là d'une question extrêmement sérieuse. Au cours des

dix dernières années, l'IICA a vu sa situation financière se détériorer et une réflexion générale devra avoir lieu, vu qu'il sera impossible de satisfaire les demandes de tous. Il n'est pas facile de dissocier les aspects techniques et administratifs. Des planifications sérieuses sont nécessaires sur l'état des quotes-parts, les quotes-parts en souffrance et l'information sur les CATI. Il revient à l'Administration d'en assumer la responsabilité et les directeurs et fonctionnaires devront faire des efforts supplémentaires. De plus, une stratégie vigoureuse de prospection sera mise en oeuvre pour trouver des ressources supplémentaires. Il assure que l'IICA sortira plus fort de cette crise.

- 4.8.16 Le représentant observateur d'El Salvador fait l'éloge de l'attitude responsable et avertie du Directeur général et appuie la proposition visant à réviser soigneusement les trois scénarios sans autre urgence que de respecter les délais fixés pour la prochaine réunion du Conseil.
- 4.8.17 Le Directeur général prend la parole pour redire sa volonté d'étudier en détail les diverses propositions de budget. Il demande à tous les représentants de présenter par écrit la position de leurs gouvernements respectifs relativement aux diverses options budgétaires, afin d'aider le Secrétariat à élaborer un plan permettant d'arriver à un consensus. Il insiste sur la nécessité d'étudier globalement le problème du budget, en tenant compte en même temps des taux CATI, des quotes-parts et du budget. Le Directeur général conclut son allocution en répétant qu'il accepte le mandat de poursuivre ce

travail le plus professionnellement possible et en annonçant qu'il se référera à cette question le lendemain après-midi.

- 4.8.18 Le Président remet ensuite un projet de résolution pour que le Comité exécutif se rencontre un jour avant la réunion du Conseil afin d'étudier tous les scénarios budgétaires.
- 4.8.19 Le représentant du Belize se dit en faveur de prendre le temps nécessaire pour éviter toute division au sein des membres du comité, harmoniser les considérations d'ordre économique et politique et tirer parti de la crise. Il demande à chaque pays de réfléchir aux avantages qu'il a tirés de son adhésion à l'IICA. Si les ministres de l'Agriculture en viennent à conclure que l'IICA a eu un effet positif sur le secteur de l'agriculture, ils devraient alors l'aider en conséquence. Il conclut en disant que le Belize a de bonnes raisons d'accorder son soutien à l'IICA et qu'il continuera dans cette voie.
- 4.9 Le Secrétaire technique prend la parole pour annoncer que le Groupe de travail 2 n'est pas encore prêt pour la présentation de son rapport. Il cède la parole au Rapporteur pour qu'il donne lecture du projet de résolution «Étude annuelle sur les taux des CATI-1994», qui est adopté tel quel.
- 4.10 Suit une brève discussion au sujet de l'annulation éventuelle de l'excursion afin de continuer l'étude du budget et au sujet de l'opportunité d'annuler la réunion du petit-déjeuner. Il est en outre décidé de reporter l'exposé du Groupe de travail 2 au lendemain, dans l'après-midi, au retour de l'excursion.

Par ailleurs, les représentants recevront des copies des recommandations du Groupe de travail 2 au petit-déjeuner afin qu'ils aient le temps de les examiner pendant la journée.

- 4.11 Le Président remercie les représentants pour cette journée de travail fructueuse et lève la séance à 20 h 20.

#### CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

5. La cinquième séance plénière, présidée par le représentant du Costa Rica, est ouverte le mercredi 21 juin 1995, à 16 h 45, dans la salle États-Unis/Canada.

- 5.1 Rapport du Groupe de travail sur le recouvrement des quotes-parts

Le Président donne la parole au représentant du Canada pour présenter le rapport, lequel est inclus en annexe au Rapport du Comité exécutif.

- 5.1.1 Le représentant du Canada fait allusion tout spécialement à l'autorité dont jouit la représentante de la Colombie, qui a assumé la présidence du Groupe ; étant donné que le rapport a été distribué aux délégations suffisamment à l'avance, il signale seulement que les propositions contenues dans le rapport doivent être examinées compte tenu des avis exprimés par le Directeur des finances en ce qui concerne les différentes politiques des ministres des Finances des pays. Il ajoute qu'outre les solutions proposées dans le rapport, on pourrait explorer d'autres solutions dénotant une certaine créativité ; toutes ces solutions doivent être examinées

attentivement par le Service de consultation juridique et par les pays membres.

## 5.1.2

Il demande qu'on fasse une correction au rapport, au point 2 de la page 2, première ligne, pour que le passage se lise ainsi : «...il a été signalé qu'à la condition que les quotes-parts de 1995 aient été acquittées, les pays ayant des quotes-parts en souffrance devraient convenir avec l'IICA d'un délai de paiement déterminé, afin que...». Page 3, point 3, modifier ainsi : «...offrir une réduction déterminée aux pays qui paient leurs quotes-parts en dollars des États-Unis» ; autre modification : «...offrir une réduction aux pays qui paient au cours du premier trimestre de l'année le total de leurs contributions en souffrance». Il demande aussi de corriger le projet de résolution 25, dans son dispositif 1.b) afin qu'il se lise : «Autorise le Directeur général (à titre de dérogation au règlement applicable pour une seule fois) à créditer, au titre du règlement de leurs quotes-parts de 1995, les sommes reçues des États membres en retard dans leurs paiements au cours de 1995, et à négocier avec ces États membres - à la condition que leurs quotes-parts de 1995 soient payées - des délais et modes de règlement praticables pour le paiement de toutes leurs autres quotes-parts en souffrance».

## 5.1.3

Le représentant du Costa Rica signale que le rapport du Groupe de travail est très détaillé ; il souligne combien il est important d'utiliser le Fonds de développement durable comme un instrument qui permette d'en finir avec les retards dans le paiement des quotes-parts. Il précise que le secrétariat du

Groupe disposait d'un document sur ce Fonds, qui pourrait intéresser les délégations.

- 5.1.4 Le représentant observateur des États-Unis signale que parmi les projets de résolution qui seront soumis au Conseil se trouve celui du programme-budget et que si l'on ne parvient pas à un consensus, il est possible qu'à la réunion du Conseil on vote au sujet du budget, et sa délégation pourrait donc demander que soit appliqué l'article 24 de la Convention aux termes duquel est suspendu le droit de vote des États membres qui sont en retard dans le paiement de leurs quotes-parts pour plus de deux exercices financiers révolus.
- 5.1.5 Le Président remercie les membres du Groupe de travail pour les importants éclaircissements qu'ils ont présentés au Comité exécutif et à l'Administration et déclare adopté leur rapport.
- 5.2 Lecture de divers projets de résolution
- 5.2.1 Le Président demande au Rapporteur de donner lecture des projets de résolution pendants.
- 5.2.2 Projet de résolution sur les «Accords, conventions, contrats, lettres d'entente et autres», avec la modification proposée dans le dispositif 3, adopté sans autres modifications.
- 5.2.3 Projet de résolution intitulé «Convocation d'une réunion du Comité exécutif pour discuter des différents projets possibles de programme-budget à soumettre à la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture». Le représentant du Chili

signale que le Comité ne s'est pas prononcé officiellement en ce qui concerne la proposition de l'Administration relative à un accroissement nominal du budget de 3 % ; il faut donc préciser à quelles propositions elle se réfère. Le Président déclare que la proposition de l'Administration n'a pas été rejetée par le Comité exécutif ; le projet de résolution est donc adopté, compte tenu de ce que vient de signaler le représentant du Chili.

- 5.2.4           Projet de résolution sur les «Mesures de recouvrement des quotes-parts en souffrance». Le Secrétaire technique précise que la délégation du Canada a demandé deux modifications qu'il lit en version anglaise. Le représentant du Chili demande si le point 1.b) est juridiquement valable. Le Secrétaire technique lui répond que le projet de résolution a été étudié par le conseiller juridique de l'OEA, M. Berenson. Le Président déclare adopté le projet de résolution, avec les modifications signalées.

5.3           Examen du rapport provisoire de la quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif

- 5.3.1           Le Président donne la parole au Secrétaire technique, lequel indique la marche à suivre pour l'examen du rapport provisoire et du procès verbal.
- 5.3.2           Le représentant observateur des États-Unis demande s'il est possible d'inclure dans le procès-verbal la discussion du Groupe de travail sur le programme-budget. Le Président est d'avis qu'il s'agit là d'un débat très enrichissant ; s'il existe un enregistrement

de la discussion, il sera inclus dans le procès-verbal.

- 5.3.3 La cinquième séance plénière est levée à 17 h 45.

### SÉANCE DE CLÔTURE

6. La Séance de clôture est ouverte le 21 juin 1995 à 17 h 50 sous la présidence du représentant du Costa Rica.

- 6.1 Signature du Rapport de la quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif

- 6.1.1 Le Président demande au Secrétaire technique d'indiquer la marche à suivre pour l'examen du rapport provisoire et du procès verbal. Le Président et le Directeur général signent alors le rapport de la Réunion.

- 6.2 Allocution du représentant du Chili

Le représentant du Chili prononce une allocution au nom des pays membres du Comité exécutif. Il remercie Mesdames et Messieurs les délégués pour l'occasion qui lui a été donnée de les représenter ; le président du Comité exécutif pour la sagesse et la modération dont il a fait preuve en dirigeant les débats ; le Directeur général pour les facilités offertes lors du déroulement de la réunion ; le Secrétaire technique et le personnel de l'IICA pour l'aide reçue par les délégués dès leur arrivée au Costa Rica. Il ajoute que pendant ces trois jours de délibérations ont été débattues des questions de la plus haute importance pour l'Institut et que, même si un consensus ne s'est pas dégagé

sur toutes ces questions, un effort louable a été consenti pour aider l'Administration en lui donnant des lignes directrices claires qui faciliteront sa tâche de gestion. Il dit que tous les participants retournent dans leurs pays respectifs pour faire face aux dures réalités du secteur agricole et qu'ils emportent l'espérance qu'à la prochaine réunion extraordinaire du Comité exécutif, qui aura lieu en septembre, se dégagera un consensus. Pour conclure, il souligne l'importance des paroles chargées d'émotion, pleines de foi et d'espérance, avec lesquelles le Directeur général a accueilli les concours des participants.

6.3 Le Directeur général demande la parole pour annoncer qu'une vidéocassette sur le Plan à moyen terme produite par l'Institut, sera projetée.

#### 6.4 Allocution du Directeur général

6.4.1 Le Directeur général remercie l'assistance d'avoir accepté de visionner la vidéocassette ; il insiste sur le style de gestion participative assimilatrice qui a présidé à l'élaboration du Plan à moyen terme. Il déclare que l'IICA a la responsabilité de poursuivre ses efforts en vue de donner à l'agriculture la place qui lui revient dans le contexte actuel d'internationalisation de l'économie et d'intégration de l'hémisphère ; l'IICA a aussi la responsabilité de faire comprendre à la communauté agricole des Amériques quelle est la nouvelle dimension de l'Institut. Il ajoute que le monde mouvant que nous connaissons actuellement exige des institutions souples, dynamiques et vigoureuses, dont les dirigeants soient des

stratégés prévoyants, des novateurs, ayant une grande capacité de négociation et un haut niveau d'esprit d'entreprise et de service public ; et cela ne peut être obtenu qu'en concentrant notre attention et notre effort sur l'humain, afin que ce soit par l'humain qu'on arrive à transformer la société.

6.4.2 Il affirme que nous vivons dans un monde où la seule constante est le changement ; il faut donc, lorsqu'on légifère, que ce soit dans une perspective de compétitivité, étant donné que ce milieu changeant impose aux dirigeants la nécessité de réviser leur état d'esprit en ce qui concerne les buts, les objectifs prioritaires et les perspectives d'avenir. Car c'est bien là que peuvent prévaloir les principes qui leur permettront d'instaurer les réformes structurales nécessaires dans les organisations et les fonctions dont ils ont la responsabilité, afin qu'elles puissent mieux répondre au nouveau contexte. Il déclare qu'on ne peut pas vivre dans l'hier ; les gloires du passé nous servent à nous fortifier dans le présent et à dimensionner le futur.

6.4.3 Le Directeur général remercie Mesdames et Messieurs les délégués pour leurs concours. Il souligne l'importance de la responsabilité qui incombe à l'Administration de présenter aux pays membres les différents scénarios, leurs incidences et l'effet positif ou négatif qu'aura chacun d'eux. Il remercie aussi le Secrétaire technique, le Sous-directeur général, la DIPRAT et tout le personnel de l'IICA, le président du Comité exécutif, les représentants de la EARTH, ainsi que Dieu qui a été présent en tout temps.

6.5 Allocution du président de la quinzième  
réunion ordinaire du Comité exécutif

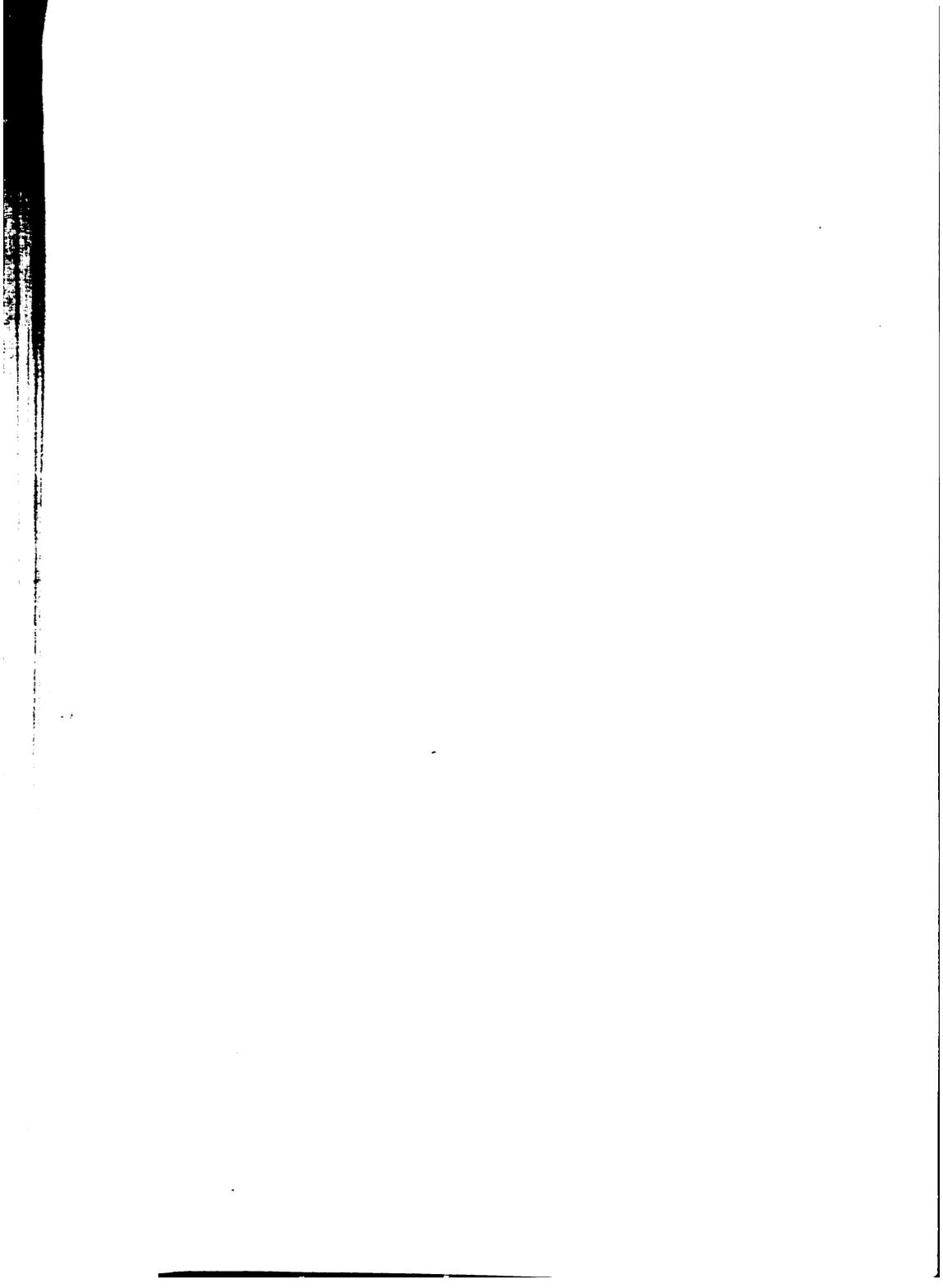
6.5.1

Le Président annonce que se terminent trois journées d'amples discussions et d'études approfondies portant sur les points névralgiques qui touchent le développement agricole de nos pays. Il ajoute que les différentes formes possibles de développement impliquent obligatoirement l'existence d'un processus d'intégration de nos économies qui nous permette d'utiliser les ressources avec un meilleur rendement, étant donné que la plupart des pays sont engagés dans des processus de restructuration institutionnelle et de réduction des dépenses publiques. Il souligne le fait que l'une des questions qui ont été étudiées le plus à fond pendant cette réunion du Comité exécutif a été celle de la durabilité institutionnelle de l'IICA ; cette question préoccupe tous les participants, car ils ont conscience que notre Institut se doit d'apporter son aide aux économies des pays les moins développés, économies dont la base est précisément l'agriculture. Il mentionne les investissements considérables que les grandes puissances ont consentis à l'occasion des affrontements conflictuels du passé, et qui doivent maintenant se convertir en une aide généreuse offerte pour diminuer les niveaux de pauvreté et favoriser le développement des pays les plus nécessiteux. Il rend hommage au sens des responsabilités et au sérieux des délégués qui ont participé au débat, il remercie le Secrétariat technique et tout le personnel de l'IICA pour la collaboration qu'ils ont offerte au cours de cette réunion et il espère que pendant les prochains mois se mettra en marche un processus de réflexion qui devrait aboutir, lors

de la prochaine réunion du Conseil, à l'élaboration de mécanismes permettant d'améliorer l'agriculture des Amériques.

6.5.2

La Séance de clôture de la quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif est levée le 21 juin 1995 à 18 h 30.



## **RÉSOLUTIONS**



IICA/CE/Res.232 (XI-0/95)

20 juin 1995

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 232RAPPORT ANNUEL 1994

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.281(95), «Rapport annuel 1994»,

CONSIDÉRANT :

Que l'alinéa 4.f. du Règlement intérieur du Comité exécutif prescrit que celui-ci se doit d'analyser le rapport annuel sur les activités de la Direction générale ;

Que la teneur du Rapport annuel 1994 reflète fidèlement les activités menées par l'Institut durant l'année ;

Que, conformément aux recommandations par le Conseil interaméricain de l'agriculture, à sa sixième réunion ordinaire, l'Institut a publié un rapport résumé pour qu'il serve d'instrument de diffusion et un nombre réduit de copies du rapport complet pour l'information des États membres,

## DÉCIDE :

1. D'accepter le document IICA/CE/Doc.281(95), «Rapport Annuel 1994». présenté par le Directeur général.
2. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture d'approuver, à sa huitième réunion ordinaire, le Rapport annuel 1994.

IICA/CE/Res.233 (XV-0/95)

20 juin 1995

Original : anglais

RÉSOLUTION N° 233

ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT, 1994

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le Document IICA/CE/Doc.283(95), «Rapport des commissaires aux comptes et commentaires du Directeur général sur le Rapport des commissaires aux comptes - 1994»,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4 du Règlement intérieur du Comité exécutif établit que celui-ci se doit d'examiner les états financiers de l'Institut et d'en faire rapport au Conseil interaméricain de l'agriculture ;

Que les commissaires aux comptes attestent de la bonne gestion des ressources financières, conformément aux dispositions des règlements de l'Institut ;

Que, de l'avis des commissaires aux comptes, les états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994, et que les principes comptables sur lesquels ils reposent sont tout à fait conformes aux pratiques comptables généralement admises,

## DÉCIDE :

1. D'accepter le document IICA/CE/Doc.283(95), «Rapport des commissaires aux comptes et commentaires du Directeur général sur le rapport des commissaires aux comptes - 1994».
2. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture d'adopter, à sa huitième réunion ordinaire, le document IICA/CE/Doc.283(95), «Rapport des commissaires aux comptes et commentaires du Directeur général sur le rapport des commissaires aux comptes - 1994».

IICA/CE/Res.234 (XV-0/95)

21 juin 1995

Original : anglais

RÉSOLUTION N° 234

CONVOCATION D'UNE RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR  
ÉTUDIER LES PROPOSITIONS DE PROGRAMME-BUDGET DE RECHANGE  
AVANT LA HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL  
INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.282(95), «Projet de programme-budget 1996-1997», et le document intitulé, «Groupe de travail A, Programme-budget, Résumé des conclusions», du 20 juin 1995,

CONSIDÉRANT :

Que, aux termes de l'article 3(b) du Règlement intérieur du Comité exécutif, le Comité exécutif a pour attributions «d'examiner le projet de programme-budget biennal que soumet le Directeur général à la considération du Conseil et de formuler là-dessus les observations et les recommandations qu'il estime appropriées» ;

Que le Projet de programme-budget du Directeur général pour l'exercice biennal 1996-1997 requiert une augmentation de 3 % des quotes-parts obligatoires des États membres pour 1996 et une autre augmentation de 3 % pour 1997 ;

Que plusieurs principaux contributeurs de l'Institut ont fait savoir qu'ils ne sont pas en mesure d'appuyer l'augmentation proposée des quotes-parts ;

Que plusieurs États membres se disent préoccupés par le fait que les arriérés accumulés au titre des quotes-parts témoignent de l'incapacité ou des difficultés que connaissent les États membres pour payer les quotes-parts exigées aux niveaux requis par le Projet de programme-budget du Directeur général ;

Que, pour tenir compte des préoccupations exprimées et pour déterminer les possibilités de parvenir à un consensus sur le Programme-budget 1996-1997, le Comité exécutif a mis sur pied un groupe de travail formé de représentants du Belize, du Brésil, du Canada, du Chili et des États-Unis ;

Que plusieurs États membres représentés au sein du groupe de travail recommandent, à titre de solution de rechange au projet de budget du Directeur général, l'adoption d'un budget fondé sur une croissance zéro des contributions des quotes-parts; qu'un État membre propose l'adoption d'un budget tenant compte d'une réduction de 10 % des quotes-parts en 1996 et d'un autre 10 % en 1997 ; que les États membres qui recommandent ces options de budget demandent à la Direction générale d'élaborer d'autres projets de budget en fonction de leurs recommandations ;

Que plusieurs États membres recommandent l'adoption de lignes directrices par la Direction générale pour l'élaboration des options de budget requises, et que ces lignes directrices ont été énoncées dans le rapport soumis par le groupe de travail à la considération du Comité exécutif ;

Que ni le groupe de travail ni le Comité exécutif au complet n'ont pu parvenir à un consensus sur le Budget 1996-1997, et que, en réponse aux demandes de plusieurs États membres, le Directeur général offre de soumettre à

la considération du Comité exécutif, immédiatement avant la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture («Conseil») en septembre 1995, des options de projet de budget fondées sur une croissance zéro des quotes-parts pour les deux années de l'exercice biennal et des options de projet de budget fondées sur une réduction de 10 % des quotes-parts en 1996 et sur une autre réduction de 10 % en 1997 ;

Que le Comité exécutif doit faire les recommandations et les observations qu'il croit pertinentes pour modifier le Projet de programme-budget ;

Que le Directeur général requiert la collaboration des États membres pour l'élaboration de ces options de projet de budget, et qu'il souhaite que cette collaboration lui soit accordée promptement afin que les projets puissent être formulés et communiqués bien avant la réunion susmentionnée du Conseil ;

Que l'article 19 du Règlement intérieur du Comité exécutif prévoit que le Comité «tiendra aussi une réunion, s'il le juge nécessaire, immédiatement avant la réunion ordinaire du Conseil, à l'endroit où se tient cette dernière»,

**DÉCIDE :**

1. De demander au Directeur général d'élaborer des options budgétaires pour l'exercice biennal 1996-1997 pour (i) un budget biennal avec croissance zéro des quotes-parts au cours des deux années de l'exercice biennal, (ii) un budget biennal comportant une réduction de 10 % des quotes-parts en 1996 et une réduction additionnelle de 10 % des quotes-parts en 1997.

2. De demander au Directeur général de soumettre ces options aux États membres dans les plus brefs délais.
3. De se réunir, conformément à l'article 19 du Règlement intérieur du Comité exécutif, avant la séance inaugurale de la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, afin d'examiner ces projets et de faire les recommandations appropriées au Conseil.
4. De charger le Directeur général de demander aux États membres d'envoyer le plus rapidement possible leurs observations et recommandations pour l'élaboration des options budgétaires.

IICA/CE/Res.235 (XV-0/95)

21 juin 1995

Original : anglais

RÉSOLUTION N° 235MESURES POUR LE RECOUVREMENT DES ARRIÉRÉS DE QUOTES-PARTS

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le document d'information n° 3 intitulé «Relevé des quotes-parts des pays membres au 31 mai 1995» ; le document formulé à la réunion du Groupe de travail pour le recouvrement des quotes-parts (intitulé «Meeting of the Quota collection working Group»),

CONSIDÉRANT :

Que l'article 23 de la Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture prévoit que les pays membres doivent contribuer à l'entretien de l'Institut en versant des quotes-parts annuelles dont la valeur est fixée par le Conseil ;

Que l'article 24 de la Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture prévoit qu'un État membre en retard dans le paiement de sa quote-part pendant plus de deux années complètes verra son droit de vote suspendu au Conseil et au Comité exécutif sauf si ceux-ci décident que le non-paiement de l'État membre est dû à des circonstances hors de son contrôle ;

Que, d'après l'article 80 du Règlement intérieur de la Direction générale, les quotes-parts annuelles sont

payables le premier jour de l'année financière correspondante ; que l'article 81 du Règlement intérieur stipule que la Direction générale devra recevoir toutes les ressources au nom de l'Institut et qu'elle doit prendre toutes les mesures nécessaires pour recevoir ces contributions à temps ; et que la règle 3.3.3 du Règlement financier prévoit qu'il incombe au Directeur général d'obtenir les quotes-parts des États membres ;

Que les États membres qui ne versent pas à temps leur quote-part retardent et bloquent inutilement l'exécution du programme-budget approuvé et portent préjudice à l'Institut et aux États membres qui se conforment entièrement à leurs obligations pour ce qui est du versement de leur quote-part ;

Qu'un groupe de travail du présent Comité exécutif (constitué de délégués du Brésil, du Canada, de la Colombie, du Costa Rica, des États-Unis, du Mexique, du Pérou, du Suriname et du Venezuela) a recommandé une série de mesures pour faciliter le recouvrement des quotes-parts en retard ;

Que des efforts systématiques visant à recouvrer des arriérés de quotes-parts, par l'intermédiaire de négociations directes avec les États membres et au moyen de calendriers de paiement réalistes, se sont révélés efficaces pour réduire les arriérés dans le cas d'autres organismes internationaux,

DÉCIDE :

1. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture d'adopter une résolution qui
  - a) demande instamment aux États membres qui n'ont pas encore versé leur quote-part de 1995, de le faire le plus tôt possible ;

- b) autorise le Directeur général (pour déroger exceptionnellement au règlement pertinent) à créditer les sommes reçues des États membres en arriérés au cours du reste de l'année 1995 comme paiement de leur quote-part de 1995 et, du moment que la quote-part de 1995 est couverte, de négocier avec ces États membres des calendriers réalistes et des méthodes de paiement pour tous les autres arriérés dus.
2. De recommander que le Directeur général, afin d'aider les ministres de l'Agriculture à obtenir le déblocage des sommes versées comme quotes-parts auprès des autorités concernées, envoie aux États membres, avant la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, les renseignements relatifs au lien entre les avantages reçus de l'IICA et les quotes-parts versées, pour chaque pays.
3. De demander instamment aux États membres dont les arriérés datent d'avant 1995 de négocier des calendriers de paiement pour ces arriérés avec la Direction générale avant la fin de 1995 et de préférence avant la prochaine réunion du Conseil.
4. De charger le Directeur général de préparer, en prévision de la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif, une étude et des recommandations sur
- a) la faisabilité d'accepter d'autres formes de paiement pour les quotes-parts dont le versement est en retard, notamment mais non uniquement, le paiement en monnaie locale, le paiement

en nature (biens immobiliers, services, etc.), le paiement en titres et des contributions à des fonds destinés à assurer le développement durable ;

- b) des mesures incitatives et des sanctions pour encourager le paiement rapide des quotes-parts courantes et des arriérés.

RÉSOLUTION N° 236

ACCORDS, CONVENTIONS, CONTRATS, LETTRES D'ENTENTE ET AUTRES

Le Comité exécutif, à sa quinquisième réunion ordinaire,

VO: Le document IICA/CE/Doc.282 (95), «Projet de programme-budget 1996-1997»,

DÉCIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture, à sa huitième réunion ordinaire :

1. D'autoriser le Directeur général à utiliser les ressources versées à l'IICA pendant les années civiles 1996 et 1997, pour les fins spécifiques convenues au moyen des accords, conventions, contrats, lettres d'entente et autres, présentés ci après :

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
CENTRE REGIONAL CENTRAL  Action de soutien administratif : Soutien technique et administratif au Secrétariat exécutif à la planification sectorielle agricole et aux ressources naturelles (SEPSA)  Action de soutien administratif : Gestion des fonds affectés à UNACDOP dans le cadre du programme national des coopératives étudiantes et des coopératives regroupant des jeunes	Convention de coopération entre le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et l'IICA pour le soutien technique et administratif au Secrétariat exécutif à la planification sectorielle agricole  Convention de fonctionnement entre l'Union nationale des coopératives et l'IICA en vue de la gestion des fonds qui seront utilisés par UNACDOP à l'appui du Programme national des coopératives étudiantes et des coopératives regroupant des jeunes	Costa Rica  Costa Rica	MAG/SEPSA  UNACDOP	6236,2  32,5	2485,1  13,2
Action de soutien administratif : Soutien administratif au Programme de développement rural du Costa Rica	Convention de coopération technique et de soutien administratif entre le Programme de développement rural du gouvernement du Costa Rica et l'IICA en vue de la mise en application de la Stratégie nationale de développement rural	Costa Rica	Gouvernement du Costa Rica	77,0	77,0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
<p>Projet : Soutien à la revitalisation du secteur agricole au Guatemala</p> <p>Action de soutien administratif : Renforcement de la Commission spéciale d'aide aux rapatriés (CEAR) en vue de la réalisation du Projet de revitalisation socio-économique des coopératives agricoles d'Usamicinta-Pasión-La Machaca, dans le Petén</p> <p>Action de soutien administratif : Soutien administratif de projets s'inscrivant dans le cadre du Plan d'action forestière pour le Guatemala</p>	<p>Convention n°43-95 entre le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation du Guatemala et l'IJICA, en vue de la création du Système de statistique agricole</p> <p>Convention n°42-95 entre le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation du Guatemala et l'IJICA, sur le soutien de la commercialisation agricole</p> <p>Convention n°19/94 entre le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation du Guatemala et l'IJICA, sur le renforcement et la restructuration du système de planification sectorielle</p> <p>Convention n°97-90 entre le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation du Guatemala et l'IJICA, en vue de la création de deux unités de planification régionale</p> <p>Convention n°23/94 entre le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation du Guatemala et l'IJICA, sur le soutien technique et administratif de la décentralisation et de la modernisation institutionnelle du Ministère</p> <p>Convention de coopération technique entre le CEAR et l'IJICA, en vue du développement des zones habitées par des rapatriés et des réfugiés</p> <p>Lettre d'entente entre la Commission spéciale d'aide aux rapatriés et l'IJICA, sur le soutien administratif affecté à la réalisation du Projet de revitalisation socio-économique des coopératives agricoles d'Usamicinta-Pasión-La Machaca, dans le Petén</p> <p>Convention n°41-95 entre le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation du Guatemala et l'IJICA, sur le soutien administratif de projets s'inscrivant dans le cadre du Plan d'action forestière</p>	Guatemala Guatemala Guatemala Guatemala Guatemala Guatemala Guatemala	MAGA MAGA MAGA MAGA MAGA FOMPAZ MAGA	140.0 252.0 50.4 56.0 89.6 194.4 902.9	252.0 194.4

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRACTUELLE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1995	Milliers de US\$ 1997
Action de soutien administratif : Soutien administratif à la réalisation du Plan de restructuration de la Banque nationale de développement agricole	Convention entre le ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de l'Alimentation, le ministre des finances publiques et l'IIICA, sur le soutien administratif affecté à la réalisation du Plan de restructuration de la Banque nationale de développement agricole	Guatemala	MIGA	388,8	
Action de soutien administratif : Soutien administratif au Plan d'action pour la modernisation et la promotion de l'irrigation et du drainage agricoles	Convention n°22-94, entre le ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de l'Alimentation du Guatemala et l'IIICA, sur le soutien administratif du Plan d'action pour la modernisation et la promotion de l'irrigation et du drainage agricoles	Guatemala	MIGA	497,9	499,0
Action de soutien administratif : Soutien administratif au fonctionnement de l'unité chargée de la réalisation du Projet de gestion et de conservation des ressources naturelles renouvelables dans le bassin supérieur de la rivière Chixoy	Convention n°35-94, entre le ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de l'Alimentation du Guatemala et l'IIICA, sur le soutien administratif nécessaire au fonctionnement de l'unité chargée de la réalisation du Projet de gestion et de conservation des ressources naturelles renouvelables du bassin supérieur de la rivière Chixoy	Guatemala	MIGA	785,2	206,3
Action de soutien administratif : Soutien administratif aux projets de développement des cultures fruitières et de la production industrielle des fruits et des plantes potagères	Convention n°62-91, entre le ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de l'Alimentation et l'IIICA, sur le soutien administratif nécessaire aux projets de développement de la culture fruitière et de la production industrielle des fruits et des plantes potagères	Guatemala	MIGA	785,2	785,2
Projet : Mise en oeuvre du sous-élément formation et communication dans le Cadre du Projet de réhabilitation et de développement pour les zones touchées par la catastrophe le département de Chalatenango (PROCHALATE)	Accord entre le gouvernement d'El Salvador et l'IIICA, en vue de la mise en oeuvre du sous-élément formation et communication s'inscrivant dans le cadre du Projet de réhabilitation et de développement pour les zones touchées par le conflit dans le département de Chalatenango	El Salvador	FIDA	258,7	264,5
Projet : Programme régional de renforcement de la recherche en agronomie sur les principales céréales d'Amérique centrale et du Panama	Contrat de gestion des fonds affectés à la Convention FALU/89/23 entre la Communauté économique européenne et l'IIICA. Programme régional de renforcement de la recherche en agronomie portant sur les céréales en Amérique centrale et au Panama	Centre régional central	CEE	1,542,4	

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Projet : formation en gestion d'entreprises pour les entreprises paysannes de type coopératif	Accord général de coopération entre l'IICA et la Société de développement international Desjardins (SDID)	Centre régional central	SDID/Canada	20.0	11.0
Soutien administratif à l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IIPRI)	Lettre d'entente entre l'IICA et l'IIPRI pour la réalisation d'activités conjointes concernant le développement agricole durable à l'enc de coteau en Amérique centrale	Guatemala Honduras	IIPRI	150.0	150.0
CENTRE REGIONAL DES ANTILLES	Lettre de contribution de l'UNICEF, pour le soutien administratif : «Soutien à la recherche concernant les Amérindiens»	Guyana	UNICEF	1,765.0	116.4
Action de soutien administratif : Soutien à la recherche concernant les Amérindiens	Entente entre le ministère de l'Agriculture et l'IICA	Guyana	MOA	40.0	
Action de soutien administratif : Administration du Programme de développement rural intégré France-Guyana					
Projet : Technologie, organisation et crédit pour les petits agriculteurs en Maliti	Accord de projet entre le Fonds des Nations Unies pour la population, Direction de Maliti et de la République dominicaine, et l'IICA	Maliti	FRUMP	23.4	
Projet : Transfert de technologie pour les systèmes de culture basés sur la production de café pour les petits producteurs agricoles en Maliti	Donation USAID n° 521-0216-G-00-0008-00 pour le projet : Transfert de technologie pour les systèmes de culture basés sur la production de café pour les petits producteurs agricoles en Maliti	Maliti	USAID	1,587.5	
Action de soutien administratif : Soutien au Secrétariat d'État à l'Agriculture (SEA) pour promouvoir le développement agricole et le bien-être en milieu rural	Convention de coopération conclue entre le SEA de la République dominicaine et l'IICA pour promouvoir le développement agricole et le bien-être en milieu rural	République dominicaine	SEA	86.4	86.4
Projet : Soutien au développement de fruits tropicaux aux Antilles (Phase II)	Accord avec le Gouvernement français	Centre régional des Antilles	Gouvernement de la République française	25.0	30.0



NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/ACTE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Action de soutien administratif : Soutien administratif au Projet de développement agricole de Chuquisaca Norte (CORDECH)	Convention de coopération entre la Corporation régionale de développement de Chuquisaca (CORDECH) et l'IJICA pour l'exécution d'un programme de soutien administratif au Projet de développement agricole de Chuquisaca Norte	Bolivie	FIDA/CORDECH	63.3	64.3
Projet : Modernisation de la commercialisation des produits agricoles	Convention de coopération technique conclue entre le Secrétariat d'État à la Planification (DIP) et l'IJICA pour la consultation au sujet de la modernisation de la commercialisation des produits agricoles	Colombie	DIP	66.0	
Projet : Financement du système d'information sur les prix et les volumes transigés dans le secteur agricole (SIPSA)	Convention de coopération technique n° 120/94 conclue entre le ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MA) et l'IJICA pour la prestation d'une assistance technique dans la mise en oeuvre de la phase de financement du système d'information sur les prix et les volumes transigés dans le secteur agricole (SIPSA)	Colombie	MA	36.3	77.0
Projet : Études pour le développement définition du secteur agricole	Convention de coopération technique n° 008/95 conclue entre le ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MA) et l'IJICA pour la réalisation d'études et de consultations concernant la définition de politiques dans le secteur agricole	Colombie	MA	297.0	275.0
Projet : Renforcement de la capacité de gestion institutionnelle, publique et privée pour soutenir la compétitivité du secteur agricole	Convention de coopération technique n° 007/95 conclue entre le ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MA) et l'IJICA en vue de promouvoir l'adoption d'études et de programmes visant le développement de la compétitivité du secteur agricole	Colombie	MA	550.0	550.0
Projet : Mise en oeuvre du système national de classification des carcasses et des morceaux de viande bovine	Convention de coopération technique n° 124/94 conclue entre le ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MA) et l'IJICA pour la mise en oeuvre du système national de classification des carcasses et des morceaux de viande bovine	Colombie	MA	55.0	

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/COMMISSION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Projet : Gestion des sols et mécanisation agricole	Convention de coopération technique entre le ministère de l'Agriculture et du Développement rural pour le redressement de l'agriculture dans le nord du département de Cesar et au sud de la Guajira	Colombie	MA	275.0	275.0
Projet : Mise en oeuvre de la politique destinée aux femmes en milieu rural	Convention de coopération technique n° 01-072-0-93 conclue entre le Fonds de cofinancement pour l'investissement en milieu rural (DRI) et l'IJICA	Colombie	DNP-Présidence de la République	385.0	385.0
Projet : Conseils techniques pour le développement rural - Fonds DRI	Convention de coopération technique n° 01-070-0-94 conclue entre le Fonds de cofinancement pour l'investissement en milieu rural (DRI) et l'IJICA	Colombie	DRI	646.8	646.8
Projet : Conseils techniques au Fonds d'organisation et de formation paysanne (CAPACITAR)	Convention de coopération technique n° 006-95 conclue entre le ministère de l'Agriculture et du Développement rural et l'IJICA pour l'exploitation du Fonds d'organisation et de formation paysanne (CAPACITAR)	Colombie	MA	646.8	646.8
Projet : Services techniques de bibliothèque et de publications	Convention entre le ministère de l'Agriculture de la Colombie et l'IJICA pour l'exploitation et la consolidation de la bibliothèque "Rodrigo Peñas"	Colombie	MA	35.0	35.0
Action de soutien administratif : Soutien au modèle institutionnel du Centre de recherche sur la canne à sucre (CENICAMA)	Convention pour soutenir la recherche sur la canne à sucre (CENICAMA) et l'IJICA	Colombie	CENICAMA	90.0	100.0
Action de soutien administratif : Services de soutien administratif à l'Institut national d'appropriation des sols (INIAS)	Convention de soutien administratif n° 033 conclue le 7 avril 1990 entre l'INIAS (maintenant IMAT) et l'IJICA	Colombie	IMAT	112.2	91.6
Action de soutien administratif : Développement du secteur agricole en vue de produire des marchandises d'exportation	Convention de coopération technique conclue entre l'IJICA et le Secrétariat d'Etat à la Planification pour promouvoir des projets de recherche, de développement et de mise en oeuvre de technologies pour le secteur agricole en vue de produire des marchandises d'exportation	Colombie	DNP	49.5	

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Soutien à l'action nationale de coopération technique	Convention d'exécution entre le ministère de l'Agriculture et de l'élevage de l'Équateur et l'IICA pour l'administration du Bureau de représentation nationale et des programmes de l'Institut en Équateur	Équateur	MAG	12.3	12.6
Projet : Coopération technique pour la réalisation du Projet de développement rural Penipe (Phase II)	Convention de coopération technique entre le Centre d'éradication du goitre et de formation des personnes handicapées (CEBICHA), le Centre de coopération technique du gouvernement suisse (COTESU) et l'IICA	Équateur	COTESU	44.9	
Projet : Coopération technique pour la réalisation du Projet de développement rural Patatecho	Convention de soutien technique entre la Centrale équatorienne de services agricoles (CESA), la Coopération technique du Gouvernement suisse (COTESU) et l'IICA	Équateur	COTESU	79.2	
Projet : Soutien technique pour la réalisation du Projet de lutte contre les inondations du bassin inférieur du fleuve Guayas	Convention de soutien technique et administratif entre la Commission d'études pour le développement du bassin du fleuve Guayas (CEDEGE) et l'IICA	Équateur	BIRF/Gouvernement des Pays Bas	696.6	
Action de soutien administratif : Soutien au secteur agricole BID-MAG	Convention de soutien administratif BID/MAG-IICA pour le soutien au secteur agricole de l'Équateur	Équateur	BID	3,959.9	3,959.9
Projet : Soutien à l'exécution du Plan d'action convenu entre les gouvernements du Chili et du Pérou afin d'intensifier la lutte contre la céraatite dans les zones frontalières	Accord d'exécution entre les gouvernements du Chili et du Pérou et l'IICA afin d'administrer la «Convention bilatérale Chili-Pérou destinée à intensifier la lutte contre la céraatite dans les zones frontalières des deux pays»	Pérou	Ministère de l'Agriculture du Chili	569.4	
Projet : Promotion du transfert de technologie aux collectivités paysannes de la sierra péruvienne	Convention d'exécution entre l'Unité exécutive du Projet de promotion du transfert de technologie aux collectivités paysannes de la sierra péruvienne et l'IICA pour l'exécution d'un programme d'assistance technique et de formation agricole	Pérou	FIDA	118.8	
Projet : Création d'un réseau régional et national de formation en développement rural	Convention de coopération technique entre le ministère de l'Agriculture et de l'élevage (MAG) et l'IICA pour l'exécution d'un programme de coopération technique visant à soutenir la Fondation pour la formation et la recherche appliquée à la réforme agraire (CIARA)	Venezuela	FIDA	168.0	

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Action de soutien administratif : Soutien administratif au pré-investissement du MAC et au renforcement de son Bureau de planification (Programme PSA)	Accord de services administratifs entre le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAC) de la République du Venezuela et l'IICA en vue du soutien au pré-investissement du MAC et au renforcement de son Bureau de planification	Venezuela	BIRF BIRF/MAC	810.0 918.0	810.0 1,080.0
Action de soutien administratif : Soutien administratif au plan d'investissements en vue de la transformation du secteur agricole (Programme PITSA)	Convention de coopération technique non remboursable ATN/SF-4359-RG entre la Banque Interaméricaine de développement (BID) et l'IICA	Centre régional andin	BID	3.0	
Projet : Programme coopératif de recherche et de transfert de technologie agricoles de la sous-région andine (PROCIANDINO), deuxième étape	Convention de coopération technique non remboursable ATN/SF-4830-RG entre la Banque Interaméricaine de développement (BID) et l'IICA	Centre régional andin	BID	102.0	25.0
	Convention de coopération technique conclue entre l'Institut bolivien de technologie agricole (IBITA), de la République de Bolivie, l'Institut colombien d'agriculture (ICA), de la République de Colombie, l'Institut national de recherches agricoles (INIA), de la République de l'Equateur, l'Institut national de recherches agricoles et agroindustrielles (INIA), de la République du Guatemala, le Fonds national de recherches agricoles (FONAR) de la République du Venezuela d'une part et l'IICA d'autre part, afin d'institutionnaliser le Programme coopératif de recherche agricole de la sous-région andine, qui, à partir de la date d'entrée en vigueur de cette convention, s'appellera Programme coopératif de recherche et de transfert de technologie agricoles de la sous-région andine (PROCIANDINO), deuxième étape.	Centre régional andin	Pays	62.5	62.5

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
<p>Projet : Programme régional de mise en valeur des caméïdes sud-américains</p> <p style="text-align: center;"><b>CENTRE REGIONAL SUD</b></p> <p>Projet : Soutien technique et administratif au cabinet du Secréariat d'Etat pour les activités liées aux négociations commerciales à l'échelle internationale</p>	<p>Contrat d'assistance technique financière - donation A.T. n° 256 (Programme régional de mise en valeur des caméïdes sud-américains) - entre le Fonds international de développement agricole et l'IICA</p>	<p>Bolivia, Pérou, Argentine et Chili</p>	<p>FIDA</p>	<p>282.5</p>	<p>72.3</p>
<p>Projet : Soutien technique et administratif au SAGYP pour l'analyse du secteur agricole et la définition de lignes politiques (SAGYP/Politiques)</p>	<p>Lettre d'entente entre le Secréariat d'Etat à l'Agriculture, à l'Elevage et à la Pêche (SAGYP) et l'IICA en vue d'un soutien technique et administratif au cabinet du Secréariat d'Etat pour les activités liées aux négociations commerciales à l'échelle internationale</p>	<p>Argentine</p>	<p>SAGYP</p>	<p>25,866.4</p>	<p>21,866.6</p>
<p>Projet : Soutien technique et administratif au SAGYP pour l'analyse du secteur agricole et la définition de lignes politiques (SAGYP/Politiques)</p>	<p>Lettre d'entente entre le Secréariat d'Etat à l'Agriculture, à l'Elevage et à la Pêche (SAGYP) et l'IICA en vue d'un soutien technique au cabinet du Secréariat d'Etat pour l'analyse du secteur agricole et la définition de lignes politiques (SAGYP/Politiques)</p>	<p>Argentine</p>	<p>SAGYP</p>	<p>784.0</p>	<p>540.1</p>
<p>Projet : Soutien technique et administratif au Sous-secréariat à l'Economie agricole pour l'élaboration de programmes, de projets et d'études concernant le secteur agricole (SAGYP/Projets)</p>	<p>Lettre d'entente entre le Secréariat d'Etat à l'Agriculture, à l'Elevage et à la Pêche et l'IICA en vue d'un soutien technique et administratif au Sous-secréariat à l'Economie agricole pour l'élaboration de programmes, de projets et d'études concernant le secteur agricole (SAGYP/Projets)</p>	<p>Argentine</p>	<p>SAGYP</p>	<p>784.0</p>	<p>784.0</p>
<p>Projet : Soutien au SEMASA pour la mise à exécution du Programme de modernisation des services agricoles</p>	<p>Annexa n° 2 à la Convention d'exécution concernant la coopération technique entre le Secréariat d'Etat à l'Agriculture, à l'Elevage et à la Pêche de la République d'Argentine et l'IICA en vue de renforcer le sous-programme du Service national de santé animale (SEMASA)</p>	<p>Argentine</p>	<p>SEMASA</p>	<p>336.0</p>	<p>336.0</p>
<p>Projet : Renforcement des institutions de développement rural pour promouvoir l'équité et accroître la compétitivité des petits exploitants dans un contexte d'intégration</p>	<p>Lettre d'entente entre le Secréariat d'Etat à l'Agriculture, à l'Elevage et à la Pêche (SAGYP) et l'IICA pour la prestation d'une assistance technique au SAGYP en vue de l'exécution du Projet des femmes du Nord-Est de l'Argentine</p>	<p>Argentine</p>	<p>UMIFEN</p>	<p>56.0</p>	<p>56.0</p>

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Projet : Soutien technique et administratif au développement régional de la province de Jujuy	<p>Convention d'exécution entre le Secrétariat d'État à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche (SAGYP) et l'IICA pour la formation du personnel technique et le soutien institutionnel au Programme de crédit et de soutien technique aux petits producteurs agricoles du Nord-Est de l'Argentine</p> <p>Lettre d'entente n° 16 entre l'Institut national de technologie agricole et l'IICA pour aider l'INTA à élaborer et exécuter des politiques, programmes et projets en faveur des petits producteurs</p> <p>Lettre d'entente entre le Secrétariat d'État à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche (SAGYP) et l'IICA en vue d'un soutien au SAGYP pour l'exécution du Programme social agricole</p> <p>Accord général de coopération technique entre l'IICA et le Secrétariat à la Production de la province de Jujuy pour le développement et la coopération techniques dans les domaines des sciences et de la technologie, des ressources naturelles, de la production agricole, du commerce intérieur et extérieur, et de la protection phytosanitaire, à l'appui de plans de diversification et de reconversion productive dans la province de Jujuy</p>	Argentine	FIDA  INTA  SAGYP/PSA  Province de Jujuy	28.0  22.4  112.0  560.0	28.0  22.4  112.0  560.0
Projet : Soutien technique et administratif au développement régional de la province de Tucumán	<p>Accord général de coopération technique entre l'IICA et le Secrétariat à la Production de la province de Tucumán pour le développement et la coopération technique dans les domaines des sciences et de la technologie, des ressources naturelles, de la production agricole, du commerce intérieur et extérieur, et de la protection phytosanitaire, à l'appui de plans de diversification et de reconversion productive dans la province de Tucumán</p>	Argentine	Province de Tucumán	224.0	224.0
Projet : Soutien technique et administratif au développement régional de la province de Salta	<p>Accord général de coopération technique entre l'IICA et le Secrétariat à la Production de la province de Salta pour le développement et la coopération technique dans les domaines des sciences et de la technologie, des ressources naturelles, de la production agricole, du commerce intérieur et extérieur, et de la</p>	Argentine	Province de Salta	560.0	560.0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Finances-IMRC	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Projet : Soutien technique et administratif au développement régional de la province de Mendoza	protection phytosanitaire, à l'appui de plans de diversification et de reconversion productive dans la province de Salta  Lettre d'entente n° 1 entre le Secrétariat à la Production de la province de Salta (SP Salta) et l'IICA en vue de la prestation de services de coopération technique à l'Unité de coordination provinciale du Plan de «Transformation productive du secteur du tabac de la province de Salta»	Argentine	Province de Mendoza	336.0	336.0
Action de soutien administratif : Soutien administratif au développement de zones productrices de tabac	Accord général de coopération technique entre l'IICA et le sous-secrétariat à l'Agriculture et à l'Élevage de la province de Mendoza (SAG-Mendoza) en vue du développement et de la coopération technique dans les domaines des sciences et de la technologie, des ressources naturelles, de la production agricole, du commerce intérieur et extérieur, et de la protection phytosanitaire	Argentine	SAGYP/Zones productrices de tabac	756.0	756.0
Action de soutien administratif : Coopération pour le développement de programmes d'évaluation institutionnelle et le soutien à la Direction nationale de l'INIA dans le déroulement d'activités essentielles	Lettre d'entente n° 12 : Coopération en vue de l'élaboration de programmes d'évaluation institutionnelle et le soutien à la Direction nationale de l'INIA dans le déroulement d'activités essentielles	Argentine	INIA	324.0	324.0
Action de soutien administratif : Coopération avec l'Institut national de technologie agricole (INTA) et l'IICA pour la mise sur pied et la réalisation de cours sur la production de blé pour l'Amérique latine	Lettre d'entente n° 14 entre l'INIA et l'IICA pour la mise sur pied et la réalisation de cours sur la production de blé pour l'Amérique latine	Argentine	BID/FIDA	21.6	21.6
Action de soutien administratif : Coopération et soutien au déroulement de la deuxième étape du Système intégré d'information agricole (IINTA/INDEC)	Lettre d'entente n° 15 entre l'IICA et l'INIA pour fournir coopération et soutien dans l'élaboration d'activités de soutien, à l'analyse et à l'évaluation de l'information, à fournir par le recensement agricole national de 1988 et dans le déroulement de la deuxième étape du Système intégré d'information agricole, conformément aux dispositions des accords INTA-INDEC	Argentine	INIA	43.2	43.2

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Action de soutien administratif : Soutien administratif au programme d'éradication de la céréatite (MEMOZZA/MOSCA)	Lettre d'entente n° 1 entre le Secréariat d'État à l'Agriculture et à l'Élevage de la province de Mendoza (SAG-Mendoza) et l'IICA en Argentine pour appuyer l'exécution du Programme d'éradication de la céréatite (MEMOZZA/MOSCA)	Argentine	Province de Mendoza	1,080.0	1,080.0
Action de soutien administratif : Activités d'évaluation des ressources halieutiques (SAGYP/INIDEP)	Lettre d'entente entre l'Institut national de recherche et de développement de la pêche (INIDEP) et l'IICA pour fournir un soutien administratif et technique aux activités d'évaluation des ressources halieutiques préparatoires en vue de l'exécution du programme de modernisation des services agricoles, volet Pêche	Argentine	SAGYP/INIDEP	324.0	324.0
Action de soutien administratif : Soutien à l'Institut national de la statistique et des recensements (INDEC) en vue de réaliser une étude sur la formulation des méthodes d'élaboration d'estimations agricoles	Lettre d'entente entre l'Institut national de la statistique et des recensements de la République argentine et l'IICA, en vue de réaliser une étude sur la formulation des méthodes d'élaboration d'estimations agricoles	Argentine	INDEC	324.0	324.0
Action de soutien administratif : Soutien administratif à l'unité de coordination du projet Secréariat d'État à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche - Fonds International de développement agricole (SAGYP/FIDA)	Lettre d'entente entre le Secréariat d'État à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche (SAGYP) et l'IICA pour le soutien administratif aux coûts opérationnels de l'unité nationale de coordination du programme de crédit et de soutien technique aux petits producteurs agricoles du Nord-Est argentin	Argentine	FIDA	37.8	37.8
Action de soutien administratif : Soutien administratif au processus d'organisation et d'équipement de l'Institut argentin de protection et de qualité végétales (IASCAV)	Lettre d'entente entre l'Institut argentin de protection et de qualité végétales (IASCAV) et l'IICA pour l'appui administratif au processus d'organisation et d'équipement de l'IASCAV	Argentine	IASCAV	1,080.0	1,080.0
Action de soutien administratif : Soutien administratif au Secréariat d'État aux Ressources naturelles et à l'Environnement humain pour la poursuite d'actions touchant au développement du système environnemental national	Lettre d'entente entre le Secréariat d'État aux Ressources naturelles et à l'Environnement humain et l'IICA sur le soutien administratif au Secréariat d'État aux Ressources naturelles et à l'Environnement humain pour la poursuite d'actions s'inscrivant dans le cadre du projet de prêt de la Banque mondiale et touchant à des aspects du système environnemental national	Argentine	SRM y AH	540.0	540.0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
<p>Action de soutien administratif : Soutien au contrôle aéroporté des activités de la flottille de pêche</p> <p>Action de soutien administratif : Soutien au projet de faisabilité relatif à l'amélioration de l'infrastructure des ports de pêche argentins</p> <p>Action de soutien administratif : étude de la demande de produits de pêche argentins et promotion de la consommation</p> <p>Action de soutien administratif : évaluation des ressources hydriques en vue de la mise en cours d'un programme national de développement de l'aquaculture</p> <p>Action de soutien administratif : Soutien à la participation aux foires et réunions internationales</p> <p>Action de soutien administratif : Amélioration du fonctionnement des ports de pêche</p> <p>Action de soutien administratif : Soutien administratif au programme national de prévention contre l'anthrax du cotonnier (<i>Glyphosate grandis</i>) en Argentine</p> <p>Action de soutien administratif : Soutien administratif au Programme d'éradication de la céréatte (IASCAV/NOECA)</p>	<p>Lettre d'entente entre le Secrétariat d'État à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche et l'IICA-Argentine, à l'appui de la réalisation d'activités préparatoires d'exécution du projet de modernisation des services agricoles, volet Pêche</p> <p>Lettre d'entente entre l'Institut argentin de protection et de qualité végétales (IASCAV) et l'IICA pour le soutien administratif au programme national de prévention contre l'anthrax du cotonnier (<i>Glyphosate grandis</i>) en Argentine</p> <p>Lettre d'entente entre l'Institut argentin de protection et de qualité végétales (IASCAV), les secrétariats aux Affaires agricoles des provinces de Mendoza et de San Juan et l'IICA pour le soutien administratif au Programme d'éradication de la céréatte (IASCAV/NOECA)</p>	Argentine	SAGYP	1,458.0	1,458.0
		Argentine	IASCAV	1,080.0	1,080.0
		Argentine	IASCAV	648.0	648.0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1997
Action de soutien administratif : Soutien administratif aux activités de déclaration de zones libres du nématode doré (GLOBODI3 FOSTOCHL1ENS13)	Lettre d'entente entre l'Institut argentin de protection et de qualité végétales (IASCAV), les secrétariats aux Affaires agricoles des provinces de Mendoza et de San Juan et l'IICA pour le soutien administratif au processus de déclaration de zones libres du nématode doré (GLOBODI3 FOSTOCHL1ENS13)	Argentine	IASCAV	324.0
Action de soutien administratif : Soutien administratif aux activités que doit réaliser le contrepartie nationale du Programme de modernisation des services agricoles (Cabinet/SAGYP/IICA)	Lettre d'entente n° 2 entre le Secrétariat d'État à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche (SAGYP) et l'IICA pour le soutien administratif aux activités que doit réaliser le contrepartie nationale du Programme de modernisation des services agricoles (Cabinet/SAGYP/IICA)	Argentine	SAGYP/Cabinet	864.0
Action de soutien administratif : Soutien administratif au Sous-Secrétariat d'État à la production agricole dans l'exécution du Programme de promotion des instruments de modernisation agricole (SAGYP/Commercialisation)	Lettre d'entente entre le Secrétariat d'État à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche (SAGYP) et l'IICA pour fournir un soutien administratif au Sous-Secrétariat d'État à la production agricole dans l'exécution du Programme de promotion des instruments de modernisation agricole (SAGYP/Commercialisation)	Argentine	SAGYP	540.0
Action de soutien administratif : Soutien à l'élaboration de projets forestiers et agro-alimentaires au niveau provincial	Lettre d'entente n° 2 entre l'Institut forestier national, le Secrétariat d'État à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche (SAGYP) et l'IICA pour fournir un soutien administratif à l'élaboration de projets forestiers au niveau provincial (ONG provinciales)	Argentine	SAGYP	540.0
Projet : Coopération avec l'Institut brésilien de la recherche agricole (EMBRAPA) pour l'exécution de services de coopération technique dans le domaine de la modernisation de la technologie agricole dans la région Centre-Sud du Brésil	Contrat de coopération technique conclu entre l'Institut brésilien de la recherche agricole (EMBRAPA) et l'IICA pour l'exécution de services de coopération technique dans le domaine de la modernisation de la technologie agricole dans la région Centre-Sud du Brésil (PRONAGRO)	Brésil	BID/EMBRAPA	2,507.0
				2,725.0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Projet : Renforcement des services de santé animale au Brésil	Accord de coopération technique entre l'Union Agraire, par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture et de l'élevage, et le Secrétaire d'Etat de l'IICA dont le siège se trouve à San José, au Costa Rica, et le bureau de l'IICA au Brésil pour le renforcement du Programme de santé animale dont est chargé le Secrétaire d'Etat à la lutte contre les maladies des plantes et des animaux (SDA)	Brésil	MARA/SDA/ODA	167.0	
Projet : Coopération technique avec le Secrétaire d'Etat à l'Irrigation (SIR) ou le Secrétaire d'Etat aux Travaux visant à contrer la sécheresse (DNOCS) pour la mise en oeuvre du projet d'irrigation Nord-este 1	Accord de coopération technique entre le Secrétaire exécutif du Programme national d'Irrigation et l'IICA pour le projet d'Irrigation Nord-este 1, avec l'intervention du Secrétaire d'Etat aux Travaux visant à contrer la sécheresse	Brésil	BIRF	896.0	448.0
Projet : Mise en oeuvre d'un système d'analyse des risques et de contrôle des points critiques dans les produits de la pêche	Accord entre le ministère de l'Agriculture, de l'Approvisionnement et de la Réforme agraire et l'IICA pour la mise en oeuvre de projets liés au Programme de la qualité et de la productivité	Brésil	MARA	336.0	336.0
Projet : Renforcement institutionnel du Secrétaire d'Etat aux Ressources hydriques en vue de l'administration intégrée des ressources hydriques	Accord de base entre la République fédérative du Brésil et l'IICA sur les immunités, les relations et les privilèges institutionnels pour la coopération dans le domaine de l'administration des ressources hydriques	Brésil	BIRF/SIR	1,263.0	
Action de soutien administratif : Soutien administratif au Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) au Brésil	Lettre d'entente entre l'IICA et le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) en vue du soutien administratif au Brésil	Brésil	CIAT	1,100.0	1,100.0
Action de soutien administratif : Soutien aux activités de coopération entre l'Université de l'Etat de Caroline du Nord et l'Institut brésilien de recherche agricole (NCSS/EMBRAPA)	Lettre d'entente entre l'Université de l'Etat de Caroline du Nord (NCSS) et l'IICA afin que les deux institutions représentent la coopération technique en coordination avec les activités d'EMBRAPA	Brésil	NCSS/EMBRAPA	88.0	88.0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1997
Projet : Soutien au développement institutionnel du ministère de l'Agriculture	Convention de coopération technique entre le Bureau de planification agricole et l'IICA, à l'appui de la formation et de l'assistance technique	Chili	OBEPA/BID	128.9
Projet : Renforcement de la capacité institutionnelle, technique et de gestion de l'Institut national de développement agricole (INDAP)	Convention de coopération technique entre le ministère de l'Agriculture du Chili, le SAG et l'IICA pour soutenir le renforcement du SAG		SAG	122.6
Action de soutien administratif : Administration de ressources à l'appui de la formation à l'extérieur et de l'assistance technique internationale	Convention de coopération technique entre le Bureau de planification agricole et l'IICA, à l'appui de la formation et de l'assistance technique		OBEPA	59.8
Projet : Soutien à l'élaboration de stratégies de modernisation au ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP)	Accord de base entre le Sous-secrétariat à l'Agriculture et l'IICA	Chili	Secrétariat d'État à l'Agriculture INDAP	23.5
Projet : Renforcement institutionnel de soutien à l'exploitation agricole	Convention de coopération entre le Service de l'agriculture et de l'élevage et l'IICA, en vue d'administrer des ressources à l'appui de la formation à l'extérieur et de l'assistance technique internationale	Chili	SAG/BID	236.3
Projet : Renforcement du Service de protection agricole du ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche, à l'appui du développement des exportations agricoles de l'Uruguay	Lettre d'entente PSA n° 5 entre le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP) et l'IICA	Uruguay	MGAP	30.2
Projet : Renforcement institutionnel de soutien à l'exploitation agricole	Convention entre le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche de l'Uruguay et l'IICA pour contribuer au développement de l'exploitation agricole	Uruguay	MGAP/MUNAGRA	120.0
Projet : Renforcement du Service de protection agricole du ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche, à l'appui du développement des exportations agricoles de l'Uruguay	Convention de coopération technique entre le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche et l'IICA pour le renforcement institutionnel de la Direction des services de protection agricole	Uruguay	MGAP/SPA	385.0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Action de soutien administratif : Soutien au ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche pour améliorer la gestion du personnel du Cabinet du Ministre	Lettre d'entente PSA n° 5 entre le ministère de l'Élevage de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP) et l'IICA	Uruguay	MGAP	324.0	324.0
Action de soutien administratif : Soutien au Conseil national de l'exploitation agricole (CONAGRA) pour sa gestion interne	Lettre d'entente G3 entre le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP) et l'IICA, pour appuyer la gestion interne du Conseil national de l'exploitation agricole	Uruguay	MGAP/JUMAGRA	90.0	90.0
Action de soutien administratif : Soutien à la gestion de la convention liant le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP) et les associations corporatives de producteurs pour la validation technologique d'alternatives agricoles et la campagne de lutte contre la perruche	Lettre d'entente CM2 entre le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP) et l'IICA, dans le cadre de la convention de coopération technique conclue avec le MGAP, pour appuyer la modernisation du secteur agricole	Uruguay	MGAP	194.4	194.4
Action de soutien administratif : Soutien au PROVA pour l'administration de la récupération du capital de risques	Lettre d'entente CM2 entre le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP) et l'IICA, dans le cadre de la convention de coopération technique conclue avec le MGAP, pour appuyer la modernisation du secteur agricole	Uruguay	MGAP	32.4	32.4
Action de soutien administratif : Renforcement de la capacité de gestion de la Direction générale des services agronomiques du ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP)	Lettre d'entente CM3 entre le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP) et l'IICA, dans le cadre de la convention de coopération technique conclue par le MGAP et l'IICA, pour la modernisation du secteur agricole	Uruguay	MGAP	44.3	44.3
Action de soutien administratif : Soutien à la gestion administrative de la Direction des céréales du ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP)	Lettre d'entente CM9, dans le contexte de la convention-cadre de coopération conclue avec le MGAP, pour appuyer la modernisation du secteur agricole	Uruguay	MGAP/BIUSA	162.0	162.0
Action de soutien administratif : Soutien à l'unité de coordination des affaires internationales du ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP)	Lettre d'entente CM10, dans le contexte de la convention-cadre de coopération conclue avec le MGAP, pour appuyer la modernisation du secteur agricole	Uruguay	MGAP	86.4	86.4
Projet : Programme coopératif de recherche et de transfert de technologie pour les tropiques sud-américains (PROCTROPICOS)	Convention de coopération conclue entre l'Institut bolivien de technologie agricole (IBTA) de la République de Bolivie, l'Institut brésilien de recherche agricole (EMBRAPA) de la République fédérative du Brésil, l'Institut colombien d'agriculture (ICA) de la République de Colombie, l'Institut national de recherches agricoles (INIAP) de la République de l'Équateur,	Brésil Centre régional andin Guyane	Pays	150.6	150.8

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Projet : Programme coopératif de recherche pour le développement technologique agricole du Cône sud (PROCISSUR)	<p>Le ministère de l'Agriculture de la République coopérative du Guyane, l'Institut national de recherche agricole et agro-alimentaire (INIAR) de la République du Pérou, le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Suriname, le Fonds national de recherches agricoles (FONAIAP) de la République du Venezuela, d'une part, et l'IIICA, d'autre part, afin de créer et de réaliser le Programme coopératif de recherche et de transfert de technologie pour les tropiques sud-américains (PROCTROPICOS)</p> <p>Convention de coopération conclue entre l'Institut national de technologie agricole (INTA) de la République argentine, l'Institut Bolivien de technologie agricole (IBTA) de la République de Bolivie, l'Institut brésilien de recherche agricole (EMBRAPA) de la République fédérative du Brésil, l'Institut de recherches agricoles (INIA) de la République du Chili, la Direction de la recherche et du développement agricoles et forestiers (DIEA) du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage de la République du Paraguay, le Centre de recherches agricoles allégées (CIAR) de la République bolivarienne du Venezuela, le Centre de recherches agricoles orientales de l'Uruguay, d'une part, et l'IIICA, d'autre part, afin d'institutionnaliser le Programme coopératif de recherche agricole du Cône sud (PROCISSUR), qui, à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente convention, s'appellera Programme coopératif pour le développement technologique agricole du Cône sud (PROCISSUR)</p>	Suriname	Pays	581.6	581.6
Projet : Renforcement des services nationaux de protection phytosanitaire pour faciliter l'échange commercial de produits agricoles dans les pays du Cône sud	<p>Convention de coopération entre les ministères de l'Agriculture de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay, d'une part, et l'IIICA, d'autre part, pour fournir un soutien technique et administratif au Comité régional de protection phytosanitaire (COSAVE) pour qu'il soit en mesure d'atteindre ses fins et objectifs</p>	Bolivie Centre régional sud	COSAVE	270.9	138.0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
<p>Projet : Programme coopératif de développement rural pour les pays de la Région sud (PROCODER)</p>	<p>Convention de coopération entre le Secrétariat d'État à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche (SEAG) de la République argentine, le ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire (MARA) de la République de l'Uruguay, le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MIMAGRI) de la République du Chili, le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAG) de la République du Paraguay, le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP) de la République orientale de l'Uruguay, l'Institut national de technologie agricole (INTA) de la République argentine, l'Institut agraire (INCAR), la Corporation de développement de la vallée du São Francisco (CODEVASF), la Surintendance de développement du Nordeste (SUDENE) et la Banque du Nordeste du Brésil (BNB) de la République fédérative du Brésil, l'Institut national de développement agricole (INDAP) et l'Institut de recherches agricoles (INIA) de la République du Chili, d'une part, et l'IICA, d'autre part, afin de mettre en oeuvre le Programme coopératif de développement rural de la Région sud (PROCODER)</p>	<p>Centre régional sud</p>	<p>Pays</p>	<p>90.0</p>	<p>100.0</p>
<p>CENTRE RÉGIONAL NORD</p> <p>Projet : Recherche et développement agricoles et forestiers : Volets de recherche et d'organisation pour le transfert de technologie</p>	<p>Accord interinstitutionnel de coopération technique conclu, d'une part, par le Secrétariat d'État à l'Agriculture et aux Ressources hydrauliques, au nom des États-Unis du Mexique, et, d'autre part, par l'IICA, pour appuyer la mise en oeuvre des volets de recherche et de développement institutionnel du projet de recherche et de développement agricoles et forestiers (PIEX)</p>	<p>Mexique</p>	<p>Secrétariat d'État à l'Agriculture et au Développement rural</p>	<p>7,236.0 154.8</p>	<p>7,232.5 49.3</p>
<p>Projet : Renforcement des services de santé animale au Mexique</p>	<p>Accord de coopération en matière de santé animale entre l'IICA et le Secrétariat d'État à l'Agriculture et aux Ressources hydrauliques des États-Unis du Mexique</p>	<p>Mexique</p>	<p>Secrétariat d'État à l'Agriculture et au Développement rural</p>	<p>1,026.0</p>	<p>1,080.0</p>

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1997
Projet : Renforcement des services de protection phytosanitaire à l'appui de la production et du commerce de produits agricoles mexicains - Fonds publics	Protocole d'entente en matière de coopération phytosanitaire entre le Secréariat d'État à l'Agriculture et aux Ressources hydrauliques (SARH) des États-Unis du Mexique et l'IICA	Mexique	Secréariat d'État à l'Agriculture et au Développement rural	612.2
Projet : Renforcement des services de protection phytosanitaire à l'appui de la production et du commerce de produits agricoles mexicains - volet Pré-Inspection	Protocole d'entente en matière de coopération phytosanitaire entre le Secréariat d'État à l'Agriculture et aux Ressources hydrauliques (SARH) des États-Unis du Mexique et l'IICA	Mexique	Secréariat d'État à l'Agriculture et au Développement rural	2,001.2
Action de soutien administratif : Programme national d'éradication de la céréatite	Accord pour la coopération à la campagne nationale d'éradication de la céréatite entre le Secréariat d'État à l'Agriculture et aux Ressources hydrauliques des États-Unis du Mexique et l'IICA	Mexique	Secréariat d'État à l'Agriculture et au Développement rural	3,489.8
<b>PROJETS CONCERNANT NOTRE HÉMISPHERE</b>				
Projet : Programme régional sur la communication, la femme et le développement durable	Accord sur la contribution de la Suède à l'IICA pour le programme régional sur la communication, la femme et le développement durable	Siège	ASDI	56.0
Projet : Promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles et de la production agricole	Développement institutionnel pour la production agricole durable à flanc de coteau en Amérique centrale	Siège	Ambassade royale des Pays-Bas	331.5
Projet : Promotion et développement de l'innovation technologique	Convention de coopération technique non remboursable ATM/SF-4833-RG entre la Banque interaméricaine de développement (BID) et l'IICA	Siège	BID	325.0
Projet : Participation de l'IICA au Programme de l'Hémisphère pour le développement agro-alimentaire rural (PRODAR)	Protocole de donation entre le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et l'IICA, visant à exécuter la phase II du projet de recherche «Réseau agro-alimentaires (Amérique latine)» Archives du Centre : 920025	Siège	CIID	43.5

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de financement	Milliers de US \$ 1996	Milliers de US \$ 1997
	Lettre d'entente entre l'IICA et le Centre de coopération internationale de recherches agronomiques pour le développement - Département de systèmes agro-alimentaires et ruraux CIRAD-SAR, pour le développement du Programme coopératif d'agro-industrie rurale (PROAIR)	Siège	CIRAD-SAR	10,0	10,0
			TOTAL	52.108,8	41.943,2

2. D'autoriser le Directeur général à définir et à exécuter les projets financés avec des ressources extérieures qui font l'objet de négociations et qui sont présentés à l'annexe 3 du projet de programme-budjet.

3. D'autoriser le Directeur général à accepter des contributions et des dons et à conclure des contrats qui ne sont pas expressément inclus dans la présente résolution à condition qu'ils s'inscrivent dans le cadre des objectifs des programmes IICA, le Directeur général devant au préalable notifier les États membres du Comité exécutif lorsque les montants inclus dépassent 500 000 \$ US par an. Ces contrats doivent contenir des dispositions relatives aux montants inclus lorsque les frais administratifs techniques indirects conformément aux résolutions en vigueur du Conseil Interaméricain de l'Agriculture et du Comité exécutif à cet égard.

4. De prendre des dispositions pour que tout solde non utilisé provenant d'accords, de conventions, de contrats, de lettres d'entente, etc., pendant les années 1996 et 1997 soit tenu en réserve dans le fond en fiducie de l'IICA et utilisé conformément aux conditions de versement des contributions.

5. D'autoriser le Directeur général à ajuster le montant des projets élaborés sur la base de chiffres estimatifs, dans la mesure où les ressources seront effectivement confirmées par les institutions participantes.

IICA/CE/Res.237 (XV-0/95)

20 juin 1995

Original : anglais

RÉSOLUTION N° 237ÉTUDE ANNUELLE SUR LES TAUX DES CATI - 1994

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.284 (95), «Étude annuelle sur les CATI».

CONSIDÉRANT :

Que les frais techniques et administratifs indirects (CATI) imputés à des projets financés au moyen de ressources externes et à d'autres projets connexes devraient refléter exactement les frais administratifs effectivement engagés par l'Institut pour ces projets, et que ces projets ne devraient pas être subventionnés par les contributions des quotes-parts de l'IICA ;

Que la règle 3.5.2 du Règlement financier de l'Institut exige que la Direction générale effectue une étude annuelle afin de «garantir que les taux des CATI de l'Institut reflètent les coûts réels de l'administration des ressources externes», et aussi que les commissaires aux comptes vérifient cette étude ;

Que, dans sa résolution IICA/CE/Res.219 (XIV-0/94), le Comité exécutif demandait au Directeur général de «voir, compte tenu des observations des États membres, au

parachèvement de l'étude de 1994 sur les CATI dans des délais permettant sa révision par les commissaires aux comptes, de sorte que ses résultats puissent servir à l'établissement des taux appropriés des CATI pour les projets financés au moyen de ressources externes négociées en 1995» ;

Que, conformément à ce mandat, le Directeur général a accordé un contrat à la firme Price Waterhouse qui a remis son rapport sur les CATI 1994 dans une lettre adressée au Directeur général, datée du 12 juin 1995 («Étude sur les CATI») ;

Que les conclusions de l'étude sur les CATI sont les suivantes : l'IICA devrait appliquer un taux moyen de 11,57 % pour les projets financés au moyen de ressources externes, afin de recouvrer tous les frais indirects qu'il engage pour l'administration de ces projets ; l'Institut devrait établir une série de taux de négociation pour obtenir cette moyenne ; cette série de taux devrait tenir compte d'un certain nombre de facteurs, notamment la nécessité pour l'Institut de demeurer un organisme d'exécution compétitif, la portée du projet à administrer et l'étendue des responsabilités assumées par l'IICA dans l'exécution du projet ;

Que plusieurs États membres ont fait savoir que l'Institut devra chercher à recouvrer, par le biais des CATI, tous les frais administratifs découlant de projets financés au moyen de ressources externes, par l'adoption de taux souples qui permettront à l'Institut, lors de la négociation d'accords pour chaque projet, de tenir compte des facteurs mentionnés par Price Waterhouse dans son étude (c'est-à-dire la compétitivité de l'IICA, la portée et la complexité du projet, la nature des obligations et responsabilités de l'IICA relativement au projet en question), ainsi que des besoins spécifiques du pays cible, des limites de l'organisation donatrice et du rapport entre le projet et les buts et objectifs des programmes de l'IICA ;

Que le Directeur financier a informé le Comité exécutif que les commissaires aux comptes lui avaient fait savoir que les recommandations contenues dans l'étude sur les CATI leur paraissaient raisonnables,

**DÉCIDE :**

De demander au Directeur général de tenir compte des résultats et recommandations de l'étude de 1994 sur les CATI, ainsi que des préoccupations manifestées à ce sujet par les membres du Comité exécutif, lorsqu'il sera appelé à approuver des taux de CATI appropriés pour les projets financés au moyen de ressources externes et négociés au cours du reste de l'année 1995, et ce jusqu'à ce que ces taux soient modifiés en fonction des résultats d'études annuelles ultérieures sur les CATI.

IICA/CE/Res.238 (XV-0/95)

20 juin 1995

Original : anglais

RÉSOLUTION N° 238RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.285(95), «Rapport du Comité de révision de la vérification», la résolution IICA/JIA/-Res.231(VII-0/93), «Création d'un comité de révision de la vérification», et le «Statut du Comité de révision de la vérification» contenu dans l'annexe B du Règlement financier,

CONSIDÉRANT :

Qu'à sa septième réunion ordinaire, le Conseil interaméricain de l'agriculture (le «Conseil») a adopté la résolution IICA/JIA/Res.231(VII-0/93) concernant la création du Comité de révision de la vérification («CRV») et l'approbation de son Statut ;

Que l'article 6.1 du Statut du CRV stipule que «le CRV peut adopter son propre règlement intérieur à condition que celui-ci ne soit pas contraire au présent règlement, aux autres normes et règlements de l'Institut et aux résolutions des organes directeurs de l'Institut ;

Que le rapport du Comité de révision de la vérification («Rapport du CRV») contient une série de recommandations concernant les vérifications ainsi qu'une copie du règlement intérieur adopté par le CRV conformément à l'article 6.1 de son Statut ;

Que l'article 2(k) du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture autorise le Conseil à «examiner les rapports du Comité de révision de la vérification et à évaluer périodiquement les résultats du système de vérification externe, y compris l'efficacité et l'efficacité de ce comité» ;

Que l'article 3(j) du Règlement intérieur du Comité exécutif autorise le Comité à «recevoir et approuver les rapports du CRV, à transmettre au Conseil interaméricain de l'agriculture les rapports et les recommandations du CRV » ;

Que le travail du CRV est essentiel pour aider les États membres à obtenir le soutien financier nécessaire au bon fonctionnement de l'Institut,

**DÉCIDE :**

1. D'accueillir les recommandations concernant la vérification contenues dans le rapport du CRV et de prendre note du Règlement intérieur adopté par le CRV conformément à l'article 6.1 de son Statut.
2. De transmettre le rapport du CRV au Conseil interaméricain de l'agriculture afin que le Conseil l'examine .
3. D'exprimer sa satisfaction quant au travail du CRV présenté au Comité exécutif.

LE COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (LE COMITÉ)  
DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION  
POUR L'AGRICULTURE (IICA)

VU :

La résolution n° 231 du Conseil interaméricain de l'agriculture, et

CONSIDÉRANT :

Qu'il est nécessaire de disposer d'un règlement qui oriente les activités et les opérations du Comité de révision de la vérification, conformément à la Section 6.1 du règlement constitutif du Comité de révision de la vérification,

DÉCIDE :

D'adopter ce qui suit :

RÈGLEMENT DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (LE  
COMITÉ) DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR  
L'AGRICULTURE (IICA)

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Art. 1 Dans l'exercice de ses fonctions et responsabilités, le Comité adopte les objectifs généraux suivants pour orienter ses opérations :
- a. Promouvoir le développement continu de procédés relatifs à l'audit, la comptabilité et les états financiers, afin de pouvoir apporter son soutien au Comité exécutif et au Conseil interaméricain de l'agriculture, ainsi qu'au Directeur

général et aux fonctionnaires de la Direction générale, et de leur faciliter ainsi la tâche dans l'exercice de leurs fonctions.

- b. Présenter au Conseil interaméricain de l'agriculture, au Comité exécutif, au Directeur général et aux fonctionnaires de l'IICA des rapports et des recommandations procédant des travaux d'audit effectués, qui contribuent à améliorer l'efficacité, l'efficacité et l'économie dans la conduite des affaires de l'Institut.
- c. Faire en sorte que toutes les opérations d'audit externe et interne soient exécutées de telle façon que le Comité remplisse les responsabilités que lui auront confiées le Conseil interaméricain de l'agriculture et le Comité exécutif, tout en réduisant à un minimum ses coûts de fonctionnement et les exigences, en termes de temps et d'efforts, qu'il imposera aux fonctionnaires de l'IICA.
- d. Remplir la fonction d'audit conformément aux principes d'audit généralement admis, au Règlement de la Direction générale, au Règlement financier de l'IICA et aux autres normes en vigueur, en s'assurant que tous les travaux d'audit soient exécutés par des auditeurs techniquement et professionnellement qualifiés.

ORGANISATION INTERNE DU  
COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION

- Art. 2            Le Comité a son siège dans la ville où l'IICA a le sien.
- Art. 3            Le Comité élit son président parmi ses membres.
- Art. 4            Le président du Comité exerce ses fonctions pendant toute la durée du mandat pour lequel il a été élu. Cependant, s'il résigne sa charge officielle dans le pays membre dont il est originaire et qu'il soit remplacé, le Comité élira un nouveau président et la durée du mandat de ce dernier sera la même que celle du président élu à l'origine.
- Art. 5            Le Président cessera d'exercer ses fonctions pour les motifs suivants :
- a.            Démission de sa charge de président, acceptée par les autres membres ;
  - b.            Démission de son siège au Comité de révision de la vérification, acceptée par le Comité exécutif ;
  - c.            Démission, ou tout autre type de cessation de fonction de sa charge officielle dans son pays.
- Art. 6            Le Président remplit les fonctions suivantes :
- a.            Convoquer les réunions du Comité ;
  - b.            Présider lesdites réunions ;

c. Exécuter les décisions du Comité et signer toute la correspondance. Cependant, tous les rapports d'audit seront signés par les trois membres du Comité.

Art. 7

Les réunions du Comité se tiennent normalement au siège, dans le local et avec les moyens fournis par l'IICA en vue d'assurer la meilleure efficacité dans l'exécution de ses travaux. Cependant, sur convocation du Président, le Comité pourra siéger en tout autre lieu. Les réunions sont convoquées par le Président, qui communique la lettre de convocation à la Direction des finances suffisamment à l'avance pour qu'elle puisse affecter les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses de voyage et autres frais. Les décisions du Comité se prennent à la majorité des voix. Cependant, lorsque le Comité sera en vacances, il pourra prendre des décisions et en arriver à des accords par correspondance entre ses membres ; lorsqu'il y aura accord entre deux des membres, par correspondance reçue par le Président, celui-ci communiquera à toute personne concernée ladite décision en tant que délibération du Comité. À la réunion suivante, les décisions prises par correspondance seront incluses dans le procès-verbal de la séance précédente.

Art. 8

Lorsque le Comité sera en vacances, ses dossiers seront déposés sous la garde du Directeur du Bureau d'audit administratif et financier, lequel aura la responsabilité de les conserver en lieu sûr et de s'assurer que les personnes non autorisées par le Comité ne puissent y avoir accès. Les membres du Comité peuvent garder dans leurs pays respectifs les dossiers et documents se rapportant à leurs travaux. Ils prendront les mesures

nécessaires pour les conserver en lieu sûr et s'assurer que des personnes non autorisées ne puissent y avoir accès.

### RESPONSABILITÉ DE LA VÉRIFICATION

Art. 9

Le Comité a la responsabilité de réviser l'audit externe et interne (y compris l'audit administratif, financier et technique) des fonds de l'IICA énumérés ci-dessous, ainsi que de tout autre fonds créé ultérieurement par le Comité exécutif ou le Conseil interaméricain de l'agriculture :

- Fonds réguliers
- Fonds spéciaux
- Fonds de fidéicommis/Fonds de crédit revolving
- Fonds d'immobilisations.

Art. 10

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité remplira les mandats contenus dans la Résolution IICA/JIA/Res.231(VII-0/93), y compris Annexe I - Règlement constitutif du Comité de révision de la vérification, Annexe II - Modifications au Règlement de l'Institut, et Annexe III - Modifications au Règlement de la Direction générale.

Art. 11

En outre, le Comité se conformera au règlement financier de l'IICA et à toutes dispositions nouvelles émanant à l'avenir du Comité exécutif ou du Conseil interaméricain de l'agriculture.

- Art. 12 Le Comité prendra les mesures qu'il jugera nécessaires pour faire en sorte que tous les travaux d'audit externe et interne soient exécutés par des auditeurs techniquement et professionnellement qualifiés, qu'il s'agisse d'auditeurs indépendants ou de firmes d'audit, engagés par contrat en tant que tels, ou de membres du personnel d'audit des organisations relevant de l'Institut.
- Art. 13 Conformément aux articles 94 à 106 inclusive-ment du Règlement de la Direction générale, les comptes, les transactions financières et les états financiers des fonds de l'IICA, pour lesquels le Comité assume la responsabilité de l'audit, seront audités annuellement par des auditeurs externes et le rapport d'audit correspondant sera présenté au Comité de révision de la vérification, au Comité exécutif et au Conseil interaméricain de l'agriculture.
- Art. 14 L'audit annuel sera exécuté conformément aux principes d'audit généralement admis et aux formalités d'audit prescrites au Chapitre VII du Règlement de la Direction générale.
- Art. 15 L'audit comportera exactement toutes les procédures d'audit qui seront nécessaires pour permettre au Comité, comme il est précisé à la Section 1.2 du Règlement constitutif du Comité de révision de la vérification, de tenir informés le Comité exécutif et le Conseil interaméricain de l'agriculture sur (1) la pertinence globale de l'examen et du rapport des auditeurs externes et (2) tous autres points qui, de l'avis du Comité, pourraient constituer une infraction aux règlements et procédures qui régissent les opérations de la Direction générale.

Audit des états financiers et des documents justificatifs

Art. 16 Le Comité déterminera que les auditeurs externes ont exécuté leurs travaux conformément aux principes d'audit généralement admis, au Règlement de la Direction générale et au Règlement financier de l'IICA, lorsqu'il aura obtenu les preuves à l'appui suffisantes au moyen de l'examen des registres comptables et des pièces justificatives de corroboration de l'observation générale, de l'investigation et de l'application d'autres techniques professionnelles d'audit.

Cet examen comportera, mais non limitativement :

- a. La vérification des états financiers et des comptes principaux de l'organisation, complétée par des analyses et des épreuves portant sur les grands-livres auxiliaires, les registres des pièces justificatives, les reçus, les contrats, les ordres d'achat et autres documents originaux.
- b. Une investigation pour vérifier si les dépenses correspondent bien aux affectations budgétaires et si les règlements et directives applicables ont été observés.
- c. La vérification des valeurs et espèces passées en compte sur les livres de l'organisation comme ayant été déposées par certificats reçus directement de dépositaires, et les rapprochements appropriés.

Relations avec les bureaux d'audit interne

- Art. 17 Le comité se tiendra pleinement informé des travaux des bureaux d'audit interne ; il prendra pleinement en considération la nature, le cadre et l'efficacité du travail d'audit interne pour déterminer le cadre de son travail. Les bureaux d'audit interne comprennent le Bureau d'audit administratif et financier, ainsi que la fonction d'audit technique qui incombe à la Direction de la planification, de la programmation, des projets et de l'audit technique.
- Art. 18 Dans ses relations avec les bureaux d'audit interne, le Comité évaluera l'efficacité, l'efficacité, l'utilité et les standards professionnels du travail d'audit interne et formulera des suggestions et des recommandations en vue d'améliorer l'exécution ou le cadre du travail d'audit. En outre, il pourra formuler des recommandations pour l'examen interne de problèmes spéciaux ou de questions dont il aura pris connaissance.
- Art. 19 Le Comité recevra et révisera le projet de chacun des plans annuels élaborés par les bureaux d'audit interne, avant sa rédaction définitive. Le Comité présentera aux bureaux d'audit interne ses avis, commentaires et suggestions concernant les modifications à apporter à ces plans.
- Art. 20 Le Comité aura accès à tous les rapports émanant des bureaux d'audit interne.

Accès aux registres

- Art. 21 L'article 99 du Règlement de la Direction générale dit : «Le Comité de révision de la vérification et les auditeurs externes auront accès, en tout temps, aux livres, registres, documents et reçus qu'il jugera nécessaires à l'exercice de ses fonctions».
- Art. 22 Dans le cas où serait refusé au Comité, ou ses représentants, l'accès à des registres estimés nécessaires à l'exercice de ses fonctions, et que l'affaire ne puisse être réglée autrement, le problème sera communiqué immédiatement, pour règlement, au Directeur général et au Comité exécutif, et sera nécessaire au Conseil interaméricain de l'agriculture.

RECOURS AUX SERVICES D'AUDITEURS INDÉPENDANTS

- Art. 23 La Section 1.1 du règlement intérieur du Comité de révision de la vérification établit que le but du Comité est de «coordonner l'examen que les États membres font des comptes de la Direction générale». L'article 106 du Règlement de la Direction générale impose au Comité l'obligation de «réviser le travail des auditeurs externes et tous les autres éléments du système d'audit externe de l'Institut...». Pour satisfaire à ces exigences, le Comité conseillera le Conseil interaméricain de l'agriculture quant à la sélection des auditeurs externes et superviser la planification et l'exécution des audits externes. Le Comité fournira toute l'information qu'il estimera nécessaire sur les travaux d'audit externe relatifs au

audits des états financiers annuels et à tous autres audits, études ou évaluations.

Art. 24 Le Comité a pour politique d'assurer le Conseil interaméricain de l'agriculture, le Comité exécutif et l'IICA que tous les travaux d'audit, indépendamment de qui les exécute, soient effectués par des auditeurs techniquement et professionnellement qualifiés. Dans ses recommandations quant à la sélection des auditeurs externes, le Comité prendra en considération leur capacité technique, la qualification professionnelle de leur personnel, leur réputation, et leur souci d'observer en permanence, dans les travaux effectués pour leurs clients, les principes d'audit généralement admis.

Art. 25 Pour l'exécution de toutes les opérations d'audit prévues par le présent règlement, on entend par «auditeurs techniquement et professionnellement qualifiés» les auditeurs qui :

- (1) remplissent toutes les conditions de qualification - légales, professionnelles et (ou) de scolarité - qui sont exigées dans leur pays de résidence ;
- (2) ont acquis un niveau satisfaisant d'expérience pratique dans l'exécution d'audits, conformément aux principes d'audit généralement admis, en fonction du degré de responsabilité qu'ils devront assumer dans l'exécution des travaux d'audit à effectuer ;
- (3) ont fait preuve de compétence technique et professionnelle dans l'exécution

d'audits antérieurs effectués par leur firme, leur bureau ou leurs clients.

Art. 26 Le Comité s'efforcera de faire en sorte qu'un cahier des charges clair et précis soit établi en vue de l'exécution du travail (comprenant le contenu du présent règlement et les résolutions relatives à l'audit externe contenues dans les articles 94 à 105 du Règlement de la Direction générale). Ledit cahier des charges fera partie intégrante des stipulations du contrat.

Art. 27 Le Comité obtiendra l'information relative au travail et les conclusions des auditeurs externes au moyen d'exposés oraux et de rapports écrits. Le Comité incorporera le rapport des auditeurs externes dans son rapport annuel au Comité exécutif ou dans tous autres rapports spéciaux qui lui seront demandés.

#### RAPPORTS D'AUDIT

Art. 28 Chaque année fiscale, le Comité présentera son rapport annuel d'activité au Comité exécutif.

Art. 29 Le rapport annuel comprendra :

- a. Un résumé des activités du Comité au cours de l'année du rapport.
- b. L'avis du Comité en ce qui concerne le travail et le rapport des auditeurs externes pour l'année du rapport.
- c. Des commentaires et conclusions en ce qui concerne toutes insuffisances ou irrégularités graves que le Comité

pourrait avoir rencontrées dans l'accomplissement de ses travaux (après en avoir informé le Directeur général pour lui donner l'occasion de les expliquer ou de les corriger).

d. De l'information sur toutes autres questions qui, de l'avis du Comité, devraient être portées à la considération du Comité exécutif ou du Conseil interaméricain de l'agriculture, savoir :

\* l'emploi de fonds dispendieux ou inapproprié, non-obstant l'exactitude de la comptabilité. Les critères qu'utilisera le Comité pour distinguer les emplois de fonds pouvant être dispendieux comportent, mais non limitativement :

- (1) l'emploi de fonds d'un montant supérieur au minimum nécessaire pour atteindre le but proposé ; par exemple, accepter, sans justification adéquate, une offre qui ne soit pas la plus basse pour effectuer un achat donné ;
- (2) l'emploi de fonds pour satisfaire à un besoin douteux ;
- (3) l'emploi de fonds pour quelque chose qui n'a jamais été reçu, comme, par

exemple, certains biens ou services livrables ou effectuables sous certaines conditions contractuelles ;

- (4) l'emploi de fonds pour lequel aucun avantage n'a été reçu en contrepartie ;

Les critères qu'utilisera le Comité pour distinguer les dépenses pouvant être inappropriées comportent, mais non limitativement :

- (1) les dépenses qui sont faites en infraction aux normes et (ou) aux procédures ;
- (2) les dépenses qui dépassent le niveau d'autorité de la personne qui les autorise ;
- (3) les dépenses effectuées en relation avec des biens ou services non permis selon les termes d'une convention de projet.

Pour déterminer ce qui, à son avis, constitue des emplois de fonds dispendieux ou inappropriés, le Comité prendra en considération les dispositions des conventions aux termes desquelles les fonds en question sont administrés par l'IICA.

- \* cas de fraude ou présomption de fraude ;
- \* dépenses qui peuvent entraîner d'autres dépenses d'un montant important ;
- \* dépenses qui ne correspondent pas aux dispositions qui les autorisent, ou dépense excessive ;
- \* dépenses qui dépassent le montant des affectations, compte tenu des modifications résultant de transferts dûment autorisés par la résolution du Conseil interaméricain de l'agriculture portant adoption du programme-budget ;
- \* toute insuffisance dans le système général qui régit la conduite des recettes et dépenses, ou dans les matériels et équipements, où dans les services administratifs concernés.

Art. 30 Si le Comité, sur la base de son travail, fait des réserves sur la correction et l'exactitude, ou l'impartialité, des états financiers, ou sur le travail des auditeurs externes, il en rendra compte en expliquant clairement sur quoi se fondent ces réserves.

Art. 31 Le rapport annuel sera signé par chacun des trois membres du Comité. Tout membre pourra exposer son point de vue particulier dans le cas d'une divergence dans l'analyse des faits dont le Comité doit rendre compte.

- Art. 32 Le Comité présentera son rapport au Comité exécutif avant la tenue de la réunion annuelle du Comité exécutif.
- Art. 33 En tout temps, le Comité pourra porter à la connaissance du Comité exécutif, aux fins de l'article 106 du Règlement de la Direction générale, tout fait qu'il aura observé dans l'exercice de ses fonctions et qui, à son avis, pourrait constituer une infraction aux règlements et procédures qui régissent les opérations de la Direction générale.
- Art. 34 Le Comité pourra aussi présenter au Comité exécutif des rapports spéciaux sur toutes autres questions particulières, lorsque, de l'avis du Comité, le sujet en sera suffisamment important pour justifier un tel rapport spécial.
- Art. 35 Tout rapport du Comité sera remis au Directeur général pour commentaires, sous forme de projet, et fera l'objet d'une discussion avec lui ou avec des fonctionnaires désignés par lui, avant que n'en soit rédigée la version définitive en vue de sa présentation au Comité exécutif ou au Conseil interaméricain de l'agriculture. Afin que les rapports soient le plus informatifs et le plus utiles possible, les commentaires du Directeur général y seront inclus lorsque le Comité l'estimera souhaitable. Le Directeur général disposera de deux semaines à partir de la date de réception d'un projet de rapport du Comité pour présenter ses commentaires. S'il n'a pas reçu les commentaires dans les délais établis, le Comité pourra remettre le rapport au Comité exécutif sans commentaires.

- Art. 36 Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres du Comité agiront en toute indépendance vis-à-vis de tous les organes, bureaux et agences du Conseil interaméricain de l'agriculture, ainsi que des demandes particulières du Comité exécutif.
- Art. 37 Le Comité pourra demander au Comité exécutif de prendre toutes dispositions propres à faciliter sa tâche.

#### MODIFICATION DU RÈGLEMENT

- Art. 38 Le présent règlement pourra être modifié par le Comité, de sa propre initiative ou à la demande du Comité exécutif ou du Conseil interaméricain de l'agriculture. Les modifications proposées devront être adoptées à la majorité des voix par les membres du Comité de révision de la vérification.
- Art. 39 Les modifications apportées au présent règlement entreront en vigueur à la date que désignera à cet effet le Comité de révision de la vérification, ou, si aucune date n'est établie, à la date de leur adoption par le Comité.

#### INTERPRÉTATION

- Art. 40 Pour l'interprétation du présent règlement, c'est la langue de la version originale (l'anglais) qui prévaudra.

IICA/CE/Res.239 (XV-0/95)  
20 juin 1995  
Original : anglais

RÉSOLUTION N° 239

ÉLECTION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE RÉVISION  
DE LA VÉRIFICATION

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.286(95), «Élection d'un membre du Comité de révision de la vérification», la Résolution IICA/JIA/Res.231(VII-0/93), «Création d'un comité de révision de la vérification», le Statut du Comité de révision de la vérification contenu dans l'annexe B du Règlement financier, et la Résolution IICA/CE/Res.221(XIV-0/94), «Élection du Comité de révision de la vérification»,

CONSIDÉRANT :

Qu'à sa septième réunion ordinaire, le Conseil interaméricain de l'agriculture (le «Conseil») a adopté la Résolution IICA/JIA/Res.231(VII-0/93) concernant la création du Comité de révision de la vérification («CRV») et l'approbation de son Statut ;

Que les chapitres II et III du Statut du CRV stipulent que le CRV se compose de trois membres dont au moins un doit être choisi parmi les candidats présentés par les six contributeurs les plus importants et un autre

parmi les candidats présentés par tous les autres États membres ;

Que le mandat du membre élu parmi les candidats présentés par les six contributeurs les plus importants arrive à échéance le 31 décembre 1995, que, conformément au Statut du CRV, ledit membre ne peut être réélu, et que les six contributeurs les plus importants ont présenté des candidats pour remplacer ce dernier ;

Que, par la Résolution CE/Res.221(XIV-0/94), le Comité exécutif a approuvé les dispositions transitoires visant l'élection des trois premiers membres du CRV avec des mandats échelonnés de différentes durées, conformément aux exigences du Statut du CRV ;

Que le Directeur général a proposé, et que le Comité exécutif a accepté une «Procédure d'élection des membres du Comité de révision de la vérification», qui régit l'élection du candidat appelé à remplacer le membre sortant cette année et toutes les élections subséquentes des membres du CRV ;

Qu'à sa quinzième réunion ordinaire, le Comité exécutif a élu le membre du Comité dont le mandat couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 1996 au 31 décembre 2001, conformément à cette procédure,

**DÉCIDE :**

1. De confirmer l'adoption de la «Procédure d'élection des membres du Comité de révision de la vérification».
2. De nommer M. James R. Ebbitt des Etats-Unis d'Amérique au CRV pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 1996 et se terminant le 31 décembre 2001.

## PROCÉDURE D'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION

### I. INTRODUCTION

Le Comité de révision de la vérification (CRV), qui a été mis sur pied par le Conseil interaméricain de l'agriculture en 1994, est composé de trois membres. Conformément au statut du CRV, au moins un membre doit être choisi parmi des candidats présentés par les six États membres qui sont les contributeurs les plus importants.

Au cours de sa quatorzième réunion ordinaire, en 1994, le Comité exécutif a élu les trois premiers membres du CRV. Les membres du CRV sont normalement élus pour six ans. Cependant, des dispositions provisoires dans le statut du CRV prévoyaient des mandats échelonnés, les trois premiers membres étant élus pour respectivement un, trois et cinq ans, selon un tirage au sort effectué après l'élection, et le Comité exécutif avait adopté une procédure spéciale pour l'application de ces dispositions lors de l'élection de 1994. Après cette première élection, le membre présenté par les six contributeurs les plus importants obtint le mandat d'un an, qui arrive à échéance le 31 décembre 1995. L'élection de son successeur, pour un mandat de six ans qui se terminera le 31 décembre 2001, se tiendra au cours de la quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif.

Le mandat du membre élu parmi les candidats présentés par tous les autres États membres arrive à échéance le 31 décembre 1997. Son successeur sera élu pour un mandat de six ans lors de la septième réunion ordinaire du Comité exécutif en 1997. Le mandat du troisième membre, qui a été choisi parmi les candidats présentés par tous les États membres de l'IICA, arrive à échéance le 31 décembre 1999. Le successeur sera élu pour un mandat de six ans

lors de la neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif de cette même année.

La procédure décrite ci-dessous contient un grand nombre des dispositions adoptées par le Comité exécutif en 1994 pour l'élection des premiers membres du CRV. Toutefois, cette procédure est moins compliquée que celle de 1994 car il n'est pas nécessaire de tenir compte des conditions particulières qui étaient associées à l'élection simultanée de trois membres avec des mandats échelonnés de différentes durées. Si cette nouvelle procédure est adoptée lors de la quinzième réunion du Comité exécutif, il ne devrait pas être nécessaire de rédiger d'autres procédures pour les élections subséquentes des membres du CRV.

## II. PROCÉDURE

### ARTICLE I

Conformément aux dispositions de l'article 74 du Règlement intérieur du Comité exécutif, chaque membre du Comité de révision de la vérification (CRV) doit être élu à la majorité des membres du Comité. La majorité requise est de sept votes.

### ARTICLE II

Avant le vote, le Président donnera lecture du nom et de la nationalité de chaque candidat. Toute discussion à propos de ces candidats précèdera le vote et, une fois commencé le vote correspondant à ce poste, aucune autre discussion sur les candidats qui se présentent au poste ne sera autorisée.

## ARTICLE III

Le vote peut avoir lieu à bulletins secrets, si le Comité exécutif en décide ainsi, conformément aux articles 77 à 79 du Règlement intérieur du Comité exécutif. Selon ces articles, le Président doit nommer comme scrutateurs deux représentants parmi les États membres qui n'ont «aucun intérêt direct» dans l'élection (c'est-à-dire qui n'ont pas proposé de candidat pour le poste en question). Au cas où le Comité déciderait de procéder à un vote secret, le Directeur financier de l'Institut et son contrôleur aideront le Secrétaire technique de la réunion à assurer les services de secrétariat nécessaires.

## ARTICLE IV

À défaut de l'obtention de la majorité requise par un candidat au premier tour de scrutin, il se tient un deuxième tour auquel seuls peuvent se présenter les deux candidats ayant recueilli le plus de voix. Toutefois, en cas d'égalité en première place, seuls les candidats ex aequo peuvent se présenter au deuxième tour. À défaut de l'obtention de la majorité requise par un candidat au deuxième tour et dans l'éventualité où il y a plus de deux candidats ex aequo en première ou deuxième place, le scrutin se poursuit jusqu'à l'élection d'un candidat à la majorité requise. À chacun des tours subséquents, seuls peuvent se présenter les deux candidats qui, au tour précédent, ont obtenu le plus de voix. Cependant, en cas d'égalité de deux candidats, ou plus, en première place, seuls ces candidats ex aequo peuvent se présenter.

## ARTICLE V

Le Président annonce le nombre de voix obtenues par chacun des candidats à l'issue de chaque tour de scrutin.

IICA/CE/Res.240 (XV-0/95)

20 juin 1995

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 240RAPPORT BIENNAL DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE  
DÉVELOPPEMENT AGRICOLES DES CARAÏBES (CARDI)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.290 (95), «Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)»,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif, à sa treizième réunion ordinaire, et le Conseil interaméricain de l'agriculture, à sa septième réunion ordinaire, ont demandé à la Direction générale, dans leurs résolutions respectives IICA/CE/Res.207(93) et IICA/JIA/Res.245(93), d'inclure la révision du rapport biennal sur les activités du CARDI dans les ordres du jour des prochaines réunions du Conseil et du Comité exécutif ;

Que le CARDI a reçu de l'Institut des fonds importants durant l'exercice 1994-1995 et qu'il devra recevoir de l'Institut des fonds importants conformément au Projet de programme-budget 1996-1997 ;

Que le Conseil, par la résolution IICA/JIA/Res.244(93), prescrit en outre que le rapport sur les activités du CARDI doit inclure les états financiers

vérifiés, tel que stipulé dans la clause 5.e de l'Entente entre l'Institut et le CARDI ;

Que le Comité exécutif, à sa quinzième réunion ordinaire, a révisé le document IICA/CE/Doc.290(95), «Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)»,

**DÉCIDE :**

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture d'adopter, lors de sa huitième réunion ordinaire, le document IICA/CE/Doc.290(95) «Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)».

IICA/CE/Res.241 (XV-0/95)

20 juin 1995

Original : espagnol

RÉSOLUTION N°241

RAPPORT BIENNAL SUR LES ACTIVITÉS DU CENTRE AGRONOMIQUE  
TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.291(95), «Rapport biennal sur les activités du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)»,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à la clause 9 du Contrat constitutif du CATIE, celui-ci doit présenter au Conseil interaméricain de l'agriculture un rapport biennal sur des questions techniques, financières et administratives,

DÉCIDE :

De remettre au Conseil interaméricain de l'agriculture, à sa huitième réunion ordinaire, le document IICA/CE/Doc.291(95), «Rapport biennal sur les activités du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)».

IICA/CE/Res.242 (XV-0/95)  
20 juin 1995  
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 242

SUITE DONNÉE AUX RÉOLUTIONS DE LA QUATORZIÈME  
RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.293(95), «Suite donnée aux résolutions de la quatorzième réunion ordinaire du Comité exécutif»,

CONSIDÉRANT :

Que l'examen du document susmentionné révèle que la Direction générale de l'Institut a rempli de manière satisfaisante les missions que lui avait confiées le Comité exécutif,

DÉCIDE :

D'accepter le document IICA/CE/Doc.293(95), «Suite donnée aux résolutions de la quatorzième réunion ordinaire du Comité exécutif».

IICA/CE/Res.243 (XV-O/95)

20 juin 1995

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 243

SUITE DONNÉE AUX RÉOLUTIONS DE LA SEPTIÈME  
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN  
DE L'AGRICULTURE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.294 (95), «Suite donnée aux résolutions de la septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil)»,

CONSIDÉRANT :

Qu'à sa quinzième réunion ordinaire, le Comité exécutif a examiné le document IICA/CE/Doc.294 (95), «Suite donnée aux résolutions de la septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil)» ;

Qu'il a constaté par l'examen de ce document que la Direction générale de l'Institut avait rempli de manière satisfaisante les missions que lui avait confiées le Conseil interaméricain de l'agriculture,

**DÉCIDE :**

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture d'adopter, lors de sa huitième réunion ordinaire, le document IICA/CE/Doc.294(95), «Suite donnée aux résolutions de la septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil)».

IICA/CE/Res.244 (XV-0/95)

20 juin 1995

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 244

TITRE DE FONCTIONNAIRE HONORAIRE

À M. HÉCTOR MUÑOZ CORONADO

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.292(95), «Candidatures au titre de fonctionnaire honoraire»,

CONSIDÉRANT :

Que M. Héctor Muñoz Coronado a consacré une grande partie de sa vie professionnelle au service de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, où il a occupé des postes importants et rempli ses fonctions avec beaucoup de dévouement, de compétence et de succès ;

Que M. Muñoz remplit toutes les conditions prescrites à l'article 13.A du Règlement intérieur de la Direction générale pour obtenir le titre de «fonctionnaire honoraire» ;

Que, conformément à l'article 13.A du Règlement intérieur de la Direction générale, il revient au Comité exécutif de décerner le titre de «fonctionnaire honoraire»,

**DÉCIDE :**

De décerner à M. Héctor Muñoz Coronado le titre de «fonctionnaire honoraire» de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, avec tous les privilèges et les prérogatives que lui confère ce titre.

IICA/CE/Res.245 (XV-0/95)  
20 juin 1995  
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 245

MÉDAILLE AGRICOLE INTERAMÉRICAINNE, 1994-1995

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le rapport présenté par la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, et ses recommandations pour l'octroi des prix correspondant à la période 1994-1995,

CONSIDÉRANT :

Que, d'après le rapport présenté, la Commission a effectué une analyse exhaustive des candidatures reçues, conformément au Règlement sur l'octroi des distinctions honorifiques adopté lors de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture ;

Que ce règlement établit que la Médaille agricole interaméricaine est décernée tous les deux ans à une seule personne ;

Que le gouvernement du Guyana a proposé M. Nazeer Ahmad, de Trinité-et-Tobago, comme candidat à la Médaille agricole interaméricaine de 1994-1995 et que cette candidature a rempli toutes les conditions nécessaires ;

Que les dossiers examinés prouvent que le candidat mérite de recevoir cette distinction,

**DÉCIDE :**

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture, lors de sa huitième réunion ordinaire, de décerner la Médaille agricole interaméricaine de 1994-1995 à M. Nazeer Ahmad en reconnaissance publique internationale de sa contribution méritoire au développement de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale.

IICA/CE/Res.246 (XV-0/95)  
20 juin 1995  
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 246

PRIX AGRICOLE INTERAMÉRICAIN POUR LES JEUNES  
PROFESSIONNELS, 1994-1995

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le rapport présenté par la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural et ses recommandations pour l'octroi des prix correspondant à la période 1994-1995,

CONSIDÉRANT :

Que, d'après le rapport présenté, la Commission a effectué une analyse exhaustive des candidatures reçues, conformément au Règlement sur l'octroi des distinctions honorifiques adopté lors de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture ;

Que ce règlement établit que le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels est décerné tous les deux ans à une seule personne ;

Que le gouvernement d'Antigua-et-Barbuda a proposé M. Kevel Conway Lindsay comme candidat au Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels de 1994-1995 et que cette candidature a rempli toutes les conditions requises ;

Que l'examen des dossiers prouve que le candidat mérite de recevoir cette distinction,

DÉCIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture, lors de sa huitième réunion ordinaire, de décerner le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels de 1994-1995 à M. Kevel Conway Lindsay en reconnaissance publique internationale de sa contribution méritoire au développement de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale.

IICA/CE/Res.247 (XV-0/95)  
20 Juin 1995  
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 247

PRIX INTERAMÉRICAIN POUR LA PARTICIPATION DE LA FEMME  
AU DÉVELOPPEMENT RURAL, 1994-1995

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le rapport présenté par la Commission de sélection des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, et ses recommandations pour l'octroi des prix correspondant à la période 1994-1995,

CONSIDÉRANT :

Que, d'après le rapport présenté, la Commission a effectué une analyse exhaustive des candidatures reçues, conformément au règlement sur l'octroi des distinctions honorifiques adopté lors de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture ;

Que ce règlement stipule que le Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural est décerné tous les deux ans à une seule personne ;

Que le gouvernement de la Jamaïque a proposé M<sup>me</sup> Lorna Rose Gooden comme candidate au Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural pour 1994-1995 et que cette candidature a rempli toutes les conditions requises ;

Que l'examen des dossiers prouve que la candidate mérite de recevoir cette distinction,

DÉCIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture de décerner, lors de sa huitième réunion ordinaire, le Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural de 1994-1995 à M<sup>me</sup> Lorna Rose Gooden en reconnaissance publique internationale de sa méritoire contribution à l'amélioration de la vie rurale.

IICA/CE/Res.248 (XV-0/95)  
20 juin 1995  
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 248

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SÉLECTION  
DES CANDIDATS AUX DISTINCTIONS HONORIFIQUES  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.297(95), «Désignation des membres de la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques pour l'exercice biennal 1996-1997»,

CONSIDÉRANT :

Que le Règlement sur l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, adopté par la résolution IICA/JIA/Res.174(V-0/89), établit la création d'une commission de sélection des candidats à ces distinctions, composée de représentants des cinq États membres du Comité exécutif, les années où le Conseil interaméricain de l'agriculture tient sa réunion ordinaire ;

Que ce même règlement stipule que quatre des membres désignés représenteront les quatre régions de l'IICA, que le cinquième représentera les États-Unis et le Canada et que leur sélection se fera par ordre alphabétique conformément au critère établi ;

Qu'il est nécessaire de former la Commission qui exercera ses fonctions au cours de l'exercice biennal commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1996,

DÉCIDE :

D'informer le Conseil interaméricain de l'agriculture que, conformément au règlement correspondant, la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, au cours de l'exercice biennal 1996-1997, devra être composée du représentant, auprès du Conseil, des États membres suivants : Argentine, Barbade, Bolivie, Guatemala et États-Unis.

IICA/CE/Res.249 (XV-0/95)

20 juin 1995

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 249

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA HUITIÈME RÉUNION  
ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.295(95), «Ordre du jour provisoire de la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture»,

CONSIDÉRANT :

Que l'alinéa 4.p du Règlement intérieur du Comité exécutif établit que celui-ci doit : «Analyser l'ordre du jour provisoire des réunions du Conseil» ;

Que le Comité exécutif, à sa quinzième réunion ordinaire, a analysé cet ordre du jour,

DÉCIDE :

1. D'accepter le document IICA/CE/Doc.295(95) comme ordre du jour provisoire de la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

2. D'inscrire à l'ordre du jour de la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture le point suivant : «Incorporation du petit entrepreneur et du producteur agricole au contexte d'ouverture des marchés».

IICA/CE/Res.250 (XV-0/95)

20 juin 1995

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 250

DATE ET SIÈGE DE LA SEIZIÈME RÉUNION ORDINAIRE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.296(95), «Date et siège de la seizième réunion ordinaire du Comité exécutif»,

CONSIDÉRANT :

Qu'il est nécessaire de préciser la date et le lieu de la seizième réunion ordinaire du Comité exécutif ;

Que, conformément à l'article 19 du Règlement intérieur du Comité exécutif, cet organe doit tenir une réunion ordinaire annuelle ;

Que, conformément à l'article 22, cette dernière se tient au siège de l'Institut quand aucun État membre n'offre de l'accueillir,

DÉCIDE :

1. De tenir la seizième réunion ordinaire du Comité exécutif au siège de l'IICA, à San José, au Costa Rica, en juin 1996.

2. De demander au Directeur général de convoquer et d'inviter les États membres et les autres participants conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

**RAPPORT DES GROUPES DE TRAVAIL**



## GROUPE DE TRAVAIL A

## PROGRAMME-BUDGET

Modérateur :	Représentant du Chili
Pays membres du groupe de travail :	Belize, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, États-Unis et Uruguay
Soutien technique :	Personnel de la DIPRAT

La séance commence avec une présentation des différents scénarios examinés.

Le modérateur demande aux délégations de préciser leurs positions en ce qui concerne le projet de programme-budget pour 1996-1997. Les trois scénarios suivants sont proposés :

I. Autres scénarios à examiner

1. Augmentation des quotes-parts de trois pour cent (Proposition de l'Administration).  
Montant à ajouter par rapport à 1995 :  
825 300 \$ US (1996) et 1 675 300 \$ US (1997).
2. Tout devrait être fait dans la restructuration du budget de l'IICA pour limiter le plus possible l'impact sur les projets.
3. Réduction de l'apport des quotes-parts de 10 % en 1996, avec une réduction supplémentaire de 10 % en 1997 (Proposition des États-Unis). Montant à déduire par rapport à 1995 :  
2 750 900 \$ US (1996) et 5 226 700 \$ US (1997).

## II. Mesures compensatoires en cas de réduction de l'apport des quotes-parts

1. Le représentant du Brésil propose un plan d'ajustement des structures internes, l'accent étant mis sur la décentralisation des activités, mise en oeuvre par l'intermédiaire des Centres régionaux, sur le renforcement des ACT et la réduction des dépenses du siège de l'Institut.
2. La délégation des États-Unis suggère d'augmenter les taux utilisés pour le calcul des CATI et de mettre l'accent sur la recherche d'autres sources de revenus.
3. La délégation des États-Unis suggère également que le Secrétariat examine la possibilité d'évaluer un montant raisonnable de CATI qui proviendrait de la signature de nouveaux accords et qui serait utilisé pour compenser le manque à gagner consécutif aux quotes-parts.

## III. Principes généraux

La délégation des États-Unis suggère que la proposition du groupe de travail mette l'accent sur les principes généraux suivants, sur lesquels la Direction générale s'appuiera pour préparer un budget modifié pour 1996-1997 :

1. Les États membres doivent fixer un pourcentage minimal, à déterminer, que les quotes-parts doivent représenter dans la structure du budget de l'IICA et qui garantisse le contrôle des actions de l'Institut.

2. La restructuration du budget de l'IICA ne doit pas se faire aux dépens du financement des projets.
3. Les taux des CATI imposés par l'IICA doivent refléter adéquatement les coûts réels de l'administration des projets financés au moyen de ressources externes.
4. Les pays peuvent faire des contributions supplémentaires volontaires en augmentant leur quote-part.

La délégation du Canada apporte les suggestions suivantes:

1. Le sous-titre III «Principes généraux» devrait être remplacé par «Principes d'orientation».
2. Le point 2 des «Principes généraux» devrait être changé pour se lire : «Il convient de faire en sorte que les conséquences de la restructuration budgétaire de l'IICA sur les projets soient minimales».
3. La restructuration du budget de l'IICA devra commencer par l'adoption de mesures d'austérité supplémentaires précises (par exemple, prorogation des échéanciers d'exécution de projets, gels de salaires si possible, réduction des paliers de gestion, etc.). L'IICA devra aussi étudier d'éventuelles sources de financement complémentaires ou de remplacement comme le financement jumelé, et les contributions en espèces aux projets.
4. L'IICA devra évaluer les secteurs dans lesquels des coupures devront être faites, en

fonction de l'importance de leur contribution aux thèmes clés du Plan à moyen terme.

IV. Mesures à prendre

1. La DIPRAT rédigera le compte rendu de la séance de travail et le soumettra à la considération des membres de ce Comité.
2. Les membres du Comité se mettront d'accord avec le Secrétaire technique du Comité exécutif sur l'étape suivante.

**GROUPE DE TRAVAIL B**

**RECOUVREMENT DES QUOTES-PARTS**

<b>Modérateur :</b>	<b>Représentant de la Colombie</b>
<b>Pays membres du groupe de travail :</b>	<b>Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, États-Unis, Mexique, Pérou, Suriname et Venezuela</b>
<b>Pour l'IICA :</b>	<b>Représentants de la DIREX, de la Direction des finances et de la DIPRAT</b>

L'IICA a déposé le document intitulé «Pertes financières de l'IICA sur les ressources de quotes-parts durant la période 1985-1994», qui sert de base pour la discussion des questions à l'ordre du jour (voir Annexe).

**1. Recommandations sur le recouvrement des quotes-parts.**

Le Groupe de travail décide de séparer les deux problèmes relatifs aux quotes-parts, de façon à faire des recommandations spécifiques sur chaque problème, savoir : les paiements des quotes-parts pour 1995 et le recouvrement des quotes-parts en souffrance. Après une discussion générale sur le système de paiements de l'IICA, la situation économique actuelle tant de l'IICA que des États membres, et sur le fait qu'il faut que les pays prennent des engagements précis pour couvrir leurs arriérés, le groupe prend une délibération sur trois recommandations principales :

- 1.1 Que le Conseil prenne une résolution pressant les pays membres qui n'auraient pas payé leur quote-part pour 1995 de le faire dès que pos-**

sible au cours de l'année 1995, afin de permettre à l'Institut de redresser la situation financière difficile à laquelle il doit faire face.

- 1.2 Que, pour encourager les pays à payer leurs quotes-parts de 1995, le Comité exécutif et le Conseil devraient, pour une fois seulement, permettre que les quotes-parts payées par les pays dans le courant de cette année soient créditées à leur compte de quote-part pour 1995.
- 1.3 Que la Direction générale de l'IICA devrait poursuivre ses efforts pour recouvrer les paiements de quotes-parts arriérés. À cet effet, le Directeur général devrait être autorisé à négocier avec chacun des pays concernés un programme d'échelonnement et des modalités de paiement pour les quotes-parts impayées.

Le Groupe de travail propose aussi plusieurs solutions possibles, expliquées ci-dessous, que l'Institut devrait mettre en application en vue d'aider les pays à honorer leurs engagements.

Plusieurs représentants déclarent que les restrictions budgétaires qui sont imposées actuellement dans leurs pays les ont empêchés de payer leurs quotes-parts aux organisations internationales pendant le premier tiers de l'année ; les programmes de paiements devraient être rajustés en conséquence. Ce qui est important, c'est de faire en sorte que les paiements soient effectués et de savoir à quelle date ils le seront.

Le Groupe de travail recommande aussi que le Directeur général envoie aux pays, dès que possible, un tableau illustrant «l'effet de levier des affectations à l'IICA» par pays, qui met en évidence le rapport entre les

sommes payées par le pays à l'IICA et les avantages qu'il en retire. Le sentiment général est que cet élément d'information devrait aider les ministres de l'Agriculture dans leurs négociations avec les ministères de l'Économie et des Finances en ce qui concerne le paiement des quotes-parts et la ponctualité de ce paiement.

2. Paiement des quotes-parts en souffrance pour les années antérieures à 1995.

À cet égard, il est signalé que - à la condition que les quotes-parts pour 1995 aient été couvertes - les pays qui sont en retard dans le paiement de leurs quotes-parts devraient en arriver à un accord avec l'IICA dans un délai déterminé, accord aux termes duquel ils s'engageraient à payer, en tout ou en partie, l'arriéré. À cet effet, chaque pays devrait estimer sa capacité à payer et déterminer le programme de paiements le plus adéquat. Il est rappelé combien il est important que l'IICA maintienne une communication constante avec les pays pour se tenir au courant de leur situation.

En ce qui concerne de tels arrangements de paiement, le Groupe de travail note que, dans le passé, des mesures similaires ont été appliquées au sein du Système des Nations Unies et du Système interaméricain. Le groupe admet donc que :

- Ces mesures sont praticables.
- Le principe selon lequel le paiement est une obligation de chaque État membre est toujours valable.
- Il devrait être permis à tout pays d'établir un programme raisonnable pour régler ses dettes.

Les membres du groupe pensent aussi que faute d'offrir aux pays qui sont en retard dans le paiement de leurs quotes-parts des facilités leur permettant de payer ce qu'ils doivent, il n'y aurait aucun espoir de recouvrer les sommes dues. Les solutions possibles suivantes sont proposées, étant entendu qu'elles devraient être étudiées plus à fond par le Service de consultation juridique de l'IICA, compte tenu, en particulier, du précédent que l'adoption de telles mesures établirait :

- Paiement d'une partie de la dette en monnaie locale. Cette suggestion devrait être traitée avec précaution, car l'accumulation de monnaies locales pourrait causer à l'Institut des problèmes financiers. Cependant, les membres sont convenus que cela pourrait constituer une option importante pour certains pays.
- Paiement d'une partie de la dette en nature. Là encore, il faut exercer une grande prudence à l'égard de cette recommandation, si l'on veut éviter que de tels paiements en nature se convertissent, pour l'Institut, en «éléphants blancs». Le représentant de la Direction des finances rappelle la recommandation faite en la matière par le Conseil à sa réunion de 1987 : le Conseil avait proposé que le paiement en nature soit applicable dans le cas de pays ayant des arriérés de quotes-parts importants, à la condition que les paiements en nature soient effectués sous la forme de biens immobiliers (installations, bâtiments, etc.). Le Groupe de travail envisage la possibilité de donner au Directeur général pouvoir discrétionnaire pour négocier des arrangements de règlement.
- Paiement en une seule fois des soldes débiteurs impayés, sans faculté de prolongation,

par le relais d'un Fonds spécial pour le développement durable, arrangement négocié avec le Fonds pour l'environnement global (FEG-BIRD) ou la BID, comme l'a proposé l'IICA aux pays membres. Cette solution possible est bien accueillie par les participants, car elle permettrait aux pays de régler leurs dettes envers l'IICA au moyen des investissements qu'ils ont faits dans le développement durable. Les fonds seraient fournis par les agences de financement par le relais de leurs programmes de développement durable.

- Il est aussi proposé que l'IICA puisse accepter le remboursement d'une dette sous la forme de titres négociables.

### 3. Mesures incitatives et pénalités de retard.

Il est proposé que des mesures incitatives soient offertes pour encourager les pays à effectuer régulièrement et ponctuellement leurs paiements de quotes-parts :

- Offrir une réduction égale à un pourcentage déterminé de leurs arriérés aux pays qui sont disposés à régler leurs dettes en liquidités et en dollars.
- Offrir une réduction aux pays qui ont payé leur dû au cours du premier trimestre de l'année.

#### Pénalités de retard

Cette question est débattue en profondeur compte tenu des répercussions possibles pour les pays. Les points soulevés les plus importants sont les suivants :

- Il faudrait qu'il y ait des critères bien définis pour imposer des pénalités de retard à un pays qui est en retard dans ses paiements. Il est proposé, en particulier, que, s'il était décidé d'imposer des pénalités de retard, il faudrait consentir aux pays un délai raisonnable pour se mettre à jour dans leurs paiements.
  
- Il pourrait y avoir un effet psychologique négatif, car ces pénalités pourraient saper l'union qui fait la force de l'IICA. Il faut donc faire très attention en choisissant les mesures à prendre.
  
- Plusieurs possibilités de pénalités de retard sont mentionnées pour les pays qui seront en retard de plus de deux ans dans leurs paiements de quotes-parts à partir de 1995, à savoir : appliquer la disposition qui prive de leur droit de vote les pays qui ne sont pas à jour dans leurs paiements de quotes-parts ; suspendre l'éligibilité de ces pays aux commissions et comités de l'IICA ; leur retirer les avantages offerts par les programmes et leur faire payer des intérêts sur les quotes-parts impayées.

**SIGNATURE DU RAPPORT**



**SIGNATURE DU RAPPORT DE LA QUINZIÈME RÉUNION  
ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

En application des dispositions de l'article 91 du Règlement intérieur du Comité exécutif, il est procédé à la signature du Rapport de la quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif en français, en espagnol, en anglais et en portugais, langues officielles de la réunion, à seize heures le vingt juin mil neuf cent quatre-vingt-quinze au siège de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

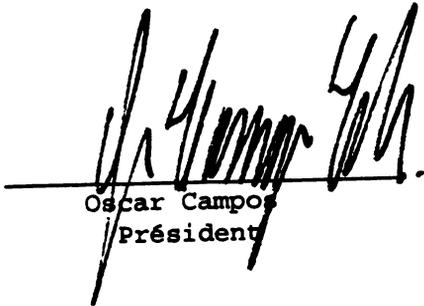
Le présent rapport sera édité par le secrétariat qui y apportera les changements adoptés à la séance de clôture avant qu'il soit publié dans les quatre langues officielles de l'Institut, dont les versions font également foi, dans la série Documents officiels.

Le Secrétaire déposera les originaux dans les archives de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, et la Direction générale enverra la version officielle du présent rapport aux gouvernements des États membres, aux observateurs de l'Institut et aux autres participants à la réunion.

San Isidro de Coronado, Costa Rica

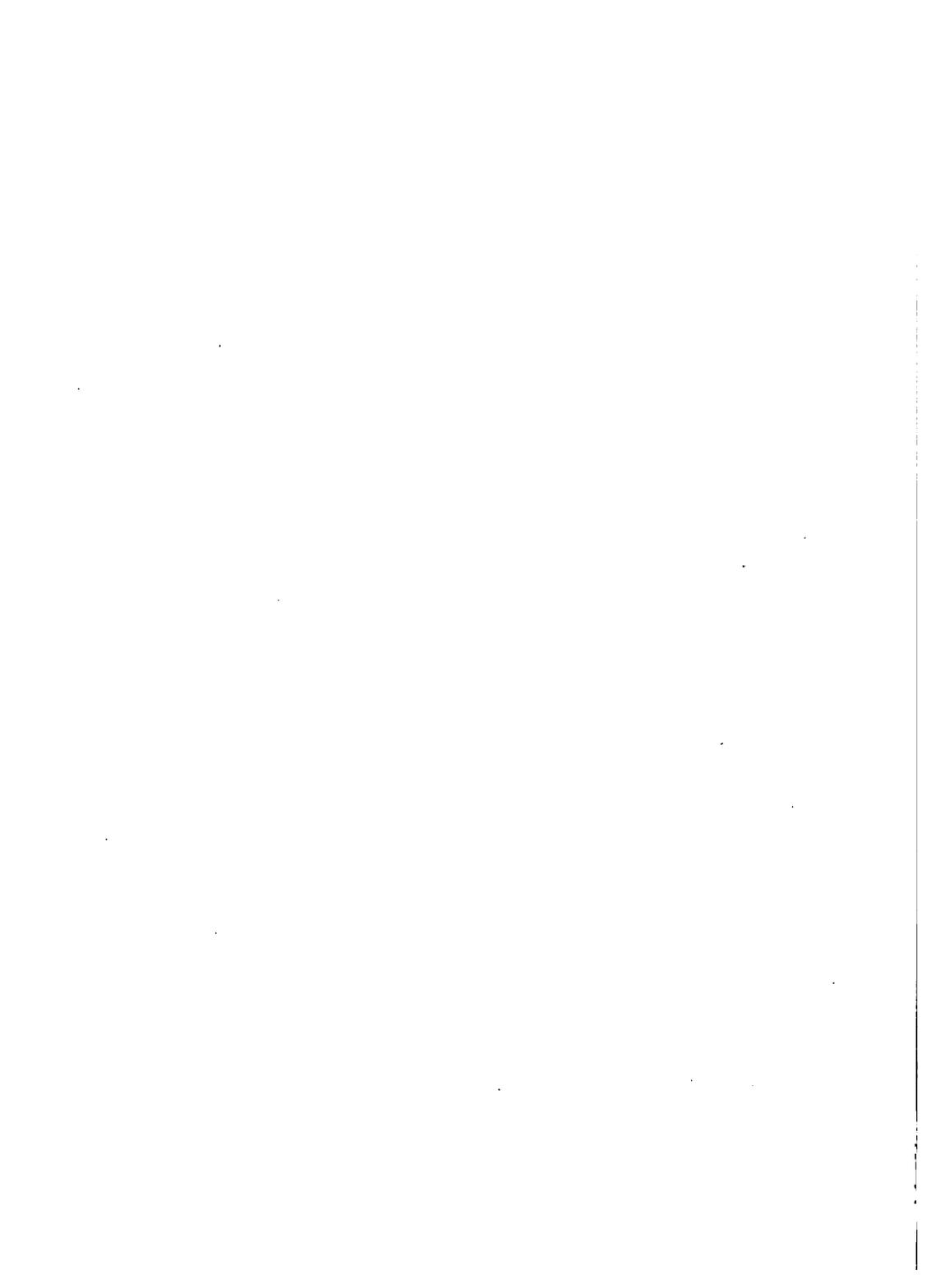
---

Carlos E. Aquino  
Directeur général et  
Secrétaire d'office




---

Oscar Campos  
Président



**RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS**



**RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS DE  
LA QUINZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Conformément aux dispositions de l'article 50 du Règlement intérieur du Comité exécutif, la quatorzième réunion ordinaire du Comité exécutif a formé la Commission de vérification des pouvoirs et a désigné les représentants du Canada, du Costa Rica, du Pérou et du Suriname, pour la composer.

Réunie dans la matinée du 19 juin 1995, la Commission de vérification des pouvoirs a élu ses membres et procédé à l'examen des pouvoirs des représentants au Comité exécutif.

La Commission est arrivée à la conclusion que les pouvoirs étaient acceptables et qu'il n'y avait pas de raison d'en mettre en doute l'authenticité.

San José, Costa Rica, le 19 juin 1995



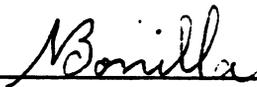
Représentant du Canada  
Président  
John L. Ausman



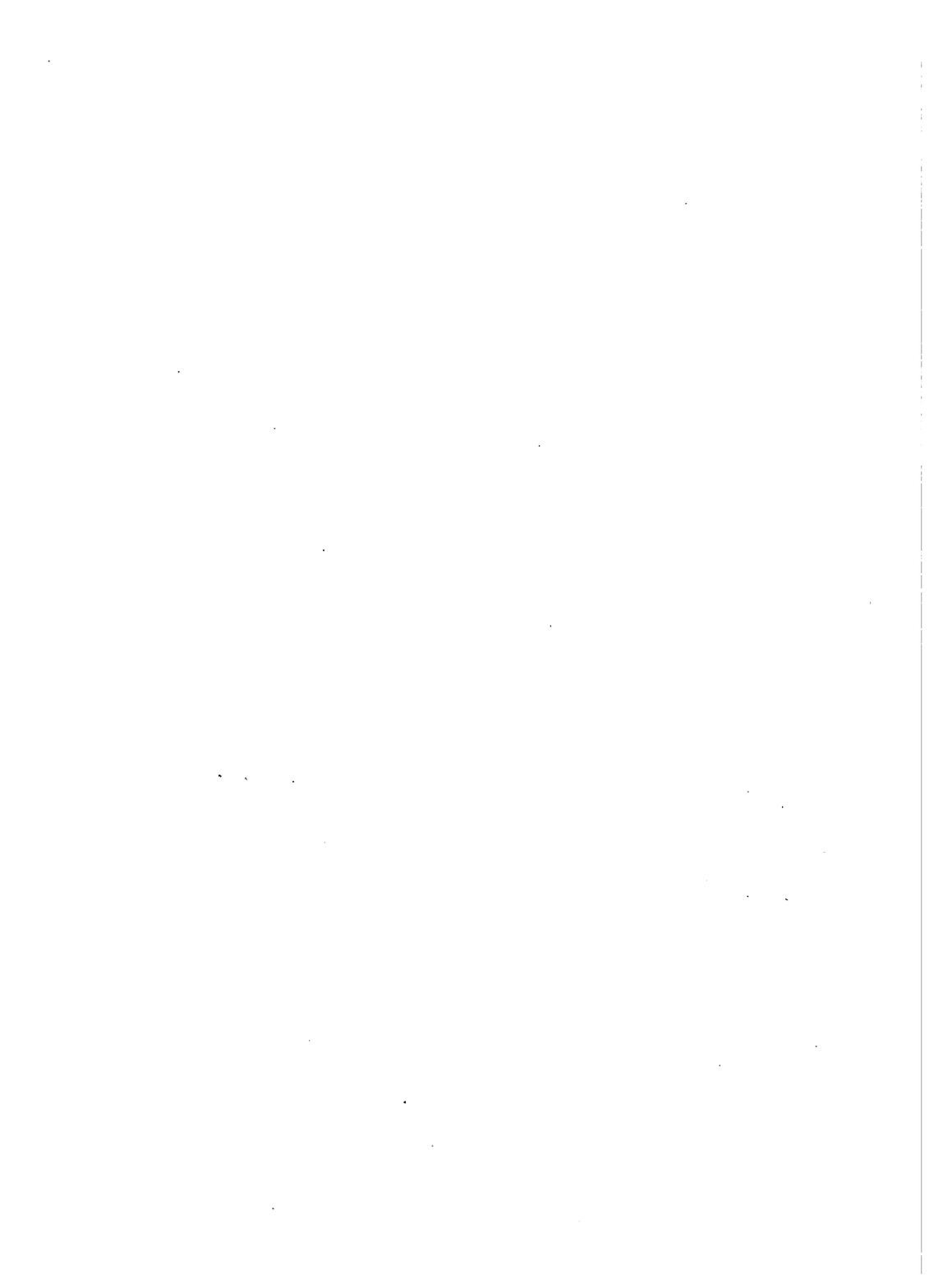
Représentant du Suriname  
Vice-président  
Johan Saidi Sisal



Représentant du Pérou  
Rapporteur  
José I. Mariátegui



Représentante du Costa Rica  
Nury Bonilla



**PROCÈS-VERBAL ET RAPPORT DE LA COMMISSION DE SÉLECTION  
DES CANDIDATS AUX DISTINCTIONS HONORIFIQUES  
INTERAMÉRICAINES DANS LE SECTEUR RURAL,  
1994 - 1995**



**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES  
CANDIDATS AUX DISTINCTIONS HONORIFIQUES INTERAMÉRICAINES  
DANS LE SECTEUR RURAL, 1994-1995**

La Commission de sélection se réunit le 17 juin 1995 en application des dispositions des articles 9 à 15 du Règlement sur l'octroi des distinctions honorifiques inter-américaines dans le secteur rural.

La Commission est composée de M. John L. Ausman (Canada), M<sup>me</sup> Adriana Herrera (Colombie), M. Luis Marambio (Chili) et M. Prabhu Sookraj (Guyana). Le représentant du Costa Rica, Arnaldo Ureña, est absent.

Assistent également à la réunion M. Eduardo Salvadó, Secrétaire technique de la quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif et secrétaire de la Commission, et M<sup>me</sup> Guadalupe Belloc, conseillère juridique.

La réunion est ouverte à 10 heures.

Les décisions suivantes sont prises :

1. Élire M. Prabhu Sookraj, représentant du Guyana, à la présidence.
2. Décerner le Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural à M<sup>me</sup> Lorna Rose Gooden, de nationalité jamaïcaine.
3. Décerner le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels à M. Kevel Conway Lindsay, d'Antigua-et-Barbuda.
4. Décerner la Médaille agricole interaméricaine à M. Nazeer Ahmad, de la Trinité-et-Tobago.

5. Rédiger un rapport destiné au Comité exécutif de l'IICA et justifiant les motifs de ces choix.
6. Désigner M. Prabhu Sookraj, président de la Commission, rapporteur devant le Comité exécutif.

La séance est levée à 14 heures.

---

John L. Ausman  
Représentant du Canada

---

Adriana Herrera  
Représentante de la Colombie

---

Juan Luis Marambio  
Représentant du Chili

---

Prabhu Sookraj  
Représentant du Guyana

---

Eduardo Salvadó  
Secrétaire de la Commission

---

Guadalupe Belloc  
Conseillère juridique

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES  
CANDIDATS 1994-1995 PRÉSENTÉ À LA QUINZIÈME  
RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

La Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines 1994-1995, composée par les représentants du Canada, de la Colombie, du Chili et du Guyana, s'est réunie au siège de l'IICA, à San José, Costa Rica, le 17 juin 1995. Le Secrétaire de la Commission y a aussi participé. La Commission a examiné les antécédents des candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural qui lui ont été proposés.

Pour régler la première question à l'ordre du jour, il a été procédé à l'élection du président de la Commission, M. Prabhu Sookraj, représentant du Guyana, élu à l'unanimité.

Cette formalité réglementaire remplie, la Commission a procédé à une étude minutieuse de la documentation se rapportant aux 22 candidats présentés par les États membres suivants de l'IICA : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Colombie, Dominique, États-Unis, Jamaïque, Mexique, Panamá, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago et Venezuela.

Les candidatures se ventilent comme suit :

- Médaille agricole interaméricaine : 13 candidats.
- Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels : 3 candidats.
- Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural : 6 candidates.

Sont exclues, par décision de la Commission, les candidatures qui n'ont pas été soumises dans les délais prescrits.

Après avoir examiné à fond et attentivement la documentation présentée à l'appui de chacune des candidatures, la Commission recommande au Comité exécutif de décerner les distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural pour l'exercice 1994-1995 comme suit :

1. Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels décerné à M. Kevel Conway Lindsay

M. Lindsay a démontré un engagement et un dévouement remarquables dans la promotion des intérêts des jeunes et des groupes communautaires. Il a sans cesse surmonté les obstacles tels que le manque de possibilités traditionnelles et a inculqué chez d'autres jeunes un profond sens des valeurs.

M. Lindsay s'est fait remarquer comme leader par sa créativité dans son domaine et par des méthodes d'apprentissage sur le tas pour les habitants des zones rurales.

Son action lui a valu le respect dans son pays et, à titre de représentant de son pays, dans la région.

En décernant cete distinction, la Commission considère que non seulement M. Lindsay a reçu une récompense qu'il mérite pleinement mais aussi que d'autres personnes qui réalisent ce type de travail en tireront de grands avantages ainsi qu'une crédibilité internationale.

2. Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural décerné à M<sup>me</sup> Lorna Rose Gooden

Cette candidate a été sélectionnée pour s'être engagée personnellement à la participation de la femme au développement rural, en concevant et en réalisant divers programmes et projets axés sur l'intégration des femmes du milieu rural au développement agricole.

Ces programmes impliquent, entre autres, la coordination de programmes de services sociaux dans 13 paroisses, l'élaboration de programmes destinés aux femmes, qui ont été intégrés dans des activités générales de vulgarisation agricole, l'organisation et la conduite d'activités de formation du personnel technique en éducation sur la nutrition, le traitement des produits agro-alimentaires et la planification familiale.

Ainsi, dans le cadre de ces activités, elle a grandement collaboré et contribué à l'intégration de la femme au développement rural, ce qui a eu un grand impact sur les sociétés avec lesquelles elle a travaillé.

3. Médaille agricole interaméricaine décernée à M. Nazeer Ahmad

M. Ahmad a été recommandé pour ses importantes contributions à la recherche en pédologie, spécialement en ce qui concerne l'explication de la genèse, du développement et des caractéristiques fondamentales de sols représentatifs de la zone élargie des Antilles.

On espère que son travail actuel de recherche sur l'efficacité de l'utilisation de l'azote dans les sols tropicaux aura d'importantes répercussions sur les petits producteurs, bien au-delà des Antilles.

M. Ahmad est considéré par beaucoup de personnes comme faisant autorité en matière de sols tropicaux et son travail a été reconnu sur une vaste échelle en raison du nombre important de publications dans des revues internationales de prestige et du fait de ses notes techniques à l'intention des producteurs.

D'autre part, la Commission s'est demandé si le critère de publication dans des revues de prestige doit avoir autant d'importance pour les distinctions honorifiques pour les jeunes professionnels et celles décernées pour la participation de la femme au développement rural, comme c'est le cas pour la Médaille agricole. La Commission recommande que le mot «prestige» disparaisse dans les deux premières catégories pour permettre de tenir compte des notes techniques et des documents rédigés à l'intention des producteurs, des spécialistes sur le terrain et des média. Elle recommande également que la liste des publications soit un critère souhaitable, mais non obligatoire.

Nous espérons que ces recommandations seront accueillies par le Comité exécutif.

San José, le 17 juin 1995.

---

John L. Ausman  
Représentant du Canada

---

Adriana Herrera  
Représentante de la Colombie

---

Juan Luis Marambio  
Représentant du Chili

---

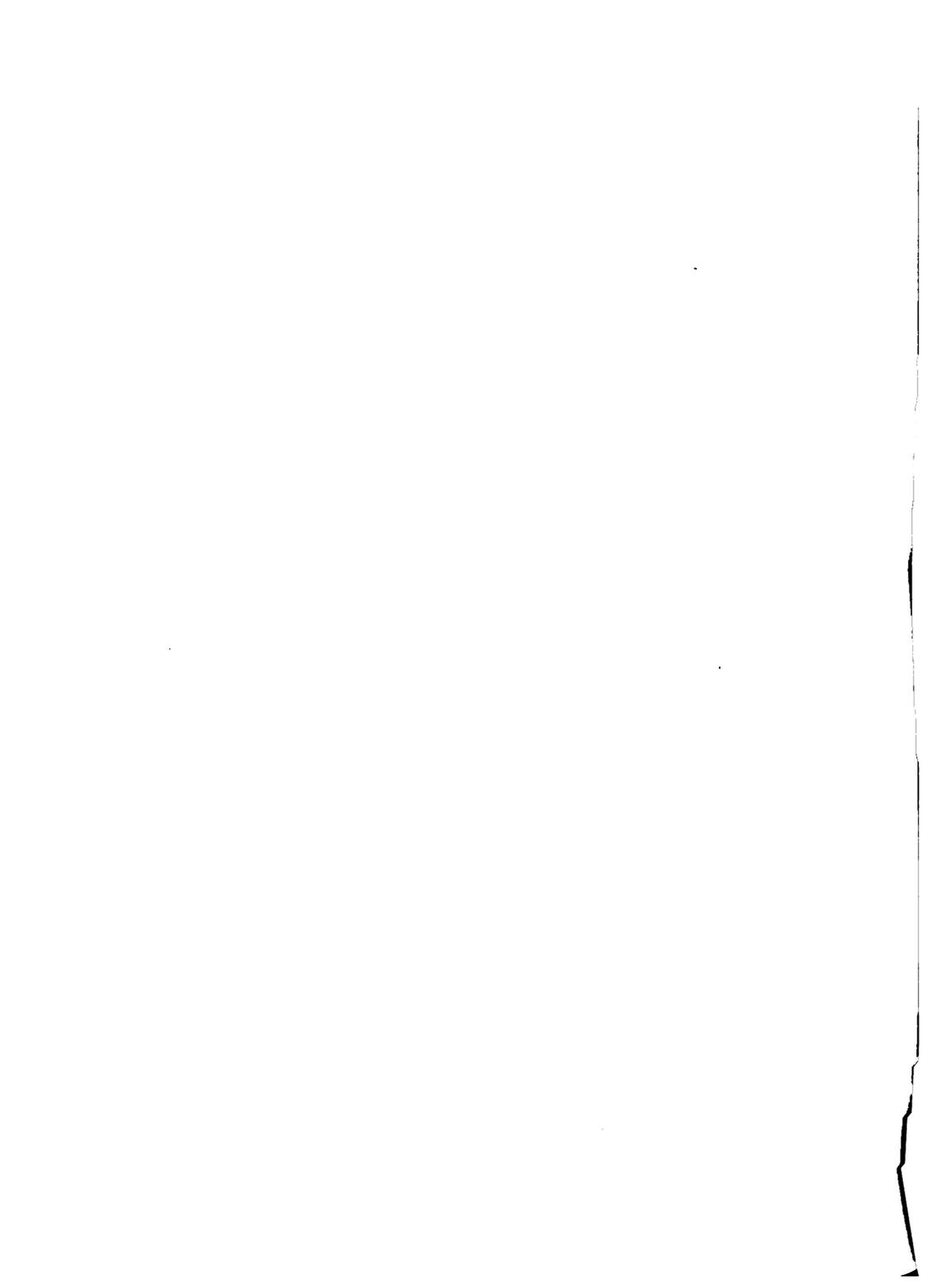
Prabhu Sookraj  
Représentant du Guyana

---

Eduardo Salvadó  
Secrétaire de la Commission

---

Guadalupe Belloc  
Conseillère juridique



**ORDRE DU JOUR**



IICA/CE/Doc.279 (95)

**ORDRE DU JOUR**

1. Programme provisoire de travail IICA/CE/Doc.280 (95)
2. Rapport annuel 1994 IICA/CE/Doc.281 (95)
3. Aspects financiers
  - 3.1 Programme budget 1996-1997 IICA/CE/Doc.282 (95)
  - 3.2 Rapport des commissaires  
aux comptes et commentaires  
du Directeur général sur le  
rapport des commissaires  
aux comptes 1994 IICA/CE/Doc.283 (95)
  - 3.3 Étude annuelle sur les CATI IICA/CE/Doc.284 (95)
  - 3.4 Rapport du Comité de révi-  
sion de la vérification IICA/CE/Doc.285 (95)
  - 3.5 Élection d'un membre du Co-  
mité de révision de la véri-  
fication IICA/CE/Doc.286 (95)
4. Rapports spéciaux
  - 4.1 Rapport du Directeur géné-  
ral concernant les mesures  
administratives, financiè-  
res et techniques prises  
pour permettre l'exécution  
du Plan à moyen terme 1994-  
1998 IICA/CE/Doc.287 (95)
  - 4.2 Mécanismes de révision des  
projets IICA/CE/Doc.288 (95)

- 4.3 Bourses d'études IICA/CE/Doc.289 (95)
- 4.4 Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) IICA/CE/Doc.290 (95)
- 4.5 Rapport biennal sur les activités du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) IICA/CE/Doc.291 (95)
- 4.6 Candidatures au titre de fonctionnaire honoraire IICA/CE/Doc.292 (95)
5. Rapports sur les réunions des organes directeurs de l'IICA
- 5.1 Suite donnée aux résolutions de la quatorzième réunion ordinaire du Comité exécutif IICA/CE/Doc.293 (95)
- 5.2 Suite donnée aux résolutions de la septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) IICA/CE/Doc.294 (95)
- 5.3 Rapport d'activité du Directeur général sur la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (sans document)
- 5.4 Ordre du jour provisoire de la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture IICA/CE/Doc.295 (95)

5.5 Date et siège de la seizième réunion ordinaire du Comité exécutif

IICA/CE/Doc.296(95)

6. Autres questions

6.1 Rapport de la commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural

(sans document)

6.2 Désignation des membres de la Commission de sélection des Prix interaméricains au secteur rural 1996-1997

IICA/CE/Doc.297(95)



**LISTE DES PARTICIPANTS**



ÉTATS MEMBRES DE L'IICA QUI SIÈGENT AU COMITÉ EXÉCUTIFBELIZE

## Titulaire :

Russell Garcia  
Minister of Agriculture  
Ministry of Agriculture  
Belmopan

## Suppléant :

Cresencio Sosa  
Permanent Secretary  
Ministry of Agriculture  
Belmopan

BRÉSIL

## Titulaire :

Antonio Luiz Machado de Moraes  
Assessor do Ministro  
Assessoria para Assuntos Internacionais  
Ministério da Agricultura, do Abastecimento  
e da Reforma Agrária  
Brasília, D.F.

## Suppléant :

Marcos Derizans  
Diplomático en la División de la OEA  
Ministério das Relações Exteriores  
Brasília, D.F.

CANADA

**Titulaire :**

**Susan Mills**  
Director, International Affairs Division  
International Markets Bureau  
Agriculture and Agri-Food Canada

**Suppléants :**

**Paul D. Durand**  
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario  
de Canadá en Costa Rica  
Embajada de Canadá  
Apartado 351  
1007 Centro Colón

**John L. Ausman**  
Deputy Director  
International Affairs Division  
Agriculture and Agri-Food Canada

**Renata Wielgosz**  
Deputy Director  
Mexico and South America  
Relations Division  
Foreign Affairs and International Trade

**Paul Gibbard**  
Tercer Secretario  
Embajada de Canadá  
Apartado 351  
1007 Centro Colón

**CHILI**

Juan Luis Marambio Canales  
Director Nacional  
Instituto de Desarrollo Agropecuario  
Teatinos No. 40  
Santiago

**COLOMBIE****Titulaire :**

Jorge Michelsen Rueda  
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario  
de Colombia en Costa Rica  
Embajada de Colombia  
Apartado 3154  
1000 San José

**Suppléants :**

Adriana Herrera  
Secretaria General  
Ministerio de Agricultura  
Santafé de Bogotá

Antonio González Castaño  
Primer Secretario y Encargado  
de las Funciones Consulares  
Embajada de Colombia en Costa Rica  
Apartado 3154  
1000 San José

COSTA RICA

## Titulaire :

Oscar Campos  
Vice-Ministro de Agricultura  
Ministerio de Agricultura y Ganadería  
San José

## Suppléants :

Ezequiel García  
Asesor del Ministro  
Ministerio de Agricultura y Ganadería  
San José

Nury Bonilla  
Asesora del Ministerio  
Ministerio de Agricultura y Ganadería  
San José

GUYANA

Prabhu Sookraj  
Permanent Secretary  
Ministry of Agriculture  
Regent & Vlissengen Roads  
Georgetown

HAÏTI

Philippe Mathieu  
Directeur Général Adjoint pour les  
Affaires Techniques  
Ministère de l'Agriculture, des Ressources  
Naturelles et du Développement Rural  
Damien

PANAMA

Alfredo Acuña  
Director de Cooperación Internacional  
Ministerio de Desarrollo Agropecuario  
Panamá

PÉROU

## Titulaire :

Alberto Varillas Montenegro  
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario  
de Perú en Costa Rica  
Embajada de Perú  
Apartado 4248  
1000 San José

## Suppléants :

Miguel Payet Martínez  
Ministro Consejero  
Embajada de Perú  
Apartado 4248  
1000 San José

José Ignacio Mariátegui  
Primer Secretario  
Embajada de Perú  
Apartado 4248  
1000 San José

SURINAME

## Titulaire :

Johan Saidi Sisal  
Minister of Agriculture, Animal  
Husbandry and Fisheries  
Ministry of Agriculture, Animal  
Husbandry and Fisheries  
Paramaribo

## Suppléant :

Robert Lieuw-A-Joe  
Acting Permanent Secretary  
Ministry of Agriculture, Animal  
Husbandry and Fisheries  
Paramaribo

VENEZUELA

Pablo G. Quevedo R.  
Director General Sectorial de  
Servicios Administrativos  
Ministerio de Agricultura y Cría  
Caracas

ÉTATS MEMBRES DE L'IICA QUI NE SIÈGENT PAS  
AU COMITÉ EXÉCUTIF

EL SALVADOR

Antonio Villacorta  
Director Técnico  
Oficina de Planificación Sectorial (OSPA)  
Col. Escalón 83, Av. Norte y 11  
C. Poniente 704  
San Salvador

ÉQUATEUR

**Titulaire :**

Mauricio Pérez Martínez  
Embajador Extraordinario Plenipotenciario  
de Ecuador en Costa Rica  
Embajada de Ecuador  
Apartado 1374  
1000 San José

**Suppléant :**

Eduardo Andrade  
Adjunto Comercial  
Embajada de Ecuador  
Apartado 1374  
1000 San José

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**Titulaire :**

James W. Schroeder  
Deputy Under Secretary of Agriculture  
for Farm and Foreign Agriculture Services  
United States Department of Agriculture  
Washington, D. C.

**Suppléants :**

Ambassador Sarah Horsey-Barr  
Deputy Permanent Representative  
United States Permanent Mission to the  
Organization of American States  
Department of State  
Washington, D. C.

John A. Miranda  
Assistant Deputy Administrator  
Foreign Agriculture Services /ICD  
Department of Agriculture  
Washington, D. C.

**Conseillers :**

Howard L. Steele  
Liasion Officer to IICA  
Foreign Agricultural Services /ICD  
Department of Agriculture  
Washington, D. C.

Lee M. Peters  
Counselor and Alternate Representative  
United States Permanent Mission to the  
Organization of American States  
Department of State,  
Washington, D.C.

MEXIQUE

Jorge Rueda  
 Director  
 Dirección de Asuntos Internacionales  
 Secretaría de Agricultura, Ganadería  
 y Desarrollo Rural  
 México, D. F.

PARAGUAY

## Titulaire :

Gilberto Caniza Sanchiz  
 Embajador Extraordinario y Plenipotenciario  
 de Paraguay en Costa Rica  
 Embajada de Paraguay  
 Apartado 429  
 2050 San Pedro

## Suppléants :

César Mercado Chamorro  
 Tercer Secretario  
 Embajada de Paraguay  
 Apartado 429  
 2050 San Pedro

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Pablo A. Cabrera A.  
 Director del Departamento de  
 Economía Agropecuaria  
 Secretaría de Estado de Agricultura  
 Santo Domingo

URUGUAY

Antonio Morell  
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario  
de Uruguay en Costa Rica  
Embajada de Uruguay  
Apartado 3448  
1000 San José

PAYS OBSERVATEURS PERMANENTSBELGIOUE

Víctor Valembois  
Agregado de la Misión  
Embajada de Bélgica en Costa Rica  
Apartado 3725  
1000 San José

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Nicholas de Joncheere  
Consejero para el Desarrollo  
Delegación de la Comisión Europea  
Apartado Postal 836  
1007 San José

ESPAGNE

José V. Alvarez Ramos  
Consejero de Agricultura, Pesca  
y Alimentación  
Embajada de España en Costa Rica  
Apartado 10150  
1000 San José

**FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Valeria N. Kalmyk  
Embajadora Extraordinaria y Plenipotenciaria  
de la Federación de Rusia en Costa Rica  
Embajada de la Federación de  
Rusia en Costa Rica  
Apartado 6340  
1000 San José

Mikhail Davydowski  
Consejero  
Embajada de la Federación de  
Rusia en Costa Rica  
Apartado 6340  
1000 San José

**FRANCE**

Guy Christophe  
Consejero Regional de Cooperación  
Científica y Técnica para América  
Embajada de Francia en Costa Rica  
Apartado 10177  
1000 San José

**JAPON**

Noriyuki Ayukava  
Asesor  
Embajada de Japón en Costa Rica  
Apartado 501  
1000 San José

PAYS-BAS

Kees Konstapel  
Primer Secretario y  
Asesor de Desarrollo Rural  
Embajada Real de los Países Bajos  
Apartado 10285  
1000 San José

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Young Man Kim  
Director de Asuntos Generales  
Ministerio de Agricultura de Corea  
Embajada de Corea en Costa Rica  
Apartado 3150  
1000 San José

RÉPUBLIQUE DE POLOGNE

Kazimierz Duchowski  
Embajador  
Embajada de la República de Polonia  
en Costa Rica  
Apartado 664  
2010 Zapote

Przemyslaw Marzec  
Primer Secretario  
Embajada de la República de Polonia  
en Costa Rica  
Apartado 664  
2010 Zapote

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Alonso Moreno  
Co-Director GTZ  
Escuela Agrícola Centroamericana  
Zamorano  
Tegucigalpa, Honduras

ROUMANIE

Gheorge Gruia  
Consejero Económico  
Embajada de Rumania en Costa Rica  
Apartado 10321  
1000 San José

OBSERVATEURS D'ORGANISMESCENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT  
(CATIE)

Rubén Guevara Moncada  
Director General  
7170 CATIE  
Turrialba, Costa Rica

Rómulo Olivo Philippe  
Subdirector General  
7170 CATIE  
Turrialba, Costa Rica

INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLES DES  
CARAÏBES (CARDI)

Hugh Saul  
Deputy Executive Director  
University Campus  
St. Augustine, Trinidad

**FONCTIONNAIRES DE L' IICA**

<b>Carlos E. Aquino G.</b>	<b>Directeur général</b>
<b>Charles R. Bowers</b>	<b>Sous-directeur général</b>
<b>Jaime Acosta</b>	<b>Coordinateur du soutien aux directions des Centres régionaux</b>
<b>Arnaldo Badillo</b>	<b>Directeur du secteur de concentration du développement agricole durable</b>
<b>Guadalupe Belloc</b>	<b>Chef du bureau international d'études juridiques</b>
<b>Chelston Brathwaite</b>	<b>Directeur de l'administration</b>
<b>Lizardo de las Casas</b>	<b>Directeur du secteur de concentration des politiques socioéconomiques, du commerce et des investissements</b>
<b>Margarita Castillo</b>	<b>Auditrice de gestion et finances</b>
<b>Finn Damtoft</b>	<b>Directeur du service spécialisé de l'information, de la documentation et de l'informatique</b>

Gustavo Enríquez C.

Représentant des  
agences de coopéra-  
tion technique du  
Costa Rica

A. Paulo Galvao

Directeur du secteur  
de concentration de  
la science et de la  
technologie, des  
ressources naturelles  
et de la production  
agricole

Roberto U. Hernández

Directeur des res-  
sources humaines

Jan Hurwitch

Conseillère spéciale  
de la Direction gé-  
nérale pour les  
questions de déve-  
loppement institu-  
tionnel

Gordon J. Mair

Directeur financier

Rafael Marte

Directeur de la pla-  
nification, de la  
programmation, des  
projets et de la vé-  
rification technique

Rodolfo Martínez Ferraté

Conseiller du Direc-  
teur général pour  
les affaires spécia-  
les

Manuel Otero

Directeur du Centre  
régional andin

- Laura Pérez  
Présidente de l'Association des fonctionnaires de l'IICA (APIICA)
- Rodolfo Quirós G.  
Directeur du Centre pour l'intégration et le développement des entreprises agro-alimentaires
- Eduardo Salvadó  
Directeur des relations extérieures
- Clara Solís de Araya  
Directrice du Secrétariat technique
- Jorge Torres  
Président de l'Association des employés de l'IICA au Costa Rica (ASEIICA)
- Jaime Vifias-Román  
Directeur intérimaire du Service spécialisé de formation, éducation et communication
- David Wilson  
Directeur du secteur de concentration de la protection sanitaire agropastorale

**FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION**



## FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION

Directeur général	Carlos E. Aquino González
Sous-directeur général	Charles R. Bowers
Secrétaire technique	Eduardo Salvadó
Adjointe au Secrétaire technique	Roxana Montero
Secrétariat de délégués	Elisa Barrantes Irma Pacheco
Conseillers juridiques	William M. Berenson Guadalupe Belloc
Coordinatrice des comptes rendus	
Coordination	Susana Lalli Gloria Abraham
Rédaction des comptes rendus	Theresa Bernardo Silvia Delgado María del Pilar Fernández Manuel Jiménez Robin Marsh Oscar Quesada Miguel Rojas
Presse	
Coordination	Danilo Jiménez
Journaliste	Mishelle Mitchel
Secrétaire	Adela Vargas

Protocole

Coordination

Arturo Hernández  
Harry Scott

Franco Hernández  
Ronald Hidalgo  
Grettel Mora  
Kattia Quesada  
Enrique Salazar  
José Luis Valencia

Service linguistique

Chef

Susana Raine

Sous-chef

Paul Murphy

Interprètes

Chef des cabines

Barbara M. Cohen

Anglais

Barbara M. Cohen  
Georganne Weller

Espagnol

Giomar Emedan  
Gerta Payas

Français

Celine Berlanga  
Roland Sarot  
Michel Wolteche

Portugais

Maria Helena Oliveros  
Luis Fernando Werneck

Révision

Anglais

Elizabeth Lewis  
Barbara Rojas

Espagnol                    Alejandra Campbell  
                                   Anacristina Rossi

Français                    Bruno Lobrichon  
                                   Michèle Lemaître

Portugais                    Marilia Alvarez  
                                   Zita Pessoa

#### Traduction

Anglais                    Orlando García  
                                   Peter Leaver  
                                   Anthony Papworth  
                                   Nicholas Papworth

Français                    Jean-Marc Dubreuil  
                                   Dominique Leduc  
                                   Jean Marcotte  
                                   Marc Pichard

Portugais                    Rómulo Baptista (OÉA)  
                                   Emilio Breyer  
                                   Francisco Pereira (BID)  
                                   Carlos Ramírez-Silva (OÉA)

#### Service des documents

Chef                            Leda Avila

Sous-chef                    Patricia Jara

Inscription                Maureen Obando  
                                   Lorena Rodríguez

**Service de Salles****Coordination****Zaida Granados****Accueil****Yorleny Chinchilla****Lorena Mata****Yenori Rodríguez****Fanny Zapata****Coordination du traitement  
de texte****Patricia Brenes****Clotilde Rodríguez****Traitement de texte****Anglais****Olga Cascante****Laura Gutiérrez****Gabriela Hernández****Marta Sandino****Espagnol****Helga Alvarado****Lillian Mayorga****Guiselle Meléndez****Ligia Rojas****Français****Vivian González****Isabel Marengo****Patricia Ross****Mayela Segura****Portugais****Gladys Delgado****Flor Lizano****Carlos Monge****Mabel Valerín**

Coordination de la  
correction d'épreuves

Flor Loaiza  
Zahyra Obando

Anglais

Ramón González  
Jean Louise Hero  
Grettel McVane  
Leslie Simmons

Espagnol

Alejandra Aguilar  
Alexandra Cortés  
Jeanette Rojas  
Marta Vásquez

Français

Elsa Atencio  
Luis Flores  
Marta Marín  
Jeannette Villalta

Portugais

Ana Nery Damasceno  
Mercia de Oliveira  
Hilda Ma. Santiesteban  
Eva Schnell

Coordination du compte  
rendu in extenso

Mariantonieta Cordido  
Ana Victoria Rojas

Enregistrement

Francisco Sánchez

Édition de l'espagnol

Coordination

Máximo Araya  
Fanny de la Torre

Olga Patricia Arce  
Marcelle Banuett  
Isabel Bolaños  
Ana María Fournier

**Transcription de  
l'espagnol**

**Antonieta Barrientos  
Ana Cristina Bolaños  
Flory Brenes  
María Elena Cedefio  
Magdalena Salgado**

**Guiselle Solano  
Sonia Valverde**

**Transcription et  
édition de l'anglais**

**Coordination**

**Sundra Flansburg  
Mark H. Kelly**

**Ana Carlota Araujo  
Jeanne Carstensen  
J. Patrick O'Marr  
Sara Watkins**

**Distribution des documents**

**Coordination**

**María Elena González**

**Ronald Hidalgo  
Annel Ortiz**

**Coordination/Impression  
de documents**

**Coordination**

**Guiselle Madrigal**

**Eduardo Garnier  
Edwin Bolaños  
Efraín Aguilar  
Carlos Alvarado  
Carlos Campos  
Luis Chacón  
Angelina Orozco**

Miguel Porras  
Manuel Salazar  
Freddy Vargas

Coursiers

Francisco Brenes  
Jean Carlo Salazar

Infirmierie

Eunice Zamora

Équipement d'interprétation  
simultanée et son

Luis Fernando Mata  
Ronald Aragón

Système automatisé

Coordination

Róger Mayorga

Manuel León  
Franz Martin  
Karina Ramírez  
Tathiana Rodríguez

Appui logistique

Administration financière Carmen Salazar

Entretien

Rafael Cordero  
Jorge Castro

Transports

Alberto Muñoz  
Edwin Morales

Alimentation

Antonio Salazar

Service d'approvision-  
nement

Herbert Montero



**LISTE DES DOCUMENTS**



## LISTE DE DOCUMENTS

IICA/CE/Doc.279 (95)	Ordre du jour
IICA/CE/Doc.280 (95)	Programme provisoire de travail
IICA/CE/Doc.281 (95)	Rapport annuel 1994
IICA/CE/Doc.282 (95)	Programme budget 1996-1997
IICA/CE/Doc.283 (95)	Rapport des commissaires aux comptes et commentaires du Directeur général sur le rapport des commissaires aux comptes 1994
IICA/CE/Doc.284 (95)	Étude annuelle sur les CATI
IICA/CE/Doc.285 (95)	Rapport du Comité de révision de la vérification
IICA/CE/Doc.286 (95)	Élection d'un membre du Comité de révision de la vérification
IICA/CE/Doc.287 (95)	Mesures administratives, financières et programmatiques prises pour permettre l'exécution du Plan à moyen terme 1994-1998
IICA/CE/Doc.288 (95)	Mécanismes de révision des projets
IICA/CE/Doc.289 (95)	Bourses d'études

- IICA/CE/Doc.290 (95) Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)
- IICA/CE/Doc.291 (95) Rapport biennal sur les activités du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)
- IICA/CE/Doc.292 (95) Candidatures au titre de fonctionnaire honoraire
- IICA/CE/Doc.293 (95) Suite donnée aux résolutions de la quatorzième réunion ordinaire du Comité exécutif
- IICA/CE/Doc.294 (95) Suite donnée aux résolutions de la septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil)
- (sans numéro) Rapport d'activité du Directeur général sur la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture
- IICA/CE/Doc.295 (95) Ordre du jour provisoire de la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture
- IICA/CE/Doc.296 (95) Date et siège de la seizième réunion ordinaire du Comité exécutif

(sans numéro)

Rapport de la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural

IICA/CE/Doc.297 (95)

Désignation des membres de la Commission de sélection des Prix interaméricaines au secteur rural 1996-1997

#### LISTE DES DOCUMENTS D'INFORMATION

- Info n° 1                      Résumé des services de consultation par nationalité et par lieu de janvier à décembre 1994
- Info n° 2                      État consolidé du budget
- Info n° 3                      Relevé des quotes-parts des pays membres au 31 mai 1995



**ANNEXES**



**ALLOCUTION DE M. OSCAR CAMPOS, VICE-MINISTRE  
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE DU COSTA RICA,  
PRONONCÉE À LA SÉANCE INAUGURALE**

Bonjour à tous. Je tiens à remercier tous les représentants pour l'honneur qu'ils m'ont fait en me désignant Président de la quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif et je profite de l'occasion pour leur souhaiter un séjour agréable au Costa Rica, au nom du Président, M. José María Figueres, et du ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, M. Roberto Solórzano.

Je tiens aussi à féliciter M. Russel García, ministre de l'Agriculture de Belize, pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé la quatorzième réunion ordinaire du Comité exécutif.

La présente réunion du Comité exécutif revêt une importance particulière vu que, conformément au message du Directeur général de l'IICA et aux discussions que nous avons eues avec quelques représentants, nous désirons lui donner une orientation différente de celles des réunions habituelles, dans lesquelles il ne s'agit pas seulement de développer les thèmes figurant à l'ordre du jour, mais aussi d'assumer la responsabilité de préparer les bases afin que, durant les réunions du Conseil interaméricain de l'agriculture et particulièrement la prochaine réunion qui aura lieu au Costa Rica en septembre prochain, les ministres présents n'aient pas à traiter une multitude de thèmes à caractère bureaucratique et administratif, mais qu'ils puissent trouver le temps nécessaire pour analyser le nouvel ordre économique et ses répercussions sur le secteur agricole et définir des mesures concrètes qui permettent de s'adapter aux changements indispensables du XXI<sup>e</sup> siècle.

Nous devons analyser et discuter les problèmes auxquels sont confrontés nos producteurs : la libéralisation de nos économies, l'intégration des grands blocs économiques et la restructuration de l'État, tout particulièrement du secteur agricole ; le développement technologique et les systèmes de communication ; les relations entre le secteur public et le secteur privé ; sans oublier le développement durable, parmi d'autres points à l'ordre du jour.

Pour les raisons susmentionnées et pour faciliter la tenue de la réunion, je me permets donc d'insister pour que nous soyons concrets et précis dans nos commentaires et pour que nous tirions le maximum du temps qui nous est alloué.

Pour finir, je suis sûr que nous saurons tous, durant ces trois jours, profiter de l'occasion pour partager nos expériences, durant les séances comme durant les autres activités du programme de cette réunion. En prenant ainsi connaissance des succès réalisés et des difficultés rencontrées dans chacun de nos pays membres, nous bénéficierons d'une forme de rétroaction basée sur nos expériences respectives.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE M. CARLOS E. AQUINO GONZÁLEZ, DIRECTEUR  
GÉNÉRAL DE L'IICA, PRONONCÉE À LA SÉANCE INAUGURALE**

Monsieur le Président, Messieurs les ministres, Messieurs les chefs et membres des délégations, Messieurs les observateurs, Mesdames et Messieurs, au nom de l'ensemble de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et en mon nom personnel, permettez-moi de vous souhaiter une cordiale bienvenue et de vous exprimer à tous ma reconnaissance la plus grande pour votre aide appréciable et le temps que vous avez pris pour travailler avec nous ces trois jours.

Nous avons préparé un programme de travail qui a la particularité de situer les questions techniques, administratives, financières, budgétaires, organisationnelles et stratégiques de l'institution dans un plan où elles sont intégrées et interdépendantes. De plus, elles reflètent les mesures de mise en oeuvre du PMT prises en 1994 et en 1995 et obéissent au changement institutionnel que nous avons entrepris dès le moment où nous avons commencé cette démarche.

Au cours de la présente réunion, nous aurons aussi l'occasion de réfléchir à la situation actuelle et future de l'agriculture dans notre hémisphère, ainsi que, évidemment, à la situation actuelle et future de votre institution qu'est l'IICA.

Le changement institutionnel est nécessaire, mais il faut orienter ce changement institutionnel pour l'apporter avec une plus grande efficacité, éviter d'éventuels égarements coûteux et profiter de la synergie et de l'expérience, bonne et mauvaise, que possède l'institution. Il s'agit d'un changement qui part de ce qui existe, qui ne fait pas fi du passé, mais qui, au contraire, en tire parti et le lie à la nouveauté, ainsi qu'aux demandes et aux besoins actuels des gouvernements et des producteurs, des entrepreneurs et des paysans. Le passé et le présent

sont en même temps repris pour être projetés dans l'avenir avec optimisme et espoir.

Dans ce cadre, nous avons pu travailler simultanément à divers aspects du volet institutionnel. Ce changement est axé sur les aspects techniques, humains, gestionnaires, administratifs, normatifs, organisationnels, stratégiques et programmatiques-financiers. Ils demeureront sujets à une transformation et à une amélioration continues, mais la première étape, celle du «changement initial de base», qui fait partie de la phase globale de transition que nous avons prévue l'an dernier à la quatorzième réunion ordinaire du Comité exécutif, est déjà franchie.

C'est précisément par l'événement d'aujourd'hui que nous voulons la clore. Selon nous, comme il arrive dans beaucoup d'autres entreprises de la vie, ce fut l'étape du commencement des changements et, par conséquent, l'étape la plus difficile, celle où l'on vit en général le plus d'incertitude. Et nous avons réussi à la franchir en vainquant des obstacles, des difficultés économiques et des résistances tenaces, mais sans négliger la production et la coopération technique au siège et dans les pays.

C'est une transformation institutionnelle continue, adaptée à l'utilisation plus rationnelle de nos ressources humaines et financières limitées, qui combine la planification, la pensée créatrice et l'action pragmatique. Cependant, nous reconnaissons qu'il reste beaucoup de chemin à faire, beaucoup de menaces et de dangers à surmonter, mais aussi de grandes possibilités.

Messieurs les délégués, permettez-moi de vous communiquer mes réflexions en les résumant en quatre points :

En premier lieu, j'énoncerai ce que je tiens pour le grand défi qui se pose à tous ceux d'entre nous qui travaillons en agriculture et pour l'agriculture, et

exposerai la thèse centrale que nous venons de favoriser à l'IICA pour relever ce défi avec succès.

En second lieu, je soumettrai à notre réflexion quelques-uns des sujets qui, selon moi, sont déjà plus spécifiques et plus essentiels et qui devraient nous aider à préciser le programme hémisphérique de discussion en agriculture pour cette année et les prochaines, programme qui nous permettra de situer les institutions du secteur agricole et l'IICA par rapport à certains d'entre eux grâce à la planification, à la formulation et à l'application d'une stratégie mondiale, régionale et nationale qui réponde mieux aux défis que pose l'évolution rapide des économies des pays de notre hémisphère et du monde pour que la qualité, l'excellence, la compétitivité et la durabilité soient plus grandes à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

En troisième lieu, j'exposerai la situation de notre institution et ses crises récurrentes.

Ces dix dernières années, l'IICA a vu sa situation financière se détériorer progressivement sous l'effet conjugué de deux facteurs principaux :

- le coût financier croissant ou les retards au chapitre du paiement des quote-parts de quelques États membres ;
- la diminution du pouvoir d'achat que représentent les quote-parts reçues par l'Institut.

Compte tenu des répercussions de cette situation sur la réalisation des objectifs de l'IICA, nous avons produit un document qui donne une idée approximative des pertes financières que l'Institut a récemment subies par suite des deux facteurs précités. Ce document présente aussi une synthèse des principales mesures que l'IICA a adoptées pour s'attaquer à ce problème et contient quelques propositions visant à résoudre ce dernier.

En quatrième lieu, j'exposerai en termes généraux les mesures que nous prenons à l'IICA pour relever ce défi et, évidemment, pour mettre en oeuvre le PMT 1994-1998.

1. **Diminution apparente et trompeuse de l'importance de l'agriculture et nécessité de revaloriser cette dernière, de la renouveler et de la dimensionner dans le contexte de la mondialisation.**

Avant de commencer à développer ce premier volet, je dois préciser que je ne vais pas parler de l'agriculture d'un pays en particulier. Je vais plutôt essayer de faire une synthèse serrée de l'agriculture en Amérique latine et dans les Antilles. Étant donné que les réalités des régions et des pays diffèrent énormément et sont bien des fois contrastantes, mes affirmations vont viser la région dans son ensemble : il se peut donc qu'elles ne s'appliquent pas à un pays donné.

Quel est le grand défi de l'agriculture dans la région? Il consiste à revaloriser, moderniser et dynamiser l'agriculture, ainsi qu'à la présenter dans sa nouvelle perspective, et ce, dans un contexte où nous devons élever l'efficacité de sa fonctionnalité au niveau du modèle économique qu'on est en train de construire dans la région.

Pour débiter, j'affirme que l'agriculture nous paraît aujourd'hui mise sérieusement en doute en tant que concept, que réalité et qu'activité importante pour l'économie nationale.

Parmi ceux d'entre nous qui remplissons diverses fonctions en agriculture, cela devient un lieu commun que de constater qu'en fait, on attribue de moins en moins d'importance à l'agriculture dans nombre de pays, dont ceux de l'Amérique centrale et des Antilles. Il y a une sorte d'accentuation verbale de l'importance de l'agriculture, mais elle contraste avec le peu d'attention ou l'attention insuffisante portée à la réalité.

Le fait que les divers sommets régionaux ou mondiaux qui embrassent des thèmes étroitement liés à l'agriculture ne la mentionnent plus, comme ce fut le cas du Sommet des Amériques et du Sommet du développement social, de date récente, est un indice de cette perte apparente d'importance.

Le bilan de l'évolution que l'agriculture a connue ces dix à douze dernières années est un autre fait très significatif qui renforce cette idée d'une diminution de l'importance de l'agriculture et qui redouble notre inquiétude. Ce bilan montre que l'agriculture est une activité qui, dans de nombreux pays, se trouve prise dans une situation de retard de production et d'immobilisme transformateur, dans le sens d'une modernisation, d'une meilleure affectation des ressources, d'une plus grande compétitivité et mobilité de ces dernières et d'une protection des ressources naturelles.

Comment expliquer cette diminution apparente de l'importance de l'agriculture et son évolution encore insuffisante des dernières années?

À la base de cette diminution apparente de l'importance de l'agriculture et de son retard économique et social réel, il y a l'action inefficace et anachronique d'une bonne partie de nos institutions et de nos agents publics et privés qui participent d'une façon ou d'une autre à l'agriculture. Nous tous, depuis les institutions publiques et privées nationales et internationales jusqu'aux agents économiques et sectoriels, les uns agissant de façon constructive et les autres un peu moins, sommes ensemble responsables, directement et indirectement, de la pratique insuffisante de l'agriculture dans la région.

À l'occasion justement de l'événement sur l'«Intégration économique dans l'hémisphère occidental» auquel nous avons participé avec l'International Agricultural Trade Research Consortium ici, à l'IICA, il y a dix jours, le secrétaire général de la Commission économique pour

l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), M. Gert Rosenthal, et moi parlions d'éléments qui forment ce qu'on appellerait traditionnellement le nouveau modèle qui se dessine dans la région. Ce dernier se forme à partir du libéralisme économique et social, de l'ouverture et de l'intégration des marchés, ainsi que du caractère de protagonistes qu'ont les producteurs, mais aussi de la reconnaissance de la nécessité d'un allègement de la pauvreté, d'une formation du capital humain, d'une démocratisation et d'un développement humain. Pour moi, ce qu'il importe de faire ressortir, c'est qu'une optique renouvelée de l'agriculture n'a pas encore émergé de ce processus pour l'accompagner, être tout à fait fonctionnelle et répondre aux nouveaux défis, ainsi que pour permettre, d'une part, de désamorcer cette sorte de «marginalisation» de l'agriculture, qui n'est qu'apparente, et, d'autre part, de relancer la croissance et le développement de l'agriculture.

Que fait l'IICA pour présenter cette nouvelle optique de l'agriculture? Permettez-moi de vous en parler. En association avec d'autres institutions (l'IFPRI, l'OPS, la BID, le Conseil de la Terre), l'IICA consacre en partie ses efforts et son apport à produire un courant hémisphérique de revalorisation de l'agriculture auquel participent, entre autres, les gouvernements, et notamment les ministères de l'Agriculture, les organisations de producteurs, de paysans et de petits, moyens et grands entrepreneurs, les organismes non gouvernementaux, les organismes financiers, de recherche et de coopération technique nationaux et internationaux, les universités et les centres de recherche.

L'IICA travaille et propose l'optique ou la vision d'une agriculture systémique qui permette de mieux saisir le caractère multidimensionnel et l'interdépendance des phénomènes de l'agriculture et de ses liens avec le reste de la société rurale, de l'économie et de la société dans son ensemble.

Par essence, l'agriculture systémique est une optique composée, en premier lieu, d'une conception interdisciplinaire qui permet d'interpréter le caractère multidimensionnel et la complexité de l'agriculture, ainsi que les relations systémiques de cette dernière avec le reste de la société rurale, l'économie et la société dans son ensemble (nationale et internationale), en second lieu, d'un but ou objectif supérieur défini par le développement durable de l'agriculture et, en troisième lieu, d'une stratégie transformatrice qui guide l'action et qui est axée sur quatre transformations induites (au niveau de l'homme, de la production, du commerce et des institutions) pour donner une agriculture compétitive, équitable et solidaire, c'est-à-dire durable.

L'agriculture systémique fera l'éloge des ressources humaines pour trois raisons puissantes. Premièrement, ces ressources sont le moyen de réaliser les transformations au niveau de la production, du commerce et des institutions. Sans elles, il est impossible de réaliser ces transformations et il l'est encore plus de tenter de les induire. Deuxièmement, les ressources humaines sont le but même de la transformation. Pourquoi amenons-nous ces transformations si ce n'est pour assurer le développement humain et le bien-être rural. Troisièmement, la formation du capital humain (éducation, formation, alimentation et nutrition, sécurité sociale et travail productif) est l'essence de la compétitivité, de l'équité, de la solidarité et, en dernière analyse, de l'irréversibilité des transformations, c'est-à-dire de leur durabilité.

2. Questions à inscrire au programme de l'agriculture de notre hémisphère et au programme de l'IICA.

La réflexion précédente nous amène à considérer brièvement certaines des questions précises et essentielles qui pourraient composer le programme de notre hémisphère et de l'IICA et en définir les priorités.

I. La nécessité de revaloriser l'agriculture et de renouveler son optique grâce à l'agriculture systémique, qui est une conception, mais aussi un but politique et, surtout, une stratégie opérationnelle d'action. Pour ce faire, il faut déclencher un travail collectif à l'échelle de notre hémisphère où les ministères de l'agriculture, les producteurs, les professionnels et les organismes nationaux et internationaux de financement, de recherche et de coopération technique soient les principaux promoteurs et protagonistes et travaillent tant collectivement que séparément à élaborer une stratégie globale qui définisse la mission, l'optique, les valeurs et les fins nouvelles du secteur agricole.

II. Les politiques économiques et sectorielles. Le déficit croissant de la balance des opérations courantes et de la balance commerciale<sup>1</sup>, le degré élevé de volatilité, de concentration et d'orientation spéculative de la majeure partie des mouvements nets de capitaux<sup>2</sup>, la tendance à la surévaluation du taux de change<sup>3</sup> et la dette

- 
1. Il s'est élevé respectivement à 53 et à 21 milliards de dollars en 1994.
  2. À nouveau positifs depuis 1991, ils sont très utiles pour résoudre les problèmes de solde des comptes courants.
  3. Elle est, entre autres, le fruit de ces mouvements de capitaux, mais elle tend à réduire la compétitivité des exportations et de la substitution d'importations.

externe qui continue de croître<sup>4</sup>, tout comme les difficultés que rencontrent des pays comme le Mexique, l'Argentine, le Venezuela et le Costa Rica, entre autres, sont des faits d'une grande actualité que nous rappellent que nous devons nous habituer à vivre avec l'application simultanée des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel.

La définition et l'application de politiques macro-économiques et sectorielles qui soient cohérentes, dynamiques et durables sont un point d'une extrême importance. L'échange d'expériences et de connaissances entre les pays de notre hémisphère devrait être une action supplémentaire obligée, car cela permettrait des progrès plus importants dans l'élaboration d'un nouveau modèle et une meilleure insertion de l'agriculture dans les pays.

III. La croissance globale et l'agriculture. Les pronostics de la Banque mondiale<sup>5</sup> pour les dix prochaines années s'avèrent encourageants pour des pays comme la Chine et ceux de l'Asie de l'Est et du Sud (leur PIB croîtra à un taux très dynamique d'environ 7 p. 100 par an). L'Amérique latine et les Antilles connaîtront au contraire un rythme de croissance bien moins rapide (3,4 p. 100). Si le cadre international se détériorait légèrement, la région connaîtrait un taux annuel de décroissance de 0,7 p. 100 par habitant, détérioration plus prononcée que

- 
4. Elle est passée de 330 milliards de dollars en 1982 à plus de 500 milliards à l'heure actuelle, soit de 33 p. 100 à près de 45 p. 100 du PIB de la région. Il est toutefois vrai que les intérêts de la dette sont tombés de 42 p. 100 des exportations à quelque 18 p. 100, ce qui reflète clairement l'énorme effort que les pays ont fait pour s'orienter vers le marché mondial avec leurs exportations.
  5. Banque mondiale, *Global Economic Prospects and the Developing Countries*, Washington, 1994.

ce qui arriverait en Afrique subsaharienne. Par contre, les effets de la détérioration du cadre international sur les pays asiatiques seraient quasi imperceptibles.

Devant l'insuffisance récente de la pratique de l'agriculture, il faut s'inquiéter de savoir si cette dernière se prépare assez bien à remplir ses fonctions d'aujourd'hui et de demain de manière satisfaisante et si nous la conduisons dans le bon chemin, avec l'interdépendance stratégique, les appuis de base, le dynamisme et les institutions voulus. La révision et le suivi de l'interaction entre l'agriculture et l'économie générale, le rôle de l'agriculture dans le nouveau modèle et sa projection dans l'avenir, c'est-à-dire l'analyse prospective, sont un thème en grande complémentarité avec les mesures à court terme.

IV. L'agriculture et l'ouverture sur l'extérieur. La fin des négociations de la Ronde Uruguay dégage en grande partie la voie qui paraissait encombrée jusqu'à récemment. Elle ouvre un nouveau marché de 35 à 65 milliards de dollars par an à l'agriculture, ce qui représente une à deux fois le niveau actuel des exportations agricoles de l'Amérique latine et des Antilles.

Voici une grande occasion, mais aussi de grands défis et peut-être des sujets d'inquiétude, car le rythme de croissance de ces exportations n'a pas même atteint 1 p. 100 par an ces dix dernières années. Comment se fait-il qu'au moment même où les pays ouvrent leurs économies et appliquent des programmes d'ajustement en s'orientant vers l'extérieur, l'agriculture prend du retard, contrairement à la bonne réaction des autres secteurs de l'économie?

La reconversion de la production en fonction des marchés intérieurs et extérieurs, la dynamisation du développement de l'agro-alimentaire et des services agricoles, les systèmes de contrôle de la qualité, les éléments technologiques et phytozoosanitaires et la

propriété intellectuelle, entre autres, sont des aspects fondamentaux dont le caractère opérationnel exige une surveillance constante.

V. L'agriculture et l'intégration hémisphérique. Le commerce intrarégional s'avère très bénéfique pour les économies de notre hémisphère. Cependant, les inégalités au niveau des ressources naturelles, des capacités de l'agriculture et du potentiel de ses complexes agro-alimentaires et l'importance inégale que les pays et régions de l'Amérique latine et des Antilles accordent à l'agriculture nous inquiètent.

L'harmonisation des politiques et des mesures commerciales, macro-économiques et sanitaires, tout comme les travaux hémisphériques de planification qui favoriseront l'exploitation solidaire d'avantages comparatifs, l'échange d'information, de connaissances et d'expériences d'intégration comme l'ALENA, l'Initiative des Amériques, d'autres traités de libre-échange et des accords de complémentarité économique, le MERCOSUR, le Groupe andin, le Marché commun centraméricain et le CARICOM, sont essentiels et urgents.

VI. La reconversion, la compétitivité et la protection productive des ressources naturelles et de l'environnement nous incitent aussi à penser que les progrès technologiques et leur disponibilité sont des moyens vraiment indispensables pour la reconversion de l'agriculture et notre insertion dans les marchés mondiaux et les processus d'intégration. Nous sommes toutefois inquiets de voir que la compétitivité de l'agriculture de la région n'a pas assez augmenté. Pour profiter des nouveaux marchés ouverts à ses produits, il faut passer par la constitution d'avantages concurrentiels dynamiques et systémiques, et non se contenter d'avantages comparatifs. Devant la progression de la troisième révolution technologique, ces derniers non seulement ne peuvent qu'être insuffisants, mais ne peuvent plus s'accompagner d'une déprédation des ressources naturelles et de l'environnement.

La qualité agricole et la croissance. La phase que l'humanité traverse et à laquelle notre hémisphère doit s'intégrer encore plus vite qu'il ne le fait, c'est celle de la qualité. La qualité dans les produits, les inputs, l'infrastructure (irrigation, sols, etc.) et le transport ; la qualité dans les ressources humaines, l'éducation et la formation ; la qualité dans l'assistance et la coopération technique ; la qualité dans l'alimentation, la santé, la définition des politiques et la mise en oeuvre d'actions et de mesures. Voilà un autre thème que nous proposons comme sujet de réflexion, ce que nous appelons la qualité agricole systémique et totale. Encore une fois, la diffusion hémisphérique des connaissances, des expériences et de l'information doit contribuer pour beaucoup à la mise en oeuvre et au développement de cette qualité.

VII. Relations avec le secteur agroalimentaire. Le nouveau modèle économique et le modèle agricole, et son insertion dans l'économie et la société globales, ont et auront comme moteur essentiel les producteurs, qui deviennent des entreprises agroalimentaires de plus en plus développées. Les producteurs jouent un rôle actif primordial dans l'accroissement de la compétitivité, la reconversion productive, la décision de produire et d'investir, l'intégration commerciale à l'échelle des Amériques et de la région, l'utilisation et la mise en application des services agricoles (dont une grande partie des producteurs commencent déjà à assurer la gestion), l'exploitation de l'information, la connaissance et l'élargissement des expériences. Ce sont eux les acteurs principaux et ce sont eux qui doivent assurer que la société bénéficie de l'apport de l'agriculture. Ils sont directement responsables de la gestion d'une grande partie des richesses naturelles. Ce sont les protagonistes, présents et futurs. Faciliter et renforcer les relations avec le secteur agroalimentaire constituent pour nous une tâche fondamentale. La concertation et la complémentarité entre les secteurs public et privé sont essentielles à la réalisation de cette étape novatrice de dynamisation et de

modernisation d'une agriculture envisagée dans une perspective systémique.

VIII. Développement durable et ressources humaines. Aujourd'hui, nous savons que les capacités humaines constituent l'un des axes fondamentaux de la compétitivité. Ces capacités humaines sont basées sur la connaissance, qui est le facteur productif fondamental. Investir dans la technologie, l'infrastructure, l'éducation et la formation, c'est ce que ne cessent de faire les pays du Sud-est asiatique et la Chine. Ces pays investissent entre 30 et 40 pour cent de leur PIB, parce qu'ils savent que là se trouve la clef de la croissance et, aussi, du développement. C'est dans ces investissements, entre autres facteurs, qu'il faudra chercher la raison de la croissance surprenante de leurs économies au cours des prochaines années.

Pourquoi la grande majorité de nos pays ne pourront-ils connaître le même dynamisme que les pays de ces régions? À mon avis, une des raisons, évoquée par Lester Thurow<sup>6</sup>, est que les pays d'Amérique font précisément l'inverse : ils réduisent les dépenses pour l'éducation tout en privilégiant la consommation individuelle dans une société où l'on n'investit plus.

Éducation et formation agrosystémiques. Par systémique, on entend que l'éducation et la formation agricoles ont une incidence non seulement dans les activités agricoles et forestières productives, mais aussi dans toute la chaîne des activités agroindustrielles et agro-commerciales, jusqu'aux activités institutionnelles, c'est-à-dire depuis les organisations industrielles et

---

6. Lester Thurow. *La Guerra del siglo XXI*, Editorial Vergara, Argentine 1992. Doyen de la Sloan Business School du Massachusetts Institute of Technology, et l'un des économistes les plus réputés aux États-Unis.

paysannes, les ministères de l'Agriculture, les centres et instituts de recherche et de transfert de technologie, les écoles et les universités, en passant par les institutions de crédit et de financement et autres services agricoles comme les organismes de commercialisation et d'information, publics et privés, jusqu'aux ministères qui chapeautent le tout. Alimentation et nutrition. Ces facteurs, comme l'éducation et la formation, contribuent à accroître la productivité et la compétitivité et permettent de capitaliser sur les ressources humaines. Il convient donc de les envisager dans une perspective systémique. Il en va de même avec la santé humaine, animale et végétale qui, en plus de renforcer les capacités humaines, constitue une source de devises et d'emplois. Sécurité sociale, et pas seulement assistance sociale, et création d'emplois productifs. Tous les éléments soulignés représentent la capitalisation humaine qui contribue de manière importante à garantir une croissance économique accompagnée d'un développement et d'une distribution des revenus durables. L'attention portée aux familles, aux femmes, aux enfants et aux jeunes en milieu rural occupe une position stratégique dans cette capitalisation humaine.

**Réforme et renforcement des institutions.** Consolider les nouveaux rôles des institutions publiques et privées, en tenant compte du rôle du secteur privé et de la haute responsabilité du secteur public en ce qui concerne l'agriculture, promouvoir et faciliter, mais aussi suivre intelligemment le marché, faisant en sorte qu'il devienne plus transparent, et contribuer à renforcer la nécessaire complémentarité entre les secteurs public et privé, grâce à une gestion efficace et effective du «bien public», voilà autant d'objectifs de la plus haute importance qu'il faut continuer de poursuivre afin que toute la société puisse profiter des expériences menées dans les pays. Dans tout cela, les institutions internationales, par exemple les organismes de coopération technique, auront un rôle important à jouer dans la mesure où elles accepteront également de se réformer et où elles se renforceront.

**3. Situation financière de l'Institut et sa crise récurrente.**

En ce qui concerne la crise économique et financière de l'Institut, voilà à mon sens quelques-unes des questions sur lesquelles nous devons nous pencher :

- Poursuite de la politique de discipline financière et d'austérité.
- Amélioration et multiplication des contacts avec les pays observateurs.
- Entreprises conjointes avec le secteur privé, pour les appels d'offres en ce qui concerne les contrats d'étude et l'exécution de projets.
- Participation à de nouveaux modèles de réforme institutionnelle. L'Institut peut être un partenaire appréciable (vu son expérience, son prestige et son infrastructure).
- Participation et formation : facteurs clés du succès.
- Démarches auprès d'autres pays.
- Fondation IICA et son rôle (à temps nouveaux, nouveaux outils).
- Politique de recouvrement de coûts pour les services fournis par l'Institut.
- Augmentation des CATI.
- Plan de versement des quotes-parts en arrérage.

4. Mesures systémiques à prendre par l'IICA pour mettre en oeuvre le PMT.

Le grand défi auquel nous faisons face en Amérique latine et aux Antilles est double. D'une part il faut revaloriser l'agriculture en adoptant une nouvelle perspective qui permette sa réactivation et son adaptation au nouveau modèle économique et social ; d'autre part, la demande de coopération technique de la part des pays membres est grande. Nous ne pourrons pas relever ce défi sans entreprendre une profonde réforme au sein de l'IICA, sans apporter des changements à de multiples niveaux : interne et externe, administration et organisation, gestion et participation, technique et humain. En d'autres termes, nous devons revoir la mission, la perspective, les valeurs et les objectifs de l'Institut, dans le cadre d'une administration globale.

Lorsque je parle de changement dans l'administration globale, ce n'est pas à une simple transformation des procédures administratives et comptables que je pense. Je ne parle pas de modifier la forme et les mécanismes d'allocation de nos ressources qui ne cessent de rétrécir comme une peau de chagrin. Je ne pense pas non plus au cadre hiérarchique, à la relation chef-subalternes. Non, je veux parler de l'essence même de la révolution administrative qui caractérise les temps modernes, qui caractérise en fait la société post-moderne.

C'est ainsi que je conçois l'administration globale. Bien sûr, ce n'est pas moi qui l'ai inventée, d'autres penseurs émérites ont contribué à cette notion, comme Peter Drucker, l'un des premiers et des plus grands philosophes contemporains dans le domaine de la gestion.

- 
7. Le *Wall Street Journal* a qualifié P. Drucker de premier analyste futuriste, de premier philosophe en matière de gestion et de meilleur analyste actuel. Selon *The Economist*, la largeur de sa vi-

Je ne suis qu'un disciple conséquent qui ne fait qu'intégrer un grand nombre de ces éléments que j'ai mentionnés. Toutefois, ma vision va plus loin que cela et, fidèle en ce sens à Peter Drucker, ce que je recherche, c'est le moyen d'appliquer la connaissance à la connaissance elle-même.

Permettez-moi de m'expliquer en puisant dans les réflexions de P. Drucker.

Selon Peter Drucker, lorsque les gens entendent le mot «gestion», la plupart d'entre eux comprennent encore «gestion des affaires». Il est certain que la gestion telle que nous la connaissons est née dans les grandes organisations mercantiles. Aujourd'hui, nous savons que la gestion est une fonction générale de toute organisation, quelle que soit la mission particulière de cette organisation. C'est un organe général de la société basée sur la connaissance. Lorsque j'ai commencé à étudier la gestion, pendant la Seconde Guerre mondiale et les années qui ont suivi, un gestionnaire était défini comme étant la personne responsable du travail des subalternes. En d'autres termes, c'était un chef et administration signifiait rang et pouvoir. C'est encore ainsi qu'un grand nombre de personnes conçoivent les gestionnaires et la gestion. Au début des années 50, la définition a changé : le gestionnaire est devenu le responsable du rendement des employés. Aujourd'hui, nous savons que cette définition est aussi

---

sion, son internationalisme et son réalisme sobre se combinent pour rendre convaincante son analyse du présent et ses prédictions de l'avenir. Le *Harvard Business Review* l'a décrit comme le plus grand penseur de notre temps dans le domaine de la gestion. Le *Financial Times*, quant à lui, estime qu'il serait difficile de surestimer sa contribution aux théories de la gestion. Voir P. Drucker, *La sociedad pos-capitalista*. Ed. Norma, Colombia 1994.

trop restrictive. La définition correcte est la suivante : un gestionnaire est responsable de l'application et du rendement de la connaissance. Ce changement signifie que, maintenant, nous considérons la connaissance comme la principale ressource. La terre, le capital et le travail sont importants principalement comme facteurs limitants. Sans eux, même la gestion devient impuissante. Lorsque nous sommes en présence d'une gestion efficace, c'est-à-dire lorsque la gestion est traitée comme l'application de la connaissance à la connaissance, il nous est toujours possible d'obtenir les autres ressources. Le fait que la connaissance soit devenue la ressource, plutôt que de constituer une ressource, est ce qui fait de notre société une société post-capitaliste. Toujours selon Peter Drucker, ce changement de sens modifie fondamentalement la structure de la société. Il crée une nouvelle dynamique sociale, une nouvelle dynamique économique et une nouvelle politique. Je me permettrai d'ajouter que le gestionnaire ou l'administrateur actuel n'est pas seulement responsable de l'application et du rendement de la connaissance ; il est également responsable de la gestion des attitudes, sentiments et émotions de ses collaborateurs, et il a également pour tâche d'articuler et de faciliter la participation et le travail en équipe.

La mise en oeuvre du PMT s'inscrit dans cette philosophie. Nous tentons d'appliquer la connaissance à la connaissance des domaines technique, administratif, organisationnel, budgétaire et financier. Voilà l'essence de la gestion actuelle, et la gestion participative est le mécanisme central qui permettra d'atteindre peu à peu cette gestion globale, efficace, dynamique, novatrice, incitative et créative.

Enfin, chers délégués, observateurs et invités, je suis certain que, comme moi, vous pensez que l'agriculture des Amériques ne se trouve pas à une croisée de chemins, mais à la croisée de chemins la plus cruciale de celles que nous avons connues ces derniers temps. Ou bien nous nous décidons à la révaloriser, à la dynamiser, à la

rendre efficace et à la rénover afin qu'elle connaisse de nouveau une croissance soutenue et qu'elle soit entièrement fonctionnelle dans le cadre du nouveau modèle de développement économique fondé sur la durabilité, ou bien nous courons le risque, avec les coûts politiques, sociaux et générationnels que cela suppose, de la laisser non seulement se détériorer de plus en plus, mais aussi de ne pas saisir l'occasion de développer l'immense potentiel que possède l'agriculture de contribuer à l'économie globale des Amériques, à la paix sociale et à la capitalisation dans les ressources humaines, conditions sine qua non de l'amélioration de nos conditions de vie et de celles des générations futures.

La revalorisation, la modernisation et la dynamisation de l'agriculture commencent dans chaque pays, du Canada et des États-Unis à l'Argentine, en passant par tous les pays des Antilles où l'agriculture représente une activité tout aussi importante et interdépendante, même si nous ne le soulignons pas encore avec suffisamment de force.

Le processus de revalorisation de l'agriculture se justifie pleinement dans le contexte des Amériques où la globalisation de l'économie et de l'agriculture, la complémentarité des productions et l'exploitation des avantages dynamiques comparatifs et compétitifs prennent toute leur importance.

À ce niveau, le cadre institutionnel génère ce que les économistes appellent les «économies d'échelle» dans tous les domaines et points propres aux Amériques figurant à l'ordre du jour révisé relatif à l'agriculture. Cela permet de révéler la force de l'intégration et de la transformation, relative à la production et au commerce.

Utilisons donc la synergie des Amériques, établissons des réseaux et des alliances stratégiques de coopération à ce niveau, échangeons l'information, les expériences et les connaissances, établissons des liens avec

les producteurs et les consommateurs des pays membres, négocions les meilleures conditions pour nos produits en favorisant l'ouverture et l'intégration, faisons la promotion de l'agriculture et de nos producteurs dans tout l'hémisphère et le reste du monde.

Les institutions internationales sont aussi confrontées à ce défi. L'IICA ne pourrait pas rester à l'écart des changements qui touchent les Amériques. Au contraire, elle ne subit pas des transformations à la seule fin de s'adapter aux changements, mais surtout pour agir comme agent aux fins de promouvoir et d'accélérer le changement dans le secteur agricole. Vu sous cet angle, l'IICA n'est pas en train de devenir une institution agricole hémisphérique mais se convertit en l'institution agricole des Amériques. C'est en fait ce que doit être sa vision, sa mission et son objectif.

Contribuons une bonne fois pour toutes à la revalorisation de l'agriculture et, ce faisant, à la revalorisation de toutes ses institutions, y compris de l'IICA, notre propre institution pour les Amériques.

Participons avec enthousiasme et énergie à cette revalorisation nécessaire et décidée de l'agriculture, ainsi qu'au soutien politique, moral, économique et diplomatique au changement institutionnel entrepris à l'IICA afin que ce dernier puisse offrir un meilleur service, plus efficient et efficace, aux organismes étatiques et privés, liés au développement agricole et aux organisations agricoles des Amériques.

En Chinois, le mot «crise» s'écrit à l'aide de deux signes, l'un signifiant «danger-menace-mort», l'autre «occasions se présentant au cours de changements».

Nous croyons que nous devons faire face à cette nouvelle crise institutionnelle et sectorielle avec confiance, fermeté et enthousiasme. La gestion stratégique nous est nécessaire, non seulement pour prévoir les menaces et

les dangers mais aussi pour repérer et tirer avantage des nouvelles occasions qui se présentent parmi toutes les possibilités. Je vous remercie tous.

**ALLOCUTION DE M. JUAN LUIS MARAMBIO, DÉLÉGUÉ DU CHILI,  
PRONONCÉE À LA SÉANCE DE CLÔTURE**

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Monsieur le Sous-directeur général, Monsieur le Secrétaire technique, Monsieur le Rapporteur, (Mesdames et) Messieurs mes collègues membres de la mission, Mesdames et Messieurs les fonctionnaires de l'IICA, qui nous avez accompagnés chaque jour au cours de cette réunion. Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier mes collègues de la délégation du Comité, pour l'honneur qu'ils m'ont fait et la confiance qu'ils m'ont témoignée en me faisant leur porte-parole, et en particulier, ceux avec qui nous avons eu quelques légères différences de vue, bien passagères, au cours de cette réunion du Comité. À tous, un grand merci.

Je tiens aussi à remercier et à féliciter le Président pour la sagesse et la modération dont il a fait preuve en dirigeant les débats. Je crois que nous avons tous constaté que ce n'était pas toujours facile de conduire une telle réunion, spécialement lorsque nous abordions des questions sur lesquelles nous n'étions pas tous d'accord. De sorte que, Monsieur le Président, nous vous sommes reconnaissants de la générosité avec laquelle vous nous avez supportés en certains moments où nous montrions peut-être trop d'insistance. Nous tenons aussi à remercier le Directeur général pour les facilités qu'ils nous a offertes - une fois encore, comme toujours lors du déroulement de ces réunions - pour que nous puissions réaliser notre travail. Et, bien sûr, nos remerciements vont au Secrétaire technique, qui nous a aidés en nous procurant, pendant ces trois journées et aussi avant notre arrivée ici, les documents que nous allions utiliser, ainsi que les facilités d'accueil à notre arrivée.

Mais, je ne voudrais pas terminer ces remerciements, Monsieur le Président, sans faire une mention spéciale, et je prie donc Monsieur le Directeur général de transmettre

nos remerciements à tout le personnel sans qui il ne serait pas possible d'accomplir ces travaux en réunion du Comité, à ceux que nous voyons et à ceux que nous ne voyons pas, dont le rôle est important et qui sont en fin de compte les artisans qui nous permettent de remplir notre tâche. Je remercie aussi le personnel de l'IICA qui nous a accompagnés au cours de ces journées où nous débattons et discussions de certaines questions dont je crois qu'elles sont d'une importance considérable pour l'avenir de l'Institut.

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, pendant ces trois journées, nous avons partagé dans cette salle la délibération de différentes questions ; nous avons examiné vos rapports et les exposés de l'Administration relatifs au Plan à moyen terme. Nous avons aussi débattu de certains moyens d'action que nous croyons être de la plus haute importance pour l'avenir de l'Institut. Nous croyons que nous avons réalisé des progrès importants à cet égard, même dans le dissentiment. Je crois que tout cela concourt au renforcement de l'Institut. Sur certaines questions nous ne sommes pas parvenus à un consensus, mais sur d'autres oui. Ce dont vous pouvez être sûrs, Monsieur le Président et Monsieur le Directeur général, c'est que ce que nous cherchions à faire, au cours de ces réunions, c'était d'aider l'Administration, de faire en sorte qu'elle dispose de lignes directrices claires qui faciliteront sa tâche de gestion ; et c'est pour cela que plusieurs délégués ont fait, au cours de ces réunions, des propositions et des commentaires en ce sens. Je crois que nous cherchions aussi à contribuer au renforcement et au développement de l'Institut, car, soyez-en tout à fait sûr, Monsieur le Directeur général, lorsque nous le faisons avec véhémence, c'était le sentiment que cet Institut est le nôtre qui nous inspirait. Après cette réunion du Comité, nous retournerons dans nos pays pour faire face aux dures réalités de nos secteurs agricoles pour lesquels nous œuvrons. Ces secteurs, comme l'ont dit ici plusieurs délégués, se développent ou font des efforts pour se développer dans des conditions très difficiles.

Nous avons eu le plaisir de constater que l'Institut pense à nous aider dans ce sens, et nous avons vu aussi avec satisfaction qu'à la prochaine réunion du Conseil, nous, les pays membres, aurons l'occasion de creuser ces questions qui nous tiennent à cœur.

N'en doutez pas, Monsieur le Président, nous partons avec abondante matière à réflexion, spécialement en ce qui concerne les questions sur lesquelles nous ne sommes pas parvenus à un consensus, mais soyez absolument sûr que nous ferons un sérieux effort à cet égard et nous aussi en avons la certitude ; nous partons en emportant l'espérance qu'aux prochaines réunions nous parviendrons à un consensus sur ces questions. Et nous partons contents, Monsieur le Président, parce que nous avons pleine confiance - et nous remercions pour son attitude l'Administration qui en a pris note - dans l'attitude ouverte du Directeur général qu'il a manifestée en accueillant les propositions que nous avons apportées pendant ces trois journées, en vue du développement de l'IICA. À cet égard, le Directeur général a fortifié notre foi et notre espérance par les paroles profondes et chargées d'émotion qu'il a prononcées hier après-midi en se référant à cette question. Nous croyons qu'en ces trois jours nous avons donné le meilleur de nous-mêmes et que nous avons fait de notre mieux pour aider l'IICA dans les tâches futures qui l'attendent.

Nous vous remercions encore une fois, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, pour les attentions que nous avons reçues et pour la possibilité qui nous a été offerte d'aider l'Institut, de lui apporter, de lui donner des éléments qui contribueront, de jour en jour, à la grandeur de cette institution, dont, comme je l'ai dit, nous avons le sentiment qu'elle est nôtre.

Merci, Monsieur le Président.

**ALLOCUTION DE M. CARLOS E. AQUINO GONZÁLEZ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IICA, PRONONCÉE À LA SÉANCE DE CLÔTURE**

Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués. En octobre 1993, après mon élection à la fonction de Directeur général de cet Institut, a commencé l'élaboration du Plan à moyen terme 1994-1998, qui devait être adopté en septembre 1994 ; y participèrent nos institutions homologues, le secteur privé et les fonctionnaires de l'IICA. Ce fut la tâche d'une année, effectuée d'un bout à l'autre de l'Amérique.

L'IICA base son entrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle sur l'exécution de ce plan, produit d'innombrables heures de travail, des contributions, des concours de divers organismes et professionnels hautement qualifiés qui ont participé à son élaboration. C'est pour cela qu'en vous le présentant ici et à la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture qui se tiendra prochainement, nous tentons de montrer à tous cette nouvelle dimension qu'a prise l'Institut.

À la septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, en septembre 1993, nous avons reçu, juste après mon élection, des mandats et des lignes directrices, qui furent incorporés dans le Plan à moyen terme 1994-1998.

Les institutions possèdent, comme il est dit dans le Plan, leurs propres principes d'action. Nous pensons que tous les efforts que nous faisons pour obtenir leur collaboration en vue de gagner la compréhension de toute la communauté agricole des Amériques doivent se poursuivre et s'étayer mutuellement, dans les limites que nous imposent nos États membres - et qu'évidemment, nous reconnaissons - ; cela est particulièrement important si nous voulons que l'IICA ne soit pas perçu comme une institution

lointaine, mais bien comme une institution unique dans notre hémisphère, peut-être unique au monde. L'IICA est un organisme exemplaire, qui a sa propre dimension et qui peut partager avec d'autres continents son expérience vécue et ses richesses intellectuelles.

Qu'il me soit permis de faire une seule réflexion à cet égard, étant donné l'importance de la tâche qui a été accomplie et, surtout, du concours qui nous a été apporté à l'occasion de cette quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif. Nous avons tous œuvré avec un grand intérêt ; nous avons apporté nos contributions en ce qui concerne le concept de gestion participative assimilatrice. Car c'est ce concept qui nous permettra de relever les grands défis que doit surmonter l'agriculture du continent américain, afin que nous puissions lui donner sa vraie dimension et la place qui lui revient en cette époque d'internationalisation et d'intégration des Amériques, et ce - comme nous l'avons précisé au début de cette réunion -, avec une vision globale, avec une approche systémique de l'agriculture, en lui accordant toute l'importance qui est la sienne.

Il ne fait aucun doute, face à la situation mouvante qui est celle du monde d'aujourd'hui, que nous avons besoin, pour conduire les institutions et les entreprises dans la traversée de cette décennie, et probablement de la prochaine décennie, de cultures institutionnelles vigoureuses, souples et dynamiques ; il nous faut ce qu'on appelle une culture de gagnants, selon laquelle les dirigeants, les administrateurs et les gestionnaires soient des stratèges prévoyants, des novateurs, des négociateurs, ayant un haut niveau d'esprit d'entreprise et de service public. Et comment allons-nous réaliser cette transformation ? Cette transformation nous la réaliserons en donnant la priorité à l'humain, car l'humain est notre recours par excellence ; et c'est, entendons-nous bien, par ce recours que nous arriverons, réellement et effectivement, à transformer la société, mais à la

condition de concentrer notre attention et notre effort sur ce recours.

Il y a un an, nous nous sommes réunis pour élaborer le Plan à moyen terme 1994-1998. Aujourd'hui, de nouvelles situations se présentent et les États membres doivent faire face à de nouvelles réalités. Nous devons faire des ajustements et, pour cela, Mesdames et Messieurs les délégués, lorsque nous disons qu'il ne faut pas légiférer avec rigidité, mais avec la souplesse nécessaire pour rendre concurrentiel ce monde mouvant où nous vivons, nous faisons allusion à l'impérieuse nécessité de nous adapter aux conditions du monde de la compétitivité. Ces conditions et l'instabilité du milieu ambiant imposent aux organisations et à leurs dirigeants des contraintes inaccoutumées et, souvent, les obligent à changer radicalement leur mentalité en ce qui concerne les buts, les objectifs prioritaires, les perspectives d'avenir et, spécialement, la prééminence des principes qui leur permettront d'instaurer les réformes structurales nécessaires dans les organisations et les fonctions dont ils ont la responsabilité, afin qu'elles puissent mieux répondre à ce nouveau scénario.

Nous ne pouvons pas vivre dans l'hier. Les gloires du passé nous servent à nous fortifier dans le présent pour notre quête d'une nouvelle dimension, dans une nouvelle perspective de créativité. Je pense, Mesdames et Messieurs les délégués, que si nous voulons que l'agriculture prenne la place d'honneur qui lui revient, c'est à nous qu'il incombe de la lui donner, avec une nouvelle vision d'avenir, en définissant sa tâche, ses valeurs, et en insistant sur l'importance fondamentale qu'elle revêt, sinon en tant qu'unique élément constitutif du développement de nos peuples, du moins en tant que constituant essentiel de ce développement. Par conséquent, ces scénarios nouveaux qui se présentent exigent de nous tous plus de souplesse, plus d'enthousiasme et plus de dévouement.

En terminant, je tiens à adresser mes remerciements à vous tous qui avez participé à la quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif, qui avez apporté un concours si important à notre institut. J'ai entendu dire, au cours de ces débats, que le fait de retourner dans vos pays sans avoir pris une décision définitive sur le budget n'était peut-être pas un grand succès. Notre sentiment est que cette question, de par son importance et sa portée, exige pondération et profonde réflexion dans les moments troublés que nous vivons, dans le monde en général et dans nos diverses organisations. Les décisions auxquelles vous avez abouti, ainsi que les directives et les lignes de conduite que vous nous avez données sont d'une importance considérable. Nous remplissons l'obligation que nous avons de présenter aux États membres les incidences des scénarios envisagés, en indiquant dans chaque cas l'effet attendu, positif ou négatif ; car c'est à nous tous qu'incombe la tâche de définir l'institution que nous voulons dans cette vision d'avenir que j'ai évoquée.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs les observateurs, Monsieur le représentant du Chili, pour les paroles que vous avez prononcées, et tout le personnel de soutien qui a fourni un travail efficace et de qualité. Je vous remercie tous, ceux qui sont allés accueillir les participants à l'aéroport, le Secrétaire technique pour son enthousiasme au travail, la Direction de la planification, de la programmation, des projets et de l'audit technique (DIPRAT) et toute son équipe qui pense déjà à la prochaine étape des scénarios des projets de budget.

Je remercie le personnel de toutes les unités de l'IICA, notre nouveau Sous-directeur général, le président de notre réunion du Comité exécutif ; bref, un grand merci à vous tous. Merci aux représentants de l'École d'agriculture de la région tropicale humide (EARTH). Et, finalement, je rends grâce à Dieu qui a été avec nous pendant ces journées.

Nous vous saurons gré de bien vouloir remplir la fiche d'évaluation, car vos observations sont indispensables au processus de réforme de développement institutionnel qui a été engagé pour que l'IICA continue de se perfectionner sur la voie de l'excellence.

Merci.

**ALLOCUTION DE M. OSCAR CAMPOS, PRÉSIDENT DE LA QUINZIÈME  
RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF,  
PRONONCÉE À LA SÉANCE DE CLÔTURE**

Aujourd'hui se terminent trois journées de larges discussions et d'études sur les points névralgiques qui touchent le développement du secteur agricole de nos pays, dans le contexte du nouvel ordre économique et compte tenu des avantages et des inconvénients qu'offre cet ordre nouveau.

Les différentes solutions possibles pour le développement nous obligent à entamer un processus d'intégration de nos économies et à rechercher à tout moment un meilleur rendement dans l'utilisation des ressources, ce qui revêt une importance toute particulière pour le secteur agricole.

Le résultat de cette situation est que tous les pays sont immergés dans des processus de restructuration et de réduction des dépenses publiques, et doivent, pour cela, redéfinir leurs politiques et engager des actions concrètes.

Une des questions qui ont été étudiées le plus à fond pendant cette réunion du Comité exécutif a été celle de la durabilité institutionnelle de l'IICA ; cette question préoccupe, sans aucun doute, tous les participants, si l'on considère le rôle prépondérant que doit jouer notre Institut pour aider le secteur agricole des pays de l'Amérique latine et des Antilles.

Nous sommes conscients de la nécessité qu'il y a de faire des ajustements dans notre environnement économique, mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'agriculture, puisque la santé de l'agriculture est une des rares voies qui mènent au bien-être de la grande masse des petits producteurs et qu'elle permet, dans une large mesure, de rendre viables les processus démocratiques.

Les processus d'affrontement qui ont prospéré dans le passé n'ont fait que porter préjudice à l'humanité ; heureusement, peu à peu, ils vont finir par ne plus être qu'un amer souvenir s'enfonçant dans l'histoire.

Dans ces conflits, les grandes puissances ont consacré des investissements considérables à leurs armements et à leurs armées, qui doivent maintenant se convertir en des aides généreuses offertes pour diminuer les niveaux de pauvreté, en favorisant un redressement auquel tous les pays les moins développés aspirent, afin de combler le retard économique et social dont souffrent aujourd'hui ces pays.

Je me dois d'exprimer ma reconnaissance quant au sens des responsabilités et au sérieux de tous les délégués qui ont participé si activement à ce débat, qui s'est déroulé de façon franche et directe.

J'espère que le temps qui nous reste avant la tenue de la réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture nous permettra d'approfondir l'étude des différentes questions qu'il faut résoudre pour faire avancer le processus de modernisation, de transformation et de renforcement du rôle que doit jouer l'IICA à l'appui des opérations qui sont menées à l'échelon national, régional et de notre hémisphère, en vue du développement du secteur agricole dans un contexte d'intégration.

Je tiens à remercier le Directeur général pour les progrès réalisés dans la mise en application du Plan à moyen terme, ainsi que le Secrétariat technique et tout le personnel de soutien de l'IICA pour la collaboration qu'ils nous ont offerte au cours de cette réunion du Comité exécutif, pour qu'elle soit un succès.

Nous espérons que votre séjour au Costa Rica aura été agréable et que vous en emporterez tous un excellent souvenir. À l'occasion de la réunion du Conseil, nous aurons le plaisir de vous accueillir à bras ouverts et

avec le vif espoir que nous saurons trouver des mécanismes efficaces qui nous permettront de revitaliser l'agriculture de notre hémisphère.

Merci.

## SÉRIE DOCUMENTS OFFICIELS

- 1 Plan General del IICA. 1970  
(espagnol et anglais)
- 2\* Comisión Asesora. 1970  
(espagnol et anglais)
- 3\* Resoluciones del CIES sobre Desarrollo Rural. 1971  
(espagnol)
- 4 Undécima Reunión Anual de la Junta Directiva – San Salvador, El Salvador, 5-9 mai 1972  
(espagnol et anglais)
- 5 Sexta Conferencia Interamericana de Agricultura – Lima, Perú, 27 mai au 2 juin 1971  
(espagnol)
- 6\* Duodécima Reunión Anual de la Junta Directiva – Santiago, Chile, 10-13 mai 1973  
(espagnol et anglais)
- 7 Principales Resoluciones de la Junta Directiva – Washington, D.C. Período: 1962-1972  
(espagnol et anglais)
- 8 Décimotercera Reunión Anual de la Junta Directiva – Caracas, Venezuela, 16-18 mai 1974  
(espagnol et anglais)
- 9\* Décimocuarta Reunión Anual de la Junta Directiva – Ottawa, Canadá, 6-9 mai 1975  
(espagnol et anglais)
- 10\* Implementación del Plan General del IICA. Elementos para su Análisis. 1976  
(espagnol et anglais)
- 11 Décimoquinta Reunión Anual de la Junta Directiva – Washington, D.C., 6-12 mai 1976  
(espagnol et anglais)

---

\* Fpuisé

- 12\* **Reglamento y Normas del Fondo Simón Bolívar. 1977**  
(espagnol et anglais)
- 13\* **Décimosexta Reunión Anual de la Junta Directiva – Santo Domingo, República Dominicana, 11-19 mai 1977**  
(espagnol et anglais)
- 14\* **Séptima Conferencia Interamericana de Agricultura – Tegucigalpa, Honduras, 5-10 septembre 1977**  
(espagnol et anglais)
- 15\* **Plan Indicativo de Mediano Plazo. El IICA en los próximos Cinco Años. 1977**  
(espagnol et anglais)
- 16 **Decimoséptima Reunión Anual de la Junta Directiva – Asunción, Paraguay, 22-24 mai 1978**  
(espagnol et anglais)
- 17\* **Décimooctava Reunión Anual de la Junta Directiva – La Paz, Bolivia, 14-16 mai 1979**  
(espagnol et anglais)
- 18 **Décimonovena Reunión Anual de la Junta Directiva – México, D.F., 22-26 septembre 1980**  
(espagnol et anglais)
- 19 **Principales Resoluciones de la Junta Directiva – Washington, D.C. Período: 1973-1980**  
(espagnol et anglais)
- 20 **Primera Reunión Extraordinaria de la Junta Interamericana de Agricultura – San José, Costa Rica, 17-19 février 1981**  
(espagnol et anglais)
- 21 **Octava Conferencia Interamericana de Agricultura – Santiago, Chile, 6-11 avril 1981**  
(espagnol et anglais)
- 22 **Documents de Base : Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture : Règlements de procédure du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif et de la Direction générale. Troisième édition, 1990**  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 23 **Résolutions de l'Institut interaméricain des sciences agricoles pertinentes à l'IICA. 1984**  
(français, anglais, espagnol et portugais)

- 24 **Primera Reunión Ordinaria del Comité Ejecutivo y de la Junta Interamericana de Agricultura – San José, Costa Rica, 9-12 juin 1981, et Buenos Aires, Argentina, 7-13 août 1981, respectivement**  
(espagnol et anglais)
- 25 **Deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 12-17 septembre et 25-26 octobre 1982**  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 26 **Deuxième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – San José, Costa Rica, 27-29 octobre 1982**  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 27 **Politiques générales de l'IICA. 1982**  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 28 **Plan à moyen terme 1983-1987. 1982**  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 29 **Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Kingston, Jamaïque, 24-28 octobre 1983**  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 30 **Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 2-7 décembre 1984**  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 31 **Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 29 juillet – 2 août 1985**  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 32 **Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Montevideo, Uruguay, 21-25 octobre 1985**  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 33 **Sixième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 13-17 juillet 1986**  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 34 **Troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Mexico, D.F., Mexico, 27-30 octobre 1986**  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 35 **Plan à moyen terme 1987-1991. 1986**  
(français, anglais, espagnol et portugais)

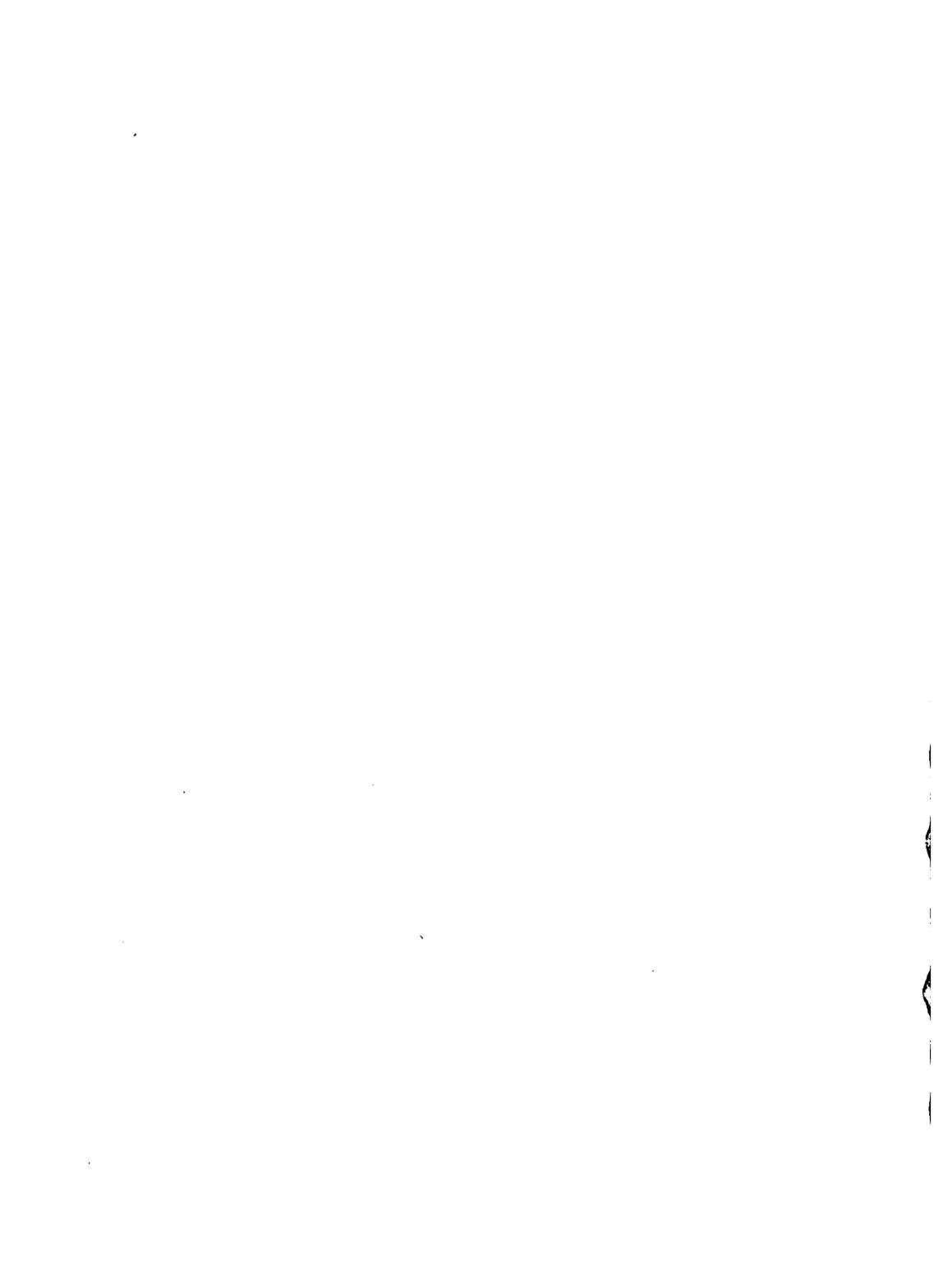
- 36 Septième réunion du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 15-17 juin. 1987  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 37 Programme II : Mise au Point et Transfert de Technologies. Lignes d'action pour la coopération juin 1987  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 38 Programme I : Analyse et Planification de la Politique Agricole. Lignes d'action pour la coopération, juin 1987  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 39 Programme III : Organisation et Administration du Développement Rural. Lignes d'action pour la coopération, novembre 1987  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 40 Programme IV : Commercialisation et Industrie Agricole. Lignes d'action pour la coopération, septembre 1987  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 41 Programme V : Santé Animale et Santé Végétale. Lignes d'action pour la coopération, novembre 1987  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 42 IX<sup>e</sup> Conférence interaméricaine des ministres de l'agriculture – Ottawa, Canada, 29 août – 2 septembre 1987  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 43 Quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Ottawa, Canada, 31 août – 4 septembre 1987  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 44 Orientations pour le programme de travail du Centre de projets d'investissement (CEPI) dans le cadre du Plan à moyen terme. 1987  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 45 Huitième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 1-4 août 1988  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 46 Neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 12-16 juin 1989
- 47 Cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – San José, Costa Rica, 8-12 octobre 1989  
(français, anglais, espagnol et portugais)

- 48 Dixième réunion ordinaire du Comité exécutif — San José, Costa Rica, 27-29 août 1990  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 49 Plan à moyen terme 1987—1993, 1991  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 50 Onzième réunion ordinaire du Comité exécutif — San José, Costa Rica, 24-26 juin 1991  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 51 X<sup>e</sup> Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture — Madrid, Espagne, 23-27 septembre 1991  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 52 Sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture — Madrid, Espagne, 23-27 septembre 1991  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 53 Douzième réunion ordinaire du Comité exécutif — San José, Costa Rica, 22-24 juin 1992  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 54 Treizième réunion ordinaire du Comité exécutif — San José, Costa Rica, 21-23 juin 1993  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 55 Septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture — Mexico, D.F., Mexique, 19-23 septembre 1993  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 56 Quatorzième Réunion Ordinaire du Comité exécutif — San José, Costa Rica, 12-14 septembre 1994  
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 57 Plan à moyen terme 1994-1998  
(français, anglais, espagnol et portugais)

58 . Quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica,  
19-21 juin 1995  
(français, anglais, espagnol et portugais)

**N.B.:** On peut se procurer un exemplaire de cette série en écrivant à:  
Dirección de Relaciones Externas  
Sede Central del IICA  
Apartado 55 – 2200 Coronado  
Costa Rica

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer à l'Imprimerie  
de l'IICA en août 1995 et tiré à 100 exemplaires.





INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE  
Apdo. 55-2200 Coronado, Costa Rica / Tel. 229-02-22 / Telex 2144 ICA CR  
SAN JOSE / Télécopieur (506) 229-47-41, 229-26-59 ICA COSTA RICA